

J A C Q U E S D H U R

VISIONS
DE BAGNE

BIBLIOTHEQUE ALEXANDRE FRANCONIE



20027556

J. FERENCZI & FILS, EDITEURS

PARIS — 9, RUE ANTOINE-CHANTIN, 9 — PARIS

Bibliothèque Alexandre Franconie
Conseil général de la Guyane

Ed. oug - Zoo

VISIONS DE GUYANE



VISIONS DE BAGNE

DÉPARTEMENT de la Gironde

BIBLIOTHÈQUE
A. FRANCOIS

3834 AG

JACQUES DHUR

VISIONS
DE BAGNE



PARIS
J. FERENCZI ET FILS, EDITEURS
9, Rue Antoine-Chantin, 9



Copyright by J. FERENCZI ET FILS 1925. Tous droits de traduction, adaptation et reproduction réservés pour tous pays, y compris la Russie.

AUX MEMBRES
DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

...C'est de l'humanitarerie que de s'apitoyer sur les seuls rebuts de la société. Et l'humanité vraie n'est-elle pas de protéger les braves gens contre les condamnations à mort que prononcent, celles-là, les criminels — qui ne gracient pas?...

J. D.

Décembre 1925.

VISIONS DE BAGNE

I

Les loufoqueries des Régénérateurs « scientifiques »

EN ROUTE POUR NOUMÉA!

— Que sont devenus les grands criminels, ceux qui, condamnés, expient leur faute, sous le ciel calédonien ou guyanais?...

C'était à la fin d'un dîner entre hommes. La discussion se traînait sur un introuvable chemineau — l'auteur présumé d'un crime monstrueux — quand, brusquement, l'un de nous avait jeté cette exclamation.

Puis, poursuivant son idée, tranquillement, il ajouta, rêveur :

— Oui, que sont-ils devenus? Quelle est leur mentalité nouvelle?

— Hé, parbleu! fit ironiquement quelqu'un, ils se sont mariés, là-bas, et sont devenus de bons et paisibles bourgeois.

— Pourquoi pas? répliqua un autre. Ils ont pu abdiquer leur instinct de révolte contre la société.

— La connaissance exacte des résultats obtenus par le régime pénitentiaire, soupira un candidat futur à la députation, fournirait peut-être matière à épiloguer à nouveau sur la toujours brûlante question de la peine de mort.

Et, longtemps, les mots dans l'air se croisèrent, se choquèrent, cliquetèrent.

— C'est bien simple, hasardai-je, en manière de conclusion, le seul moyen d'être fixé sur l'état d'âme des forçats est encore d'y aller voir.

Et cette idée de me rendre à Nouméa pour une enquête sur les grands criminels — que je prévoyais féconde en résultats — devint bientôt chez moi une obsession.

Enquête intéressante non seulement pour le sociologue, mais encore pour le législateur, pour l'aliéniste, pour le moraliste, pour tous ceux, enfin, qu'émeut l'éternelle question du Crime et du Châtiment, et plus simplement des rapports des individus entre eux.

Sonder ces âmes de criminels, connaître les pensées secrètes de ces assassins jetés par la vindicte publique sous le ciel calédonien, savoir s'ils sont restés, par delà les mers, sous un autre climat, dans un autre milieu, les hommes loups des hommes — *homo homini lupus* — ou si leur cerveau s'est régénéré, s'est ouvert à une compréhension plus humaine de la vie, dans l'existence nouvelle qui leur

est faite ; les surprendre dans l'intimité de la famille qu'ils se sont, peut-être, créée là-bas : il y avait bien là, on l'avouera, de quoi tenter ma curiosité, solliciter, exaspérer même mon désir.

Et puis — pourquoi ne pas le dire?... — en moi sommeille l'âme populaire, soucieuse de connaître à quels déchirements intimes est en proie la conscience du criminel.

Existe-t-il vraiment ce sentiment du remords, que tous les écrivains, tous les poètes, tous les moralistes, se sont évertués à nous décrire ? Les sinistres héros dont les noms sont écrits en lettres de sang dans l'Histoire du Crime, connaissent-ils le remords ?

Comme des semeurs d'épouvante et de délire, des spectres sanglants traversent-ils leurs nuits d'insomnie ? La voix de leurs victimes crie-t-elle sans cesse, torturante, harcelante, inapaisable, féroce ?

Dans l'affreuse détresse où les a jetés la minute rouge de leur existence, toute joie pour ces êtres est-elle devenue vaine, toute espérance morte ?

Comme lady Macbeth ne pouvant effacer la tache sanglante, ceux qui peuplent le bagne reculent-ils, impuissants, devant l'inutilité de l'effort ? Et, dans l'avortement de leur vie, ne reste-t-il plus dans leur âme que douleur, affolement et angoisse ?

...Et me voici à Marseille, en pleine fête du 14 Juillet, en face de la Joliette où, dans la forêt de bois mort des mâts, les drapeaux et pavillons déployés mettent comme une étrange floraison.

J'attends l'heure du départ du paquebot. Et en

route pour « La Nouvelle », tout là-bas, aux antipodes.



Ah! cette traversée interminable, dans la monotonie des journées toujours pareilles!...

Un matin, pourtant, un va-et-vient anormal se produit à l'avant du bateau. Je m'approche. C'est un passager des premières qui vient de mourir, et déjà le menuisier du bord, vite, à grands coups de rabot et de marteau, fabrique un cercueil.

Le mort, M. D..., était un magistrat colonial qui avait fait toute sa carrière à Nouméa et à Cayenne. Il rentrait de congé. C'était un aimable et précieux compagnon, que je perdais là. Depuis des années, vivant dans l'atmosphère du bagne, où j'allais enquêter, il aimait à m'en parler et me le dépeignait de façon pittoresque, sous un jour curieux — inattendu.

Hier encore, toute la soirée, il était demeuré sur le pont, conversant avec moi.

Dans la nuit, un coup de sang l'a terrassé. La mort date de quelques heures à peine.

— Venez, Monsieur, me dit l'infirmier, on va l'immerger.

La coupée des premières, à bâbord, dans l'entrepont, est ouverte toute large. Devant l'ouverture béante, où s'encadre le moutonnement des vagues, le cercueil repose sur une planche savonnée, assise

sur des chevalets. De chaque côté, brûlent des flambeaux.

Aux pieds du cadavre, hâtivement, des matelots entassent de lourdes grilles de fer. Puis, ce sont d'interminables coups de marteau; lugubres, ils emplissent la voûte écrasée et sombre du couloir. Et le charpentier, après avoir cloué la bière, l'enveloppe d'un drapeau tricolore.

Le commandant, debout, se tient devant le cercueil; à ses côtés, un jeune abbé des missions du Pacifique, tout frais, tout rose et, derrière, la masse des passagers.

— *De profundis, clamavi ad te, Domine!*

La flamme des flambeaux, crépite, remuant de larges ombres. Une voix grave, un peu théâtrale, envoie les répons. C'est un passager de bonne volonté qui, un bréviaire à la main, remplit cet office.

Par la porte-fenêtre, une brise forte entre avec le gémissement des vagues.

Les oraisons terminées, un ordre bref du commandant.

— Stop! gronde le maître d'équipage.

Le ronron de l'hélice s'est tu. D'un geste brusque, un matelot arrache l'étamine, et, tout nu, sur la planche savonnée, lentement, le cercueil glisse. Un paf sourd dans des jaillissures d'écume et le cadavre disparaît dans l'abîme.

Et, un moment, l'eau a comme un bruissement étouffé de rire...



Remonté sur le pont, longtemps, à l'arrière, accoudé à la lisse, je demeurai, le cœur comme serré, les yeux, jusqu'à perte de vue, irrésistiblement attachés au point où, dans l'engloutissement du cercueil, la mer avait bouillonné...

Et tant que dura la traversée, le souvenir du mort ne me quitta plus. Je le revoyais, avec ses claires prunelles bleues, où passait comme une ironie, tandis qu'il brossait ses visions de bagne, colorées et neuves, restées dans sa mémoire, si impressionnantes, si vives — si intactes.

Si, vraiment, elles peignaient les choses telles qu'elles étaient — dans toute leur réalité — le bagne évoqué dans nos imaginations d'enfants, en images terrifiantes, sous l'influence des lectures romantiques, le bagne, avec ses longues théories de forçats à la casaque rouge et au bonnet vert, qui expiaient leurs crimes, rivés à un boulet, marqués de la fleur de lis sur l'épaule, et, dans un bruit de chaînes remuées, hurlant de douleur et de rage sous le fouet de la garde-chiourme; ce bagne-là n'était plus qu'une légende...

Et certaines paroles du magistrat colonial me poursuivaient, frissonnaient en moi, en révélations étranges :

— Le bagne calédonien... ou guyanais ?...
C'est, tout à la fois, un enfer et un paradis!...

LE BAGNE... IL EST PARTOUT!...

Débarqué par une lumineuse et chaude journée de fin août, à Nouméa, je me dérouille les jambes devant l'*Hôtel de France* où je suis descendu, place des Cocotiers. Quelle bonne chose que le plancher des vaches, après quarante-trois jours de mer — coupés de rares et courtes escales, pour faire du charbon.

Sur la place, des gens vont et viennent... Presque tous, le visage glabre, tout menu dans l'ombre d'un grand chapeau de paille, sont pareillement vêtus d'un pantalon et d'une vareuse en toile grossière — en toile de sacs. D'aucuns portent, qui un registre sous le bras, qui un paquet à la main, et s'en vont sans se presser, la cigarette aux lèvres.

Et j'aurais l'impression, si ce n'était la tenue, de me trouver dans une de ces villes de casernes où, à des heures régulières, des soldats traînent, s'acheminant vers des tâches coutumières.

D'autant que la plupart de ces énigmatiques personnages échangent avec les boutiquiers sur le pas des portes, des bonjours et des propos familiers. Parfois, de l'intérieur d'un bar, c'est un bref appel : — Hep!...

Ils entrent, trinquent au passage et repartent, de leur pas tranquille — en toute liberté.

A l'ombre d'un cocotier, un de ces hommes à

vareuse, couché sur une brouette, prolonge sa sieste. Un autre, assis contre la roue, lit un journal.

Des forçats?... A coup sûr. Mais alors?... Je sens en moi chavirer toutes les idées que je m'étais faites du bagne...

Au milieu de la place, j'avise un kiosque à musique. Eh oui! C'est bien un kiosque, comme il en existe dans nos squares parisiens et sur les promenades de tout chef-lieu d'arrondissement qui se respecte.

Pourtant, il n'y a pas, ici, de garnison suffisante pour s'offrir le luxe d'une fanfare militaire!...

Un surveillant de la « Tertiaire » passe, dans son uniforme kaki, avec, aux manches, un large galon d'argent. Je l'interroge :

— On fait donc de la musique, ici?... Mais... qui?...

— Qui?... Hé!... l'Harmonie de la Pénitencière!...

— Quoi donc! il y a une harmonie, au bagne!...

Assurément, le fonctionnaire s'étonne de ma simplicité. Et je mets le comble à sa stupéfaction dédaigneuse, quand, lui montrant du doigt les individus vêtus de toile de sac, je lui demande :

— Et ça... ce sont bien les forçats?...

Pour le coup, il se détourne, avec l'air méprisant, et à la fois choqué, du Marseillais à qui un passant s'informe — la foulant au pied :

— Où donc est la Cannebière?...

Et il s'éloigne sans un mot...



Mais voici un autre spectacle, tout aussi peu banal... Quoi!... Suis-je à l'entrée du Bois de Boulogne ou aux Antipodes!... Des équipages filent devant moi, des amazones et des cavaliers suivent, papotant, flirtant, faisant des grâces.

— Où vont-ils tous?... demandé-je à un cocher.

Il tourne vers moi une trogne enluminée :

— Où ils vont?... à l'anse Vata, pardi!

C'est là — à une lieue — que se donne rendez-vous, chaque après-midi, le « gratin » des gens chics.

— Va pour Vata, cocher!...

Et je grimpe dans sa guimbarde.

Ah! ce merveilleux site tropical, et si riant! Tous les arbres ont des fleurs. Et, sous des flamboyants, qui semblent autant de parasols rouges doublés de vert, les promeneurs lunchent et potinent.

— Hein!... c'est chouette, ici, admire mon cocher. Vrai, on ne regrette pas le patelin.

— Mais alors?...

— Oui! Quoi!... Je suis venu ici... comme les autres!

C'est un relégué. Et il m'explique qu'il a eu du malheur. Car là-bas, avoir eu « du malheur »... avoir fait « une hêtise »... sont les euphémismes auxquels a recours n'importe quel hôte du bagne,

quand vous l'interrogez sur son passé. Celui-là, qui avait souvent « un verre dans le nez », noyait dans l'alcool la notion du tien et du mien.

— Oh! mais, remarque-t-il avec un clignement d'œil astucieux, j'avais quelques sous... un « magot », quoi!... Alors, on m'a mis dans « l'individuelle ». Et vous voyez, je suis libre.

Eh! oui... c'était un « malin ». Car l'administration pénitentiaire classe ses « clients » de la relégation en deux catégories : ceux qui n'ont pas le sou demeurent à la section collective, pêle-mêle, dans la promiscuité de la case. S'ils ont des moyens d'existence — même provenant de l'escroquerie et du vol, et c'est le cas le plus souvent, — on leur permet d'exercer une profession, librement.

Mais, j'avise le barman :

— Je vais prendre un bain. Servez au cocher ce qu'il voudra.

Hélas! quand je reviens, une demi-heure plus tard, le relégué-collignon est dans un état de douce béatitude. Titubant, la bouche baveuse :

— J'peux pas vous ramener, s'excuse-t-il... Cocotte veut pas!...

Puis, d'une main hésitante et maladroite qui, parfois, se cramponne aux brancards, il commence à dételer.

Et le barman :

— Vous m'avez dit de lui servir ce qu'il voudrait. Il a bu quatre whiskys... Voilà les soucoupes!...

Heureusement, un jeune homme, élégant et aimable, assis à la terrasse, se lève :

— Rien à faire, monsieur, me dit-il. C'est le père Grégoire. Toutes les fois qu'il a sa cuite, il dételle Cocotte et laisse son bourgeois en plan. Mais si vous voulez...

Il me montre une coquette charrette anglaise toute resplendissante, attelée d'un joli cheval, richement harnaché, arrêtée à quelques pas, et que tient au mors un groom canaque. Et j'y grimpe, enchanté de l'aubaine...

Nous filons à belle allure, les guides hautes. Devant nous s'élève et défile une colline éclaboussée de soleil et, au pied, comme dégringolée du sommet, toute une cascade de maisons basses, aux toits de zinc : c'est Nouméa. Et, toute proche, au delà de l'eau morte de la baie, l'île Nou qui, avec les longs bâtiments clairs de ses pénitenciers, et ses pâtés de bâtisses blanches, se dresse comme une vague monstrueuse, immobile et figée.

— Le bagne! montrai-je...

Et, dans mon geste, dans ma voix, il y a sans doute comme un effarement, car mon compagnon ébauche un sourire, me rassure :

— Oh! ici, le bagne n'a rien de terrifiant. Il est d'ailleurs partout... Dans la rue... A votre hôtel... Au café que nous venons de quitter. Le garçon qui vous a servi, c'est un bagnard!... Un bagnard encore, celui qui fait votre chambre et cire vos bot-

tes!... Un bagnard toujours le coiffeur qui vous rase...

Mais nous voici à la place des Cocotiers. Comme je réintègre l'hôtel, une voix me hèle :

— Vous vous êtes déjà créé des relations!...
Cristil

C'est un enseigne de vaisseau, attablé avec d'autres officiers de marine, et avec qui j'ai fait le voyage...

— Des relations?... fais-je, non, un Monsieur qui a eu l'obligeance de me ramener de Vata.

Un rire secoue un des lieutenants de vaisseau :

— Parbleu! C'est un forçat libéré, qui fait son doublage!... Un condamné à moins de huit ans qui a fini sa peine, doit rester dans la colonie pendant un nombre d'années égal à celui de sa condamnation... Le bagnard avec qui vous étiez est un fils de famille. Il s'est débarrassé d'une manière un peu... brutale d'une maîtresse gênante et a fait cinq ans... En attendant de retourner en France, il tue le temps aussi agréablement que possible. Il est amateur de chevaux... et il en a de superbes. On le dit millionnaire.

Tel fut mon premier contact avec le bagne...

*
**

Quelques années plus tard, au pesage d'Auteuil, tout à coup, mes regards s'attachaient, irrésistibles,

à un « snob », la lorgnette en sautoir, lorsqu'il vint à moi :

— Vous vous souvenez de notre rencontre... à Vata... à Nouméa...

C'était mon Crésus du bagne. Un peu embarrassé, je cherchais une formule de politesse adéquate à l'aventure, quand, avant de s'éclipser :

— Mettez donc votre louis sur tel cheval, me souffla-t-il mystérieusement... J'ai des intérêts dans l'écurie...

Je suivis son conseil... Et c'est une des rares fois que j'aie touché la grosse cote.

Après tout, celui-là faisait courir après être passé par le bagne. Combien d'autres ont eu une écurie avant d'y aller!...

LE DON QUICHOTTE DE LA RÉDEMPTION

— Si j'avais pu prévoir ça!...

Ainsi s'exclame un bagnard, en manière de conclusion au récit qu'il vient de me faire.

Celui-là est un « assigné », c'est-à-dire domestique chez un colon. Il a été condamné à cinq ans comme incendiaire. Il a fini sa peine et va être libéré dans quelques jours. Mais voilà : il est relégué. Et dam!... la relégation, ce n'est plus aussi agréable que le vrai bagne.

Et dans le « si j'avais pu prévoir ça » du libéré

sans l'être, on sent comme le regret de n'avoir pas « obtenu » les travaux forcés « à perpétuité ». Car le bagnard aurait eu des chances de devenir concessionnaire et de jouir, dans la douceur d'un foyer, des charmes de la vie rurale.

Quelle démonstration plus saisissante de la faille, à la fois, de la loi sur la relégation et de la loi sur la transportation. Quelle condamnation plus implacable des méthodes de la science pénitentiaire!... Le forçat criminel, plus favorisé que le récidiviste du délit ou du méfait correctionnel!... Et l'un et l'autre, en fin de compte, se la coulant douce.

C'est que déjà la loi sur la transportation était pétrie d'idéologie. Et voici que, par surcroît, les hauts fonctionnaires de la Pénitencière, surenchérisant, se sont livrés, sous prétexte de « méthode scientifique » de régénération, à une course éperdue d'extravagance en extravagance.

Mais le plus beau fut l'arrivée dans l'île, comme gouverneur, du vice-amiral Pallu de la Barrière, l'incarnation même du criminalisme romantique — le Don Quichotte de la Rédemption.

Sur des milliers de condamnés aux travaux forcés, quelques centaines seulement étaient utilisés... On les employait à la construction de routes — routes éternellement inachevées, faute de main-d'œuvre suffisante.

— Ça va changer!... se scandalisa le nouveau Grand Maître de la Pénitencière.

— Mais nous n'avons jamais pu rien faire des autres! lui expliqua-t-on.

— Bah! Vous n'avez pas la manière!... Vous allez me voir, moi!...

Tous les matins, à heure fixe, flanqué des hauts fonctionnaires de la « Tertiaire », ce digne marin, habitué au plein air et aux brises du large, tenait conseil tout en se promenant sous les grands arbres du parc du Palais de la Résidence, à l'instar du sage qui philosophait dans les jardins d'Academus. Et il arrivait que, parfois, les conseillers dussent se hâter — quelques-uns clopin-cloplant, en traînants, — à la poursuite de M. Pallu de la Barrière, parti à longues enjambées, emballé par son sujet :

— Les forçats... disait-il, je les régènerai tous... vous m'entendez!... par le travail... et le reste...

Puis, il s'arrêtait d'un coup, et, les bras en croix devant son cortège, qui se figeait, il frappait du pied le sol, comme le guerrier antique inventeur de ce commode moyen de recrutement :

— Des travailleurs!... J'en ferai surgir des légions!...

Hélas, il eut beau, chaque matin, cogner la terre du talon, il n'en sortit rien, et les bagnards continuèrent à se tourner les pouces et à croupir dans la plus indécrottable oisiveté.



C'est alors que naquit en son cerveau, embrumé par les vaines fumées des rêveries romantiques, une mirifique idée... Une proclamation... Parfaitement!... Une proclamation à « son armée » à lui, Napoléon du bagne.

Et voici l'ahurissante élucubration qu'il fit afficher sur tous les murs de l'île :

Que ceux qui aspirent à obtenir des avancements en classe, une nourriture plus abondante, l'autorisation d'aller travailler chez les colons, des concessions de terre et des demandes en grâce, cherchent à se faire inscrire sur les listes des travaux de route auxquels je donne la première place pour l'expiation et l'acheminement à une vie que se chercheraient d'honnêtes paysans de France. Le condamné le plus chargé de punitions peut, au prix d'une vie nouvelle, aspirer à la condition de concessionnaire... Et, pour donner à ces exhortations, à ces promesses, une consécration solennelle, je prends une grande mesure de clémence : je dispense des punitions qui m'étaient soumises et j'ouvre les portes des cellules.

Eh oui! il ouvrait toutes grandes les portes des cellules!... Il lâchait, au grand soleil de la liberté, la meute des criminels, dont certains avaient encore sur les mains le sang tiède et humide de crimes hor-

ribles. Il assurait à tous ces Jean Hiroux un sort qu'envieraient des tas de pauvres bougres, restés honnêtes.

De ces bandits sans foi ni loi, venus là pour avoir méconnu la force bienfaisante du labeur et de l'économie, il prétendait faire, en un tournemain, sans expiation préalable, des propriétaires, agriculteurs ou commerçants, leur donner des fermes avec terre ou des boutiques avec pignon sur rue!...

Ce fut, bien entendu, un chahut de liesse délirante chez les hôtes du bagne, à ce triomphe de la Démence rédemptrice. Et on vit des forçats improviser devant les affiches officielles où s'étalait le document, mieux que libérateur, des bamboulas frénétiques.

Pallu de la Barrière devint un Dieu, — le meg des megs des « fanandels » Calédoniens.

Les bars ne désemplissaient plus. Les rues et les routes retentirent de hoquets, ponctuant des chants d'allégresse. Puis des poètes se révélèrent. Ce fut une éclosion inouïe de strophes dithyrambiques. Un auteur, dont j'ai oublié le nom, écrivait :

*Quand le grand Gouverneur, Pallu de la Barrière,
Débarqua parmi nous, un jour,
Comme un Dieu bienfaisant, il rendit la Lumière
A des yeux fermés sans retour...
Et nous vîmes briller le flambeau d'espérance
Qu'il brandissait d'un bras vainqueur...*

En effet, les forçats virent briller le flambeau!... Mais quels singuliers spectacles il éclaira!... Ce fut aussitôt, dans toute la colonie, une mise à sac des fermes dispersées çà et là, dans la « brousse », par des gaillards qui savaient leur métier et chez qui le naturel était revenu au triple galop. Ce fut pire qu'une insurrection canaque.

Pourtant Pallu de la Barrière n'était pas au bout de son rouleau d'inventions régénératrices.

UN AGENT MATRIMONIAL QUI BAT TOUS LES RECORDS

— Gai, gai! marions-nous!...

Par toute l'île, c'était ce joyeux refrain qu'entonnaient en chœur les forçats célibataires ou veufs, en feignant de tracer et de construire des routes, d'abattre des arbres et de tirer du minerai des entrailles du sol.

C'est que le Don Quichotte de la Régénération, cet imaginaire à tous crins, avait apprécié comme il convient la vérité première énoncée par la vieille et naïve chanson : « C'est l'amour, l'amour, l'amour, qui fait tourner le monde », et il avait eu recours à l'amour pour inciter à travailler les forçats condamnés aux travaux prétendument forcés.

Après leur avoir solennellement promis de leur accorder des salaires, s'ils consentaient à faire figure d'ouvriers, de leur donner des gratifications, de les

envoyer en concession, non moins solennellement, devant les yeux éblouis des forçats, il avait fait miroiter cette autre mirobolante aubaine :

— Je vous marierai tous!... Je vous assurerai à tous une chaumière et un cœur!...

Mais ce n'était pas là chose aisée. A la Nouvelle, il n'y avait plus de femmes disponibles parmi les réclusionnaires des geôles de la Métropole qui, pour s'affranchir du joug si redouté de la Maison Centrale, consentaient à venir faire le bonheur conjugal de Messieurs les forçats propriétaires. Le stock emmagasiné au couvent de Bourail — que nous visiterons ensemble — était épuisé. Et il n'y avait pas encore, pour les mariages, l'appoint des dames de la relégation.

Et puis, non seulement ces femmes, qui acceptaient de partir pour le bagne calédonien ou guyanais, étaient plutôt en petit nombre, mais c'étaient surtout d'horribles mégères, ayant dépassé l'âge canonique, ou de pauvres filles usées, anémiées — épaves et rebuts des trottoirs. Alors que le Grand agent matrimonial officiel du bagne en voulait d'urgence *six mille*, — et des « reproductrices »!...

Il câbla à Paris.

Ce fut un affolement chez les régénérateurs de la Métropole. Certes, en principe, on approuvait bien haut l'initiative de Pallu de la Barrière. Mais six mille fiancées!... Pour un chiffre, celui-là en était un!...

L'on se mit à chercher fiévreusement.

On ne trouvait pas grand'chose, lorsqu'un des apôtres en chambre de la Rédemption quand même, qui opérait au ministère de la rue Royale — car le bagne dépendait alors de la Marine — émit cette suggestion :

— Si on expédiait là-bas les jeunes filles détenues par voie de « correction » paternelle!...

D'enthousiasme, on applaudit.

La Métropole eût ainsi offert au Minotaure du bagne calédonien, puis du bagne guyanais, son tribut de vierges... insoumises. Mais quelqu'un troubla la joie des manitous de la Pénitencière en faisant remarquer que l'administration n'avait aucune autorité sur cette catégorie de recluses, qui n'étaient pas des criminelles.

Rien à faire. Et, la mort dans l'âme, on dut lâcher cette idée si mirifique.

Mais, entre temps, Pallu de la Barrière, ce fou magnifique dont l'imagination était en perpétuelle ébullition, lui, avait trouvé.

— Prenez des jeunes filles arabes, et embarquez-les pour la Nouvelle, proposait ce nouvel Archimède comme solution au problème.

Bigre!... Recruter des vierges chez les « vrais croyants », leur faire passer les mers pour les marier à des Roumis — et de quelle espèce!... Et puis n'était-ce pas un peu, sinon en plein, organiser là une traite d'un nouveau genre?...

On mâcha et remâcha, en haut lieu, les avantages et les inconvénients que comportait une pa-

reille mesure, puis, finalement, on s'abstint de faire, des filles du Tell et du nord saharien, de nouvelles Sabines...

Encore si on avait préalablement converti Messieurs les forçats à la foi mahométane !... Sans doute se fussent-ils prêtés à cette apostasie, pour avoir le droit de se constituer un harem.

Cependant, au bagne même, des horizons d'espoirs insensés s'étaient ouverts, élargis démesurément, devant les escrocs, voleurs, faussaires, assassins, qui peuplaient les pénitenciers. Pallu de la Barrière leur apparaissait comme une sorte de prophète, comme un Messie prometteur d'un exode prochain vers quelque merveilleux Chanaan.

C'était enfin — après l'errance dans le désert — l'entrée dans la terre du Bonheur.

Aussi les forçats se répandaient-ils en louanges hyperboliques à l'adresse de cet homme prodigieux, devenu leur « petit père », comme les tsars l'étaient pour les moujiks russes. Et, pour témoigner de leur vénération envers lui, pour prouver de façon saisissante et matérielle qu'ils « l'avaient dans la peau », beaucoup avaient employé les moyens en usage dans les geôles métropolitaines.

C'est ainsi qu'un jour un vétéran du bagne entr'ouvrit, devant moi, sa chemise de grosse toile, et, tout fier, comme un brave eût fait d'une blessure glorieuse :

— Voyez !... s'enorgueillit-il.

Et, sur sa poitrine velue, à la place du cœur,

j'aperçus, grossièrement tatoué, le portrait du Don Quichotte de la Rédemption.

— Ah! oui, celui-là c'était un zig!... s'exclamaient, frémissant encore d'admiration, le porteur de cet emblème parlant.

*
**

Mais le geste loufoque de ce Gouverneur invraisemblable devait avoir, en France, une fâcheuse répercussion. Une recrudescence de la criminalité n'était-elle pas à redouter?...

Déjà, pour être admis à s'en aller habiter le pays de Cocagne des Antipodes, des condamnés à la réclusion s'étaient empressés d'aggraver leur cas en commettant des attentats sur leurs gardiens ou sur leurs codétenus. Même, on avait dû décider que les forfaits de ce genre entraîneraient, non pas le départ pour la Nouvelle ou la Guyane, mais un surcroît d'encellulement dans la Métropole. Un décret dans ce sens avait été promulgué le 25 décembre 1880!...

Comme quoi — entre parenthèse — la peine des travaux forcés n'est pas la plus afflictive après celle de l'échafaud, ainsi que le laisse croire encore le Code pénal. Une autre preuve — non moins topique. A l'île Nou, l'administration pénitentiaire a édifié une maison de réclusion, tout comme celles, ici, de la Métropole, à cette seule différence que, là-bas, les cellules sont un modèle de propreté et

d'hygiène. Et là — ô ironie — sont enfermés les « transportés », desquels le régime de la « transportation » prétend ne pouvoir rien faire.

Il arriva, fort heureusement, que l'Administration pénitentiaire ne put trouver les six mille fiancées réclamées par Pallu de la Barrière.

Elle avait eu beau râcler les fonds de cellules des maisons de répression où expiaient celles qui devaient faire, par le mariage, le bonheur de Messieurs les forçats propriétaires, elle n'avait réussi à en réunir qu'un nombre relativement dérisoire.

On les envoya là-bas, par petits paquets. On n'avait pas encore la ressource du gynécée de l'île des Pins, qui devint l'inépuisable pépinière de fiancées pour bagnards, du jour où fut promulguée la loi sur la relégation.

Et, cette fois, la régénération par l'amour fit long feu, comme avaient fait long feu déjà toutes les régénérations tentées aussi bien à la Guyane qu'en Nouvelle-Calédonie.

*
**

— Ça aurait été vraiment drôle, si on avait trouvé les six mille fiancées, me disait, avec un rire amusé, un vieux juge de paix de là-bas... C'est du coup que les bagnards eussent pratiqué le libre-échange matrimonial!...

En riant moi-même de confiance, j'arrondis des yeux étonnés.

— Ah! quand vous aurez vu comment se passent les mariages, par fournées, à Bourail, et la bombance qui s'ensuit!...

Et il m'en conte « une bien bonne ».

Un jour, un garde-chiourme, affolé et scandalisé, était venu le trouver. En tournée d'inspection, après une fournée de mariages, il avait constaté que la femme qui habitait avec un concessionnaire n'était pas celle qu'il tenait de la Loi. Et le bagnard, tout bêtement, lui avait expliqué que sa vraie femme, à lui, était avec un copain, et c'était la femme de ce copain qui était avec lui.

Ils ne l'avaient pas fait exprès les uns ni les autres. Le soir des noces, dam! ils avaient bu, tous avaient la vue trouble, et, ma foi, en partant, au lieu de prendre à son bras sa bourgeoise, il avait pris la bourgeoise du voisin. Ils s'en étaient, pardi! aperçus depuis, mais les deux couples se trouvaient bien comme ça, satisfaits l'un et l'autre de leur sort.

— Quelle histoire ça va faire! s'effarait le surveillant.

Et le juge de paix, doux philosophe, de sourire :

— Que voulez-vous, ce sont là des erreurs qui, ici, ne sont pas irréparables... Il s'agit de les convaincre doucement que chacun doit reprendre sa chacune... Amenez-moi les deux concessionnaires.

Et, persuasif, le magistrat arriva à remettre les choses en l'état... légal.

« TOUS PROPRIÉTAIRES! »

Ah oui! il voyait grand, l'in vraisemblable gouverneur qu'était le contre-amiral Pallu de la Barrière.

Jeté à corps perdu dans l'utopie de la Régénération forcée, il avait proposé, coup sur coup, la mise en concession de 13.000 condamnés! Vous avez bien lu : treize mille!

Il n'avait pu leur donner assez de femmes... Il se rattrapait sur les terres!...

Et comme ce brave marin était un homme à la fois de rêve et d'action, il se lança à la conquête des territoires de l'île, comme s'il montait à l'abordage!

Il vainquit sans péril — s'il ne triompha pas sans gloire. Car, ici, rue Royale, on répondait « amen » à toutes ses litanies à sainte Régénération. Et, tout de suite, il obtint du Ministre de la Marine, que 110.000 hectares fussent attribués aux bagnards... 110.000 hectares choisis parmi les terrains les plus fertiles!...

Et ce fou magnifique eût pu, là-bas, à Nouméa, afficher sur les murs l'alléchant « Tous propriétaires! » qui, ici, sert de miroir à alouettes à certains marchands de biens.

Ah! quelle débauche, quelle gabegie de terres

jetées en gratification aux bagnards pris dans le tas — au petit bonheur!

Les aptitudes morales et physiques des nouveaux propriétaires, qu'importait cela! Avaient-ils expié leur faute? A quoi bon le demander! L'essentiel était, pour le Don Quichotte de la Rédemption, qu'il y eût le plus possible de criminels pourvus tout d'un coup d'une situation qui, dans la vie ordinaire, serait le fruit et la récompense de longues années de labeur honnête!

Et l'on put incontinent admirer « la belle ouvrage » que firent ces nouveaux riches! Combien de concessions restèrent en friche! Et combien de bagnards, logés, habillés, hébergés à nos frais, vécuturent heureux!...



Les temps sont changés? Non. Plus de vingt ans après, quand je visitai le bagne calédonien, c'était toujours le même scandale. Et je vois encore, aux environs de la Foâ, sur un terrain vierge de tout contact avec la pioche ou la bêche, assis au milieu d'un bouquet embaumé d'arbustes sauvages et d'herbes folles, devant une « case » rustique, un homme barbu et chevelu qui, fumant paisiblement sa pipe, semblait un paysan de chez nous.

— Hé bien! l'interpellai-je. Ça pousse tout seul, sans doute?...

— Oh! fit-il, indifférent, pourquoi « m'en fe-

rais-je?... » J'ai mon pain cuit... J'en ai encore pour dix mois!

C'était un concessionnaire. Pour le devenir, il s'était soumis docilement — comme tant d'autres chenapans de son acabit — aux ordres des gardes-chiourme, et avait été « bien noté ». Car, là-bas, seules « les fortes-têtes », les criminels impulsifs résistent aux prescriptions du règlement et demeurent au pénitencier, où ils finissent par se gangrener jusqu'aux moelles.

— Bien sûr, ça ne durera pas toujours, disait philosophiquement mon forçat. Faudra que je retourne à l'île Nou. Mais en attendant, j'aurai eu du bon temps... et j'aurai été quasiment libre... Ah! si je n'avais pas eu la mauvaise idée de me marier en France... Quand on est là-bas on ne sait pas!...

LA MEILLEURE DES CONCESSIONS

C'est que, pour s'accrocher à son « domaine », il n'est rien de tel, pour le bagnard, que de prendre femme. L'administration hésite toujours à rompre un lien qu'elle a noué elle-même.

Et puis, comme on dit là-bas, la femme est la meilleure des concessions!

Eh oui!... du moins pour les chenapans qui ont toute honte bue... et ceux-là ne manquent pas, au bagne.

Il faut avoir vu, dans l'après-midi du samedi, ces messieurs mener à Bourail leurs « épouses » toutes pimpantes.

Au bas de la vallée, parmi les plantes et les arbres, miroite une coulée d'eaux lentes et paresseuses, où s'accroche du soleil. C'est la Néra — une petite rivière sur les bords de laquelle des pêcheurs à la ligne, forçats concessionnaires d'alentour, taquent le poisson, charmant ainsi leurs loisirs champêtres.

Parfois la rivière déborde. Pas moyen, pour ces dames, de la traverser à gué sans risquer de gâter leurs dessous et leurs atours des grands jours. Alors les bagnards enlèvent leurs chaussures, retroussent leurs pantalons et chargent sur leur dos celle à qui ils ont promis, devant M. le Maire, aide et protection. Puis ils passent le petit cours d'eau et déposent leur précieux fardeau sur l'autre rive...

Rien de plus idyllique, rien de plus frais que ce tableau délicieux renouvelé de Théocrite ou de Virgile... C'est Daphnis emportant Chloé d'un bord à l'autre de la fontaine des Nymphes.

Seulement ce n'est pas précisément pour offrir des guirlandes aux naïades protectrices que les Chloés du bagne accèdent ainsi à Bourail.

Parbleu!... Elles y viennent exercer leur ancien métier de pierreuses et charmer les loisirs des forçats richards et des fonctionnaires célibataires, en leur apportant un peu de joie voluptueuse.

Puis, avec le sourire, docilement, elles repartent

dans la matinée du lundi, où, aussi gentiment qu'ils les y avaient menées, leurs époux accourent les rechercher — et encaisser.

Cependant, un jour, il y eut une histoire. Un certain Carré, perruquier de son métier, dont la femme, jeune et jolie, aux manières avenantes, était surtout recherchée des clients, voulut en faire chanter un. Cela avait refroidi les autres.

— Que faire pour les rassurer?...

Et le merlan se désolait quand, soudain, une idée l'illumina. Il avait trouvé!...

Sur une feuille de papier timbré, de sa plus belle main, il calligraphia :

« Je soussigné déclare autoriser ma femme à faire l'amour avec qui elle voudra. »

Lisiblement, il mit au bas son nom, avec son parafe. Puis, tout fier de lui, il courut au bar « *Au rendez-vous des Amis* », le long de la grand'rue de Bourail, où il était sûr de rencontrer, sirotant un verre, ce bon poivrot de Dantique — un grand diable de libéré qui remplissait les fonctions de secrétaire de la mairie.

Comme il lui demandait conseil, l'autre — un pince-sans-rire — après avoir lu, attentif, l'élucubration imprévue du barbier, opina :

— C'est très bien... Mais il faut légaliser la pièce...

Ce singulier fonctionnaire municipal qui avait

toujours dans sa poche les sceaux de la Mairie — pour n'avoir pas à se déranger, au passage dans la commune de libérés obligés de faire viser leurs papiers — gravement, écarta les verres des buveurs. Puis, à même le zinc, pan! pan! il encadra de deux beaux cachets officiels la signature de l'époux Carré.

Entre les mains de l'épouse, ce document, sûrement unique — et que j'ai eu sous les yeux — fut comme un talisman. Et l'aisance régna plus grande que jamais dans le ménage si bien assorti...

Quand je vous disais que, pour les hôtes du bagne, la meilleure des concessions, c'est encore la femme!...

II

L'île aux « trappistes » et aux « fiancées »

VIEUX GIBIERS DE PRISON

Les relégués, — les « trappistes », ainsi que les appellent dédaigneusement les forçats — sont parqués, en grosse majorité, à « la collective », à l'île des Pins, dont on sent les parfums à une lieue de distance, séjour enchanté au milieu de la splendide flore des Tropiques. Ses eaux claires tombent en cascades jusqu'à la mer.

Aux termes de la loi de 1885, dès leur arrivée à la « Nouvelle », les condamnés à la relégation devraient être envoyés sur les chantiers et dans les ateliers de travaux publics : exploitations forestières, agricoles, minières — que sais-je ? En prévision de leur vie exotique future, on aurait dû les préparer dans les geôles de la métropole, au labeur de la colonisation. Hélas ! Il y a loin de cette théorie à la réalité, et, une fois de plus, l'administration pénitentiaire a écrit un chapitre des « Illusions perdues ».

L'un des relégués se récriait un jour, comme on lui annonçait qu'il allait partir pour la baie de Prony, coopérer à l'abatage des arbres :

— C'truc-là, j'sais pas y faire!... A Angoulême, on me faisait trier des chiffons... Puis on m'a mis aux chaussons de lisière... et v'là tout!... J'connais pas d'autre métier!

Alors, par transaction sans doute, on emploie les « trappistes » à jardiner. Car il y a des rose-raies, beaucoup de roseraies. Et ce vieux gibier de prison, patibulaire, greffe ou écussonne les plus délicates parmi les reines des fleurs.

La plupart, cependant, demeurent inoccupés, « tirant au flanc » sous le soleil.

Ceux qui, malgré tout, « en mettent » un peu — oh! si peu! — touchent un maigre salaire... Ce qui leur en reste entre les doigts, après les prélèvements administratifs, n'est pas grand'chose, à vrai dire. Mais ce pas grand'chose leur permet de fréquenter la cantine!...

D'autres s'en vont comme assignés, — c'est-à-dire domestiques à tout faire, chez des particuliers, sur la « grande terre ».

Ces lazzaroni des Antipodes appartiennent presque tous — chose curieuse — aux professions libérales. Ce sont des déclassés. Très peu de manuels... Quelques peintres en bâtiment, quelques plâtriers... des métiers où l'on boit. Car c'est surtout l'alcoolisme qu'il faut accuser de leur déchéance.

Tenez! Voici un cuisinier. Il y en a pas mal dans

le tas... La chaleur communicative des fourneaux leur a été fatale... Celui-là est un petit homme rougeaud, aux yeux à fleur de tête, noyés dans la bouffissure des paupières... A l'entendre, c'était un « as » de sa profession.

— Oui, monsieur... J'ai été chez Maxim's... Ah! j'en ai vu, là, des personnages de la haute!...

Tous ces chevaliers de la casserole ont ainsi, à les entendre, servi dans les plus grands restaurants de Paris...

Mais, vainement, les hauts fonctionnaires de l'administration ont tenté de les prendre pour maîtres queux. A tout coup, quand sonnait l'heure du dîner, les convives se morfondaient, attendant les plats qui ne venaient pas. Quand on s'enquêtait du gâte-sauce, on le trouvait cuvant son vin dans la cuisine ou échangeant des horions avec un aide de son acabit...



On « s'embusque » beaucoup chez les relégués. Et les fonctionnaires, jaloux des lauriers du Christ, aident au mouvement en accomplissant miraculeusement la multiplication, sinon des pains, du moins des postes de tout repos. Le moindre scribe, là-bas, fait figure de personnage, entouré d'une troupe de secrétaires ou de plantons.

Celui qui me sert de cicerone est justement un « embusqué ». C'est la passion des courses qui l'a conduit là. Il est cocher du commandant de l'île et

il jouit de la faveur, parmi tous ces visages glabres, de porter la moustache, ce dont il se montre très fier. Quand nous croisons un de ses co-relégués, il me pousse le coude et ricane :

— Non, mais, pigez-moi ce physique!...

Et il effile vaniteusement les pointes de ses appendices pileux, d'un roux saupoudré de sel par l'âge. On le tient... non par la barbichette, comme dans la ronde enfantine, mais par sa moustache, et il se garde de commettre quelque sottise qui le rejetterait dans le droit commun. Sa moustache? C'est sa croix d'honneur!

Nous nous sommes arrêtés à une cantine quand apparaît au long de la route une voiture chargée de tonneaux. Le cheval est tenu en bride par un grand diable dont l'allure est singulière.

— Come, my darling!... Hue!... My ducky!... Plus vite!... I am going to give you sugar!...

Cette façon originale de séduire le cheval me surprend.

Je demande :

— C'est un Anglais?...

— Non, rigole mon compagnon. C'est un noble, le comte de M... Il s'occupait de chevaux... Il aimait trop les femmes... Il s'est ruiné... est devenu écuyer de cirque... puis il a fait des faux... et le voilà.

Il appelle :

— Hé! l' « aristo »!

Le comte de M... voyant en moi un étranger — et qui « régale » — s'approche et noblement, nous choque nos verres. Puis il pirouette sur ses espadrilles éculées avec l'aisance gracieuse d'un de ses ancêtres au temps des talons rouges. Et comme l'autre qui déclarait aux gendarmes : « Je suis un homme libre quoique dans les fers », il me jette, lui, cette phrase admirable :

— On a beau être où je suis, quand on est bien né, l'on sait rester toujours un homme du monde!...

— Vous voyez, s'enorgueillit l'homme aux moustaches, nous sommes ici en belle compagnie.

UN « AS » DE LA BASOCHE

Mais voici qu'un client entre au bar.

— Tiens! La Basoche! se réjouit mon automédon moustachu.

C'est un petit homme à grosse tête, — quelque chose comme un bilboquet ambulante, pourvu de deux yeux, d'un nez et d'une bouche, sous lesquels s'agitent deux bras courts, semblables à des ailes de pingouin.

Et on me présente celui que là-bas on a surnommé « La Basoche », un homme d'affaires qui eut son heure de vogue, boulevard du Palais. Qu'a-t-il fait pour être venu échouer à l'île des Pins?... Il a sacrifié, trop ostensiblement, à la Vénus mineure et peu farouche.

— C'est un zig, en procédure, admire mon cicéron... Y en a pas un comme lui pour débrouiller les affaires de ceux qui ont fait quelque blague...

C'est que, même là-bas, il est des récidivistes qui ne désarment pas et trouvent le moyen de poursuivre la série de leurs méfaits... 20 0/0 au moins des relégués de la collective, passent, chaque année, devant les tribunaux locaux. Ah, régénération!...

La Basoche se rengorge et, avec emphase :

— Eh oui!... Je continue à fréquenter ici, comme en France, Barthole et Cujas, et à piocher le Code...

Il pérore, comme s'il plaidait devant des juges consulaires. Ses bras embryonnaires arrondissent des gestes. Sa voix de basse arrondit des périodes.

— Et ça m'est une fierté aussi, me confie-t-il, d'être le formulateur des desiderata des relégués. A chaque courrier, j'envoie à des parlementaires — députés et sénateurs — les réclamations collectives et individuelles. Et ils me répondent...

Il avale une gorgée de whisky.

— Même, il en est qui ont pris en considération quelques-unes des doléances à eux adressées par mon intermédiaire. Et ils se sont entremis auprès du ministre compétent pour qu'il leur soit donné la suite qu'elles comportent... Ceux-là, au moins, sont des représentants du peuple consciencieux... Ils constituent presque des exceptions. Car, voyez-vous, monsieur, en général, les parlementaires n'ont pas le sens des réalités...

L'homme aux moustaches interrompt :

— Quand je vous le dis, que c'est un type!...

Il y en a un autre... Le poète...

Gravement, La Basoche secoue la tête :

— Oui, il y a ici un autre cerveau. C'est un normalien, docteur ès lettres de la Faculté de Paris. Il travaillait chez un garde-chiourme magasinier, dont il recopiait les rapports en leur restituant le style et l'orthographe. Un jour, un haut fonctionnaire de Nouméa fut frappé de la facture, j'oserai dire académique, de ces pièces administratives. Il félicita chaudement le magasinier. Le docteur ès lettres prit naturellement pour lui les éloges et adressa au fonctionnaire une ode de sa façon — et de la bonne!... C'était un beau morceau de lyrisme...

Et le cocher d'appuyer, en s'essuyant les lèvres, — ce qui lui permet de caresser amoureusement les moustaches qui font sa gloire :

— Du Victor Hugo, monsieur... Du Victor Hugo!...

— Tenez! je me rappelle les premiers vers.

Et, se piétant, La Basoche lève le bras et me bombarde en pleine poitrine de ce quatrain!

*Fonctionnaire éminent et bienfaisant apôtre
D'une religion de pardon et d'amour, [jour
Cent voix vous ont béni. Souffrez donc qu'en ce
A ces hommages, nous joignons aussi le nôtre...*

Je m'exclame :

— Bigre!... Nous sommes un peu loin de la fontaine d'Hélicon...

— Mais les neuf sœurs n'ont pas de patrie et ne connaissent ni les longitudes, ni les latitudes, riposte superbement le chicanous de la relégation...

Et il achève de me conter l'histoire de « l'autre cerveau » de l'île des Pins. Car, évidemment, il sous-entend que lui-même, en est un — et combien plus vaste!...

Le haut fonctionnaire chanté dans la langue des Dieux fut flatté... on le serait à moins... et résolut d'arracher le relégué qui maniait si bien le calame de la versification aux monotonies de la Collective. Il le fit embaucher chez un commerçant de Nouméa. Hélas!... le lendemain même, le poète délaissait le culte d'Apollon pour celui de Bacchus... Et ça ne fit qu'empirer, si bien qu'un jour, pris de whisky, comme il croisait son protecteur, place des Cocotiers, il s'avança vers lui, en flageolant sur ses jambes d'impénitent poivrot, et lui lança cette parodie du morceau d'opéra célèbre :

*Rendez-moi mes rapports
Ou laissez-moi mourir...*

Et on le remplaça chez son magasinier. Il est aujourd'hui aux gâteaux...

LE SENS DES RÉALITÉS

— Ah! l'alcool! grince, après un silence, mon cocher, en faisant signe au barman de « remettre ça ».

C'est, en effet, l'alcool qui fait que tous sont incapables de tout travail et que personne ne veut de leur main-d'œuvre.

Une fois, pourtant, un épicier enrichi, qui avait une concession de mine, annonça qu'il allait y employer les relégués... et qu'il les paierait sur le pied de 3 francs par jour... et le logement.

Ce fut une joie, un délire à la Collective... On s'embrassait... Trois francs par jour!... Pour un peu, on eût illuminé!...

— Et tous les journaux, me conte La Basoche, reproduisirent cette nouvelle, en se répandant en dithyrambes sur ce mécène de la relégation, pour lequel ils demandaient le ruban rouge... Moi, j'étais sceptique... que voulez-vous?

On lui envoya des hommes de la Collective... Ils ne fichèrent pas grand'chose... Trop encore, puisque l'employeur, né malin, s'était arrangé de façon à en avoir même plus que pour son argent...

Pardi! Il avait installé une cantine près de la mine.

Et il refilait aux « trappistes » des consommations frelatées, à des prix fantastiques... Si bien,

qu'après quelques semaines, c'étaient les hommes qui lui redevaient de l'argent...

— Toujours, et à toute occasion, voyez-vous, sentencie le chicanous, le manque de ce sens des réalités qui caractérise les pouvoirs publics!... Tenez!... en 1885, lors de la discussion sur la loi de la relégation, ne s'est-on pas avisé au Parlement de se demander si tous les relégués, individuellement, ne devraient pas être libres, une fois ici?

« Vous voyez ça d'ici?... Libres dans l'île. Libres de faire quoi?... puisqu'ils ne peuvent faire œuvre de leurs dix doigts?... Il fallait bien qu'on leur donnât la pitance et le gîte — le vivre et le couvert, comme nous disons au Palais!... »

Et, pour illustrer sa thèse, il me narre cette amusante historiette :

Un directeur du ministère de la Justice avait imaginé de faire fabriquer par des relégués, employés à l'exploitation forestière de la baie de Prony, 10.000 paires de sabots destinés aux condamnés de la Guyane.

Drôle d'idée! La Guyane est couverte de forêts. A la Nouvelle, il y en a plutôt peu.

Les grosses légumes de la pénitenciaire, à Nouméa, crurent à une erreur et ils ne bougèrent pas.

Quelques mois plus tard, lettre de rappel :

— Et les sabots?... insistait-on de Paris.

Il fallut s'exécuter.

On s'adressa aux relégués. Tous, froidement, renâclèrent à la besogne.

— N'sommes pas des sabotiers, protestaient-ils.

On prit alors des forçats, qui finirent par exécuter la commande, — mais après combien de temps!...

Toujours est-il que quand les 10.000 paires de sabots, parties pour la France, débarquèrent à Brest, là, on n'avait aucune instruction. Ne sachant qu'en faire, on les emmagasina... Et on les laissa là...

Un jour, un inspecteur passa et découvrit les sabots.

— Vendez-moi ça au plus tôt, ordonna-t-il.

On obéit. Dix mille Bretons du Finistère et des Côtes-du-Nord bénéficièrent de l'aubaine, et chaussèrent des sabots destinés à des forçats.

— Quand je vous le disais, conclut mélancoliquement La Basoche, rien à faire avec ces paroisiens-là...

LES PRÉPOSÉES A LA RÉGÉNÉRATION PAR L'AMOUR

Mais il nous reste à voir le gynécée. Car il y a un gynécée à la relégation.

Dans un vallon, aussi riant sans doute que le fameux vallon de Tempé, chanté par les idylliques Grecs, s'élève une gaie construction entourée d'une haie de banians, de lantanas et de flamboyants.

C'est là que, sous la surveillance des sœurs, aussi

vénérables que désabusées, de Saint-Joseph-de-Cluny, les reléguées amenées des maisons centrales de France, pour servir d'épouses légitimes à messieurs les forçats propriétaires, s'occupent, aussi libres qu'elles peuvent le souhaiter, à des travaux d'aiguille, et attendent impatiemment que leur tour arrive d'être embarquées pour Bourail. Car c'est là seulement qu'elles retrouveront les joies de l'amour régénéré dans les fiançailles et le mariage! — unies par M. le maire et bénies par M. le curé.

Justement, en voici une douzaine qui sortent, et se répandent sous le gai soleil, jasant et caquetant. Si l'on n'était de l'autre côté de la terre, on pourrait croire assister à une sortie de Saint-Lazare... Ces cousettes spéciales, culottées par le vice, prennent, le long du chemin verdoyant, des allures de pensionnaires de maison Tellier en balade. Et, à vrai dire, il y a de ça!...

Au moment où elles arrivent en face de nous, elles croisent une corvée de relégués qui, la cigarette aux lèvres, vont à la soupe.

Les hommes passent, le dos courbé, jetant aux femmes des regards dédaigneux. Evidemment, les raisins sont trop verts. Celles-ci, de leur côté, raillelent à l'envi les lamentables pensionnaires de la « collective ».

L'une d'elles, — une grande fille brune, aux yeux aguichants, et qui a dû user pas mal de talons de bottines sur l'asphalte des trottoirs, — se campe, poings aux hanches, et lance d'une voix éraillée :

— Vous v'là... eh feignants!...

Un des « trappistes » hausse les épaules, et crache un mot grossier — d'ordre zoologique.

— Non, mais des fois!... riposte la gaillarde, regardez-moi cette belle collection d'enflés!...

— Faut les mettre sous globe, glapit une autre.

Et, chez les « fiancées », c'est un concert de cris et d'imprécations.

Une vierge folle, déjà sur l'âge, aux bajoues retombantes, à l'œil morne de pierreuse un peu blette, jette, la lèvre en mépris :

— Laisse-les donc! Tu ne vois pas que c'est des flapis! Pour une fois qu'on a le choix, c'est pas eux qu'on prendra, pour sûr!...

Parbleu, oui!... ces déchets humains n'ont plus la voix suffisamment timbrée pour vibrer à l'unisson de celle de ces luronnes. Et puis, du gibier de correctionnelle, peuh! C'est mesquin, ça manque de romanesque, ça ne parle pas à l'imagination... Ce qu'il leur faut, à ces échappées de bastringues, de trottoir et de maisons closes, c'est le beau mâle, le forçat aux mains rouges et à l'étreinte qui meurtrit la chair... le costaud, quoi!...

Mais les deux groupes se sont éloignés et, brusquement, du côté des femmes, s'élève un chœur significatif :

*Quand il me rejoint dans l'alcôve,
Mon p'tit homme a de bons moments...*

Voluptueuse expression du désir de ces vendeuses d'amour, venues à la Nouvelle pour en acheter, à leur tour... Car, grâce à la munificence de la Princesse pénitentiaire, à leur « p'tit homme », elles apporteront, avec leur cœur, une dot et un trousseau...

III

Bourail-les-Vertus et ses boutiquiers non patentés

LES DROITS DES CONCESSIONNAIRES

Bourail, comme enfoui dans la splendeur de la végétation tropicale, est le centre modèle de la colonisation pénale, et fait la joie et l'orgueil des grands Rédempteurs du bagne. Là, sous le ciel bleu, éclatent, dans toute leur beauté, les vertus du « Programme scientifique de la Régénération des forçats par la propriété et la famille ».

Parmi ces « régénérés » bouraillais, les transportés en cours de peine, voire à perpétuité, sont les plus nombreux, — tout comme à Saint-Laurent et à Saint-Maurice, au bagne guyanais.

C'est que le forçat, quelles que soient l'horreur de son crime et la durée de sa peine, s'il est doué d'une souplesse suffisante d'échine, ne tarde pas à devenir un propriétaire — et même un propriétaire privilégié. L'administration pénitentiaire lui octroie une concession urbaine ou rurale.

A la ville, le forçat est un petit commerçant. On lui donne une maisonnette. Mais il a aussi un terrain de 10 à 12 ares. Il y cultive des légumes et des fleurs, dans la tranquillité heureuse de sa vie de petit boutiquier. Et, le soir, près de sa femme, il prend placidement le frais sous sa véranda, dans la retombée douce des plantes qui embaument.

Aux champs, le bagnard, gratifié de plusieurs hectares de terre, devient laboureur. Il a une ferme, une basse-cour, parfois des bœufs et des vaches. Certains se consacrent, exclusivement, à l'élevage du bétail.

Et il est facile à tous de prospérer, car l'administration tutélaire les traite comme l'enfant prodigue. Elle ne perd jamais l'occasion de tuer le veau gras en leur honneur.

Vraiment, on croit rêver quand on lit dans une circulaire ministérielle — commune à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie — en date du 11 juin 1884, l'énumération des avantages offerts au bagnard-concessionnaire. Je transcris textuellement :

« Tout concessionnaire, qu'il soit rural ou urbain, recevra, du jour de son installation :

« 1° La ration de vivres et l'habillement pendant une période de trente mois.

« 2° Après l'achèvement des travaux et sur un procès-verbal d'estimation, il recevra une indemnité

de remboursement de case variant de 100 à 300 fr., selon l'importance de la construction.

« 3° *Les concessionnaires ruraux recevront une première mise d'outils aratoires.*

« 4° *Les concessionnaires ruraux ou urbains ont droit à l'hospitalisation gratuite pendant la période des allocations. »*

Et venait-il à prendre femme, à nouveau les faveurs s'abattaient sur lui!...

Marié en France, et s'il faisait venir sa femme et ses enfants, l'administration se muait, pour lui, en pluie d'or... Et elle accordait :

« *Le voyage gratuit aux membres de la famille du forçat, depuis le lieu de départ jusqu'à destination.*

« *Une indemnité (pour argent de poche) de 50 francs par adulte.*

« *Une indemnité de 25 francs par enfant. »*

Même, il fut une époque où dépêche ministérielle sur dépêche ministérielle prescrivaient de hâter la mise en concession, pour favoriser le mariage des condamnés ou la réunion avec leur famille.

Et messieurs les propriétaires du bagne vivent de plus en plus tranquilles et heureux, dans un décor magique où presque toutes les plantes et les arbres portent des fleurs.

Des crimes qu'ils ont commis, ils ne supportent

que les conséquences. Sur la sérénité de leur conscience, le remords a passé comme l'écume légère qui mousse sur la vague et que le vent aussitôt emporte...

LES INSCRITS AU BOTTIN

C'est surtout à Bourail qu'on rencontre les concessionnaires urbains. Et tout le long de la Grand'-Rue s'égrènent des boutiques aux enseignes de toutes sortes.

Voici un perruquier. C'est Wackenthaler, qui rase les fonctionnaires, les voyageurs — et les bagnards propriétaires. Sa femme, une blondasse peu farouche, l'aide et, au besoin, le supplée. C'est à elle qu'est dévolu le soin d'aller à domicile promener, sur les joues de ces messieurs de l'administration, le rasoir purificateur. Et, de son allure tranquille, elle va de client en client, placide, — indifférente aux chuchotements qui montent des groupes de commères, sur le pas des portes, et aux brusques rires qui s'échappent, fusent en moquerie.

La mère Julien, — l'ogresse de Montauban, comme l'appelaient les journaux de l'époque — loge là, tout près de l'église. De son nouveau métier, elle est dentellière. Autrefois, elle empêchait les naissances; aujourd'hui, elle travaille à orner les layettes des nouveau-nés. Son époux est menuisier.

On m'a montré la maison qu'occupait une des notabilités de la ville. C'était un Italien, un sellier-bourrelier qui s'enorgueillissait d'avoir travaillé naguère aux harnais de S. M. Victor-Emmanuel. Grandeur et décadence! Condamné comme faux-monnayeur, il s'était remis au travail du cuir et tenait une boutique achalandée. Il avait fort bien marié ses deux filles. Et sa femme, une des élégantes de la colonie, ne frayait pas volontiers avec les autres femmes de bagnards.

Au coin de la rue Gambetta, un cadran jaune d'or éclate sur une plaque noire. Une flèche indique que, un peu plus haut, est la demeure de Pel, qui, de l'aube à la nuit, une loupe en monocle à l'œil, impassible, répare des montres. Car l'horloger de Montreuil a rouvert boutique au bagne. Et il y gagne largement sa vie.

Ici, c'est un ancien notaire, très décoratif, qui, ayant naguère dédoré ses panonceaux, fut envoyé à la Nouvelle. Il se console de ses malheurs en tenant une librairie et un cabinet de lecture.

Plus loin, tout au bout d'une étroite rue qui grimpe, s'écrase contre le sol la maisonnette de Bernière, le graveur, un être étrange, à la physiologie tourmentée, aux prunelles fixes, avec, par toute sa personne, quelque chose d'infiniment triste — et d'indéfinissable. Il passe ses jours à buriner dans la nacre de coquillages énormes que je n'ai vus qu'aux Antipodes.

Voici l'*Hôtel des Voyageurs* dont le propriétaire

est un forçat qui a empoisonné sa femme. Puis un hôtel-restaurant dirigé par les frères Servet, condamnés à vingt ans de travaux forcés comme faux monnayeurs. Ils possèdent, en même temps, en bonne place, une boutique qui porte comme enseigne : « Photographies et gravures ». Ils font d'excellentes affaires et vivent dans une large aisance.

D'autres concessionnaires urbains font leur peine de travaux forcés en tenant des cafés, des boucheries, des charcuteries, des crèmeries, des pâtisseries, — que sais-je?...

Il en est qui sont hommes d'affaires. Ils enveniment les litiges, plaident devant la justice de paix, spéculent, tripatouillent, sans que jamais l'administration se mêle de les contrôler.

Tous ces honorables commerçants jouissent des mêmes prérogatives que leurs concurrents, les boutiquiers sans attaches pénales, et peuvent à leur guise acheter, vendre, avoir ici ou là des correspondants, des représentants, des succurales. A Saint-Laurent-du-Maroni, au bagne guyanais, ceux qui se livrent au commerce ont la clientèle des ouvriers des placers et des Indiens. Aussi quelques-uns ont-ils acquis, rapidement, de petites fortunes.

Naturellement, les concessionnaires urbains ne paient pas patente. Le bagne n'a pas seulement ses rentiers. Il a ses commerçants non patentés!...

Enfin, Bourail a son journal : *l'Indépendant*, qui, inspiré par l'administration, est rédigé et im-

primé par un bagnard. On y vante les bienfaits du programme de « Relèvement moral des transportés ». On y insère aussi des annonces en langue verte, dans ce goût-ci :

« Acré aux Cobalteurs. — Les mecs qui en mouillent pour gratter dans le cobalt et qui sont à la coule pour le boisage, n'ont qu'à radiner à Koumac, ils y dégotteront du turbin! »

Tout ce monde se rend le dimanche à l'église. Car l'assiduité aux offices est, là-bas, une marque de respectabilité. Le bagne n'est pas seulement une école de régénération. C'est encore un centre de prosélytisme.

Les jours de marché, c'est une animation joyeuse. Concessionnaires urbains et ruraux se retrouvent. On caquette, on joue, on potine, — on mène, en somme, la vie normale des habitants de petite ville, de ce côté-ci de la terre.

Avec cette différence que les non patentés du bagne n'ont pas à compter avec les soucis des autres commerçants, — ceux que ne souille aucune tare pénale. Rien à payer et, si les affaires ne marchent pas, la pitance assurée!... Positivement, ils n'ont qu'à se laisser vivre...

Beaucoup sont en relations avec des banques et des maisons de commerce d'Europe, qui les traitent en négociants honorables.

Et je me souviens avoir vu, traînant sur les comp-

toirs, des lettres d'usines ou de fabriques françaises. Elles débutaient par :

« ...*Nous avons bien reçu votre honorée en date du... »*

Et se terminaient ainsi :

« *Tout dévoué aux ordres que vous voudrez bien nous faire l'honneur de nous confier... »*

Est-ce que, d'ailleurs, ces messieurs les commerçants du bague n'ont pas leurs noms dans le Bottin, pêle-mêle avec les commerçants honnêtes?...

Prenez le volume de l'Etranger et des Colonies françaises; vous y trouverez les noms de quelques-uns de ces négociants — aussi bien du bague guyanais que du bague calédonien — criminels, pour la plupart, encore en cours de peine.

Les petits commerçants de France, que la malchance accule à la faillite, sont rayés, eux, de l'Annuaire du Commerce. Si, au lieu d'accepter la décision du tribunal, ils avaient assassiné un créancier récalcitrant, là-bas, à Bourail ou à Saint-Laurent-du-Maroni, ils auraient pu rouvrir boutique... Ils ne paieraient plus de patente et leurs noms figureraient encore, en bonne place, dans le Bottin...

UN SPECTRE HISTORIQUE

Parfois, un pauvre hère aux allures étranges, presque nu, lamentable, déambule par les rues, avec, après lui, une moquerie flambant dans des yeux rieurs, toute la marmaille de Bourail.

Mais lui, de son pas pesant, toujours il va, paisible, indifférent, offrant, de porte en porte, aux ménagères du bourg des poissons qu'il a pêchés et qui soulèvent leurs ventres d'argent dans un panier accroché par l'anse à son bras.

Ce pauvre hère, c'est Berezowsky, une des célébrités du bagne, le dernier Polonais révolté, — au geste demeuré historique.

C'était après la grande revue de Longchamps. La calèche impériale passait devant la grotte de la Source où, sur un talus, il se tenait posté, un revolver à la main. Les deux empereurs, Alexandre II et Napoléon III, étaient assis côte à côte. Brusquement, il fit feu, par deux fois. Il vit un cheval se cabrer, puis s'abattre. Ce fut tout. Un tourbillon de bras aussitôt l'entraînait, s'acharnait sur lui. La foule hurlait à la mort. Et c'est à grand'peine qu'une escouade d'agents parvint à le disputer et à l'arracher à la multitude, avide de se faire justice elle-même...

...Il m'arriva de l'aborder un après-midi où il se disposait à entrer dans la cahute où il gîtait, le long

de la route qui sort de Bourail pour aller à Néméarah.

Le contraste était étrange entre la mise déguillée de cet homme et la limpide clarté des prunelles ouvertes sur une physionomie placide. Et, sous ses vêtements en loques, il avait l'air d'être travesti.

D'une besace jetée en bandoulière sur son torse à demi-nu, il retire de lourdes pierres et, une satisfaction douce dans les yeux :

— Tenez, me fait-il, voilà des pierres qui contiennent de l'or.

Et il me raconte que, tous les jours, il en ramasse le long de la rivière. C'est cet or calédonien qui servira de mise de fond pour l'exploitation de ses découvertes. Car Berezowsky est devenu, au bagne, un inventeur. Aussi, tout de suite, il m'égrène le long chapelet de ses inventions.

Il a imaginé une charrue gigantesque, avec un attelage monstre, au soc assez puissant pour défoncer des isthmes. On rapprocherait ainsi les distances de peuple à peuple. Il a aussi tout un système pour la destruction des lapins, en Australie. Et, ces rongeurs qui, là-bas, sont un fléau, deviendraient la base de l'alimentation mondiale, quelque chose comme la « poule au pot » rêvée par Henri IV. Puis, c'est une autre invention qu'il se réserve de faire connaître à l'archevêque de Paris. Par les missionnaires qui sont en Laponie, on pourrait utiliser la chair des mammifères qui peuplent cette vaste

région et aider ainsi puissamment à l'extinction du paupérisme...

Un tel flot assaille son cerveau, qu'il ne parvient pas à mettre de l'ordre dans ses pensées, mangeant les mots, inachevant les phrases dans sa volubilité. Et il va, sans même attendre une réponse, riant d'un rire machinal, frottant béatement ses doigts noueux avec un geste de bête heureuse.

Evidemment, ce sont là choses folles. Mais toutes s'élancent à des réalisations de chimères humanitaires. Et cela arrête toute envie de sourire.

Mais nous voici dans sa cahute. C'est un grand trou noir où la baie de la porte poussée jette une brusque flaque de clarté. Une odeur écœurante vient violemment frapper aux narines. Près d'un grabat, j'avise quelques livres : l'*Histoire de France*, de Duruy; le *Peuple*, de Michelet, et les *Nouvelles Méditations* de Lamartine. Il y a aussi un dictionnaire des cent mille secrets de la science. Puis, dans un coin, à même le sol, tout un bric-à-brac d'engins de pêche, d'ustensiles de cuisine et d'objets bizarres, d'où émergent des piles de livres, des tas de journaux.

Mais voilà, à ma stupeur, que tout cela semble grouiller, remuer. Puis, soudain, un vacarme assourdissant comme un bruit de cloche étrange, et, par la pièce, une galopée furieuse de rats énormes. C'est Berezowsky qui, armé d'une barre de fer, frappe à coups redoublés sur une feuille de métal appendue au plafond.

— C'est encore, me dit-il, une de mes inventions. Cela sert à éloigner les rats qui, ici, pullulent.

Et le pauvre inventeur sourit d'un sourire où, lentement, s'élargit, s'épanouit toute une joie — une joie où perce une fierté.

Lorsque je le quitte, sa physionomie a repris sa placidité animale. Il est debout, tout près de sa cahute, au pied d'un arbre qui, là, se dresse étrange — effrayant — avec ses branches mutilées qui se tordent ainsi que des bras de supplicé, semblant jeter, à travers l'espace, des appels désespérés, de suprêmes gesticulations d'agonie.

Et, tout cela, sur ce spectre qu'est Berezowsky, met comme une ombre de cauchemar...

LA BOUE D'AMOUR

Après Berezowsky — puis Pel dont il sera question tout à l'heure — un autre type remarquable, parmi cette population tarée où on a la sensation d'une odeur de vice fumant autour de soi, c'est Bernière, le graveur.

Des heures durant, de son pas automatique, il erre à la nuit, le long de la Grand'Rue, à Bourail, jusqu'à ce que la fatigue le pousse, presque machinalement, vers la petite maison où il perche tout là-bas, au haut du village!...

— Oh! la boue d'amour!...

Je suis chez Bernière, qui après de longues hésitations

tations, d'une voix basse, dans un réveil instinctif de souffrance, me dit tout le drame où a sombré sa vie.

Il est au bain, depuis plus de vingt ans, pour avoir tué sa femme. Il l'avait épousée par amour. Et, sous son regard aimant, longtemps, la vie fut calme et douce au foyer — comme en un nid. Mais c'était trop de bonheur. Et la débâcle commença. Sa femme eût un premier amant. Cela plongea au cœur du graveur comme un fer rouge; pourtant, il pardonna. Elle en eut d'autres; alors, pour ne pas la perdre à jamais, il pardonna encore. Ce fut la chute, la dégringolade en pleine fange. La jeune femme s'était lancée dans la vie de théâtre, et, en l'absence de l'amant du jour, timidement, Bernière venait heurter à la porte de « l'actrice », mendiant un peu d'amour. Puis, un jour, il vit rouge et tua...

Et, après l'avoir tuée, il continua de l'aimer...

Quelques minutes de silence tombent sur nous.

Et, semblant revenir de très loin dans ses pensées, avec un hochement douloureux de la tête, Bernière répète encore :

— Oh! la boue d'amour...

Après le crime, durant des mois, il demeura stupide, croyant que sa raison allait l'abandonner. Le remords lui dardait ses pointes de feu à travers le crâne. Un terrible remous de douleur tournoyait dans son cerveau, l'étourdissant, l'égarant — l'affolant. De rouges visions hantaient son sommeil, hérissant d'un frisson glacé toute sa chair.

Puis, ce fut comme une obsession physique. Il s'exaspérait au souvenir enfiévrant des caresses passées. C'était un besoin sensuel de sa femme, une envie nerveuse de toucher encore sa peau satinée et douce, de la prendre sur ses genoux, de la serrer contre lui, de la respirer comme une fleur. Et ses lèvres, avides, s'ouvraient pour d'éperdus baisers...

Avec acharnement, il fouille dans ses souvenirs, les étale, les met à nu. Puis, à un flux soudain de la mémoire, il a de grands élans de voix, avec des coups de tête en avant, — toute une mimique puisante.

La mort n'était pas une barrière suffisante entre elle et lui. Son désir, affolé, aurait voulu voler jusqu'à elle. Et, écrasé sous le poids d'une accablante désespérance, des heures durant, il demeurerait l'œil comme figé sur la photographie de la morte. Il revoyait la grâce de son être séduisant, la douceur de son sourire, les rondeurs tentantes de sa gorge. Il la contemplait avidement. éperdument, dans une extatique communion de ses prunelles versées dans les siennes. Cela l'emplissait de résignation, de courage. Cette douce figure de femme, maintenant, le fortifiait, le sauvait. Et, peu à peu, une étrange sensation d'apaisement entraînait en lui, rassérénait son âme tumultueuse, calmait sa chair enfiévrée. C'était comme une pluie de chagrin qui tombait, bienfaisante, sur son cœur.

Mais, dans son récit, Bernière s'arrête, mordu par une brusque pensée. Et, tout près de son lit,

dans un petit meuble en bois, scellé au mur, ainsi qu'une niche de sainte, avec un frémissement religieux, il prend une photographie. Une mélancolie soudaine, embrume ses prunelles :

— Tenez! me fait-il.

Et il place sous mes yeux une image jaunie par les années — et comme piquée aux vers. La morte est là, dans un travesti de théâtre, en Alsacienne. Et, sous les larges coques de deuil, enrubannées, sourit un gracieux visage de femme, aux grands yeux caressants.

Debout, à quelques pas de moi, appuyé sur le dossier d'une chaise, Bernière, la figure tout attristée, la tête un peu relevée, me regarde :

— C'est bien elle, prononce-t-il.

Et, dans un murmure, un prénom qui se fond sur ses lèvres, en fruit délicieux : « Madeleine ».

Sur ses traits flambe l'illumination d'un sourire. Puis, il balbutie :

— Tous les soirs... oui encore... des heures et des heures... je la contemple.

Et, les yeux plantés droit sur moi :

— Hein! croyez-vous, monsieur, qu'un criminel puisse ainsi regarder sa victime...

Je me tais, avec un frisson d'hésitation, de doute, — d'angoisse.

Bernière, maintenant, marche à travers la pièce et il me semble qu'il oscille sur ses jambes, étourdi, trébuchant, — ainsi que sur le pont d'une barque bollottée par les vagues.



Mais voici qu'un rire frais s'égrène derrière la porte, et on frappe à coups légers.

— Entre migonne!...

Une délicieuse fillette se précipite, tend ses joues au « forçat », et fixe sur moi de claires prunelles où luit un étonnement.

Le regard du graveur a une flamme neuve. Sa voix, un peu âpre, aussitôt se détend, s'amollit, laissant une douceur de caresse à ce qu'il dit ensuite.

— C'est, m'explique-t-il, une petite fille que j'ai en quelque sorte adoptée il y a quatre ans. Elle avait un an quand, à la mort de son père — un colon libre, ruiné — elle fut laissée aux soins d'une vieille femme alcoolique. Je l'ai recueillie. J'essaierai d'en faire une honnête femme. Après l'expiation, ce sera là comme une sorte de réparation...

Il sourit, d'un sourire qui se mouille, — attendri par cet aveu.

Mais la gamine rôde par la pièce, emplissant l'air du vol léger de son babillage. Elle touche à tout. Et, soudain, la mine grave :

— Dis, monsieur, tu veux acheter ça...

Et elle me présente un énorme coquillage — un casque — où, burinée en noir dans la nacre lumineuse, s'épanouit, en fleur étrange, une suave figure de femme.

C'est une œuvre de patience; mais aussi une

œuvre d'art. Car Bernière est un graveur de talent. Le coquillage est à vendre, et volontiers je l'emporte.

...Déjà loin, je me retourne pour sourire une dernière fois à l'enfant, dont la grêle silhouette grelotte dans le grand trou noir de l'encadrement de la porte. Et, en même temps, mon regard embrasse la maisonnette qui abrite cet étrange « forçat ». Elle est là, l'air affreusement triste, comme affaissée sur elle-même, les persiennes de l'unique fenêtre closes ainsi que les paupières d'une morte. Et, du toit, éventré par un cyclone, émergent deux poutrelles qui s'enlacent, en bras éplorés, avec l'air de ces croix qu'on voit sur la tombe des pauvres bougres.

Et je m'en vais, pensif, avec la vision tenace du malheureux que, là-dedans, éclabousse encore la « boue d'Amour »...

CELUI QUI « PARLE TOUT SEUL » DANS LA NUIT

Je suis depuis quelques jours seulement à Bourrail, quand quelqu'un, assez tard dans la soirée, accourt à mon hôtel :

— Venez avec moi, monsieur, Pel « parle tout seul ».

Et, par un raccourci, nous voici bientôt tout près de la petite maison de Pel qui, sous la lune, se dresse toute blanche, avec ses frêles murs en planches!

— Ah! Ah!... la justice... Ah! Ah!

Et, en ricanement sinistre, une voix secoue la nuit.

Dans la complicité de l'ombre des lantanas en fleurs et qui embaument, nous nous sommes blottis dans le jardin, pour écouter... Dans la blanche maisonnette, c'est comme un bourdonnement, un grondement contigu. Puis, cela s'enfle, grandit. Des sons étranglés, des exclamations heurtées, parviennent jusqu'à moi. Et d'autres mots, des bouts de protestations, des syllabes de révolte. Enfin, des lambeaux de phrases :

— ...La preuve!... Oui... la preuve!... Rien... rien... vous entendez!... Des présomptions!... Ah! oui... des présomptions... Et on me condamnerait... Mais jamais... non... le jury...

C'est Pel qui « parle tout seul », dans la nuit, — comme on dit dans le village.

Les mots sifflent dans sa gorge; les phrases jaillissent par saccades, sans suite, dans un hachement de paroles. Parfois, dans une explosion de violence rageuse, un jet de périodes.

En sa mémoire surexcitée par l'angoisse se déroulent les longs débats de la cour d'assises, — tout le drame affreux où a sombré sa vie. Et lui, avec une obstination acharnée, il fouille dans l'acte d'accusation, dans les témoignages, dans les rapports d'experts, partout, et, longuement, il discute, proteste, puis s'irrite, s'exalte au souvenir de toutes les

douleurs endurées. Et, tout haletant, il clame son innocence.

Les phrases traversent l'opaque silence de la nuit, aiguës, pressées.

C'est en moi une poignante sensation de froid dans tout mon corps. L'évocation soudaine de ce drame déjà lointain remue mes souvenirs. Et je me souviens que Pel, — l'horloger de Montreuil, — accusé de dépecer ses servantes et de les incinérer dans un poêle, fut condamné, sans preuve palpable, sur de seules présomptions. Après la condamnation, on demeura harcelé par le doute. Et puis, il eut aussi son cri de protestation au jury : « Souvenez-vous, messieurs, que vous condamnez un innocent ! »

Et cet homme, voici que je le retrouve — après combien d'années — jetant à la nuit son éternelle protestation d'innocence.

Car Pel « parle » toujours. Tantôt avec des précipitations qui entassent les arguments les uns sur les autres, tantôt avec des lenteurs, des hésitations où peine, s'affole le désir de la preuve éclatante, — décisive. Et ce sont des raisonnements interminables, des argumentations désespérées. Comme pris dans un immense filet, éperdument il se débat, et le réseau des mailles, toujours sur lui se referme, plus étroit. Il semble, alors, que sa pensée s'égaré, comme lorsqu'on devient fou.

Et, dans un balbutiement de détresse, les mots s'écrasent dans sa gorge, en protestations informulées, en révolte sourde.

Cela a quelque chose d'horrible, de déchirant, d'affolant, — comme le râle d'un mourant. Pourquoi, aussi, ne peut-on voir dans les âmes, et comment se peut-il que le remords qui torture ou une douleur qui saigne mette dans la voix le même tremblement? Pourquoi l'homme fourbe qui trompe parle-t-il ainsi qu'un homme sincère? Il n'y a donc rien qui puisse révéler la fraude! Quel soulagement, pourtant, serait parfois ce rien...

Dans la tiédeur de la nuit calme, de lourds oiseaux — des roussettes — passent d'un vol lent, silencieux. Leurs larges ailes éployées emplissent le ciel, et, dans le jardinet, sur le pâle sourire des fleurs, font de grandes taches d'ombre.

Et dans la coquette maisonnette, qui semble casquée d'argent sous la clarté lunaire, impuissant à échapper à l'obsession, à la ténacité des pensées qui le harcèlent sans trêve, Pel, de sa même voix de cauchemar, continue à étaler la plaie béante de son âme suppliciée.

Maintenant, on sent comme une douleur roulant dans l'accent saccadé des paroles, — une douleur atroce qui lui déchirerait tout le dedans du corps. Les mots s'étranglent, dans le gosier sec. La respiration se fait pénible; le souffle est court. Et, comme si l'air manquait, la voix s'éteint, étouffée. Alors, tout à coup, une porte s'ouvre, toute large, et, haletant, épuisé, Pel apparaît, dans la nuit.

La tête un peu en arrière pour mieux respirer, il semble reprendre péniblement haleine — ainsi

qu'après un trop long plongeon sous l'eau. Et, dans l'air limpide et calme, plein de la senteur des plantes, un instant encore, tout frémissant d'angoisse, il gesticule, continue à parler, mais d'une voix sourde, — indistincte.

Et je reste là, les yeux pris, dévorés par la soudaine apparition, ne pouvant en détacher mes regards.

Un long temps, Pel demeure songeur, respirant largement la nuit. Soudain, comme sous l'assaut grondant des pensées, il secoue les épaules, et avec un grand geste du bras droit vers le ciel, ricanant, il lance à dents serrées.

— Ah! ah!... la justice... Ah! ah!...

Puis, il rentre, dans un brusque claquement de porte. Et Pel a déjà disparu que, comme une flagellation, son ricanement, envolé à travers l'espace, siffle encore en coup de lanières.

Et c'est ainsi, souvent dans la nuit. La souffrance tord sa chair et son supplice recommence jusqu'à ce que, harassé, il tombe brusquement dans le sommeil, comme au fond d'un grand trou noir...

DANS LA BOUTIQUE DE PEL L'HORLOGER

— Vous désirez, monsieur?

Et, sans quitter sa chaise ni son travail, Pel — chez qui une curiosité m'a poussé dès le lendemain

matin — me dévisage de sa loupe en monocle dans l'œil.

Il est, là, froid, digne, impassible. Même à fleur d'épiderme, rien ne reste de la houle terrible qui, durant la nuit, a secoué son corps, ses muscles, sa chair.

Je lui dis l'objet de ma visite. Un peu de trouble passe dans ses yeux; une réponse balbutiée :

— M'interviewer... moi... à quoi bon? Quel intérêt cela peut-il avoir pour le public?... Un forçat, ça n'existe pas... ou bien alors... au théâtre... à l'Ambigu... dans le rôle du traître au dernier acte...

D'un mouvement lent, il s'est levé, et il raille, embarrassé, gêné, essayant de tourner la chose d'une manière plaisante.

Puis, une gravité subite dans la voix :

— Un forçat! Eh oui! voilà ce que je suis... Et, comme tous les forçats, un objet d'opprobre et de honte...

Je proteste :

— Mais tout espoir n'est pas perdu d'une réhabilitation. Le gouverneur de la colonie vous considère comme la victime d'une erreur judiciaire, — il m'a autorisé à le publier; des fonctionnaires de l'Administration pénitentiaire pensent de même; dans ces conditions, il me semble qu'une demande en revision...

Mais, lui, barre la phrase de la main, en un geste brusque, qui coupe l'air :

— Vingt fois!... oui... vingt fois, j'ai vainement réclamé la revision de mon procès.

« Aussi, je renonce à adresser des requêtes au Parquet. Tenez, en voici une, rédigée depuis plusieurs mois... et elle est toujours là... Il n'y a rien à faire... Et, même innocent, je dois rester au baigne. Ainsi le veut la loi, — la loi sereine, glaciale, implacable... »

Je me tais, remué par cette voix âpre qui martèle les mots, les jetant dans le grand silence de la pièce, avec une révolte douloureuse.

Pel, maintenant, les deux mains enfoncées dans les poches, les épaules soulevées, le pas saccadé, arpente la boutique. La tête, baissée, semble foncer sur d'invisibles obstacles. Puis, brusquement, il sort. Je le suis. Et nous voici sous la véranda où, à travers les brindilles de vigne vierge, pleut le soleil. Une brise molle caresse la peau. Dans le petit jardin, un léger frémissement court dans les massifs; les feuilles alanguies se redressent, et, sous ce soufflé tiède, les calices des fleurs s'ouvrent comme des bouches avides. Et c'est, autour de nous, une embaumante coulée de parfums.

Alors, Pel :

— Vous le voyez, ici, c'est un pays fait pour abriter de la joie... du bonheur...

Et il a un petit hochement moqueur de la tête.



Décidément, cet homme me glace.

C'est bien toujours la même étrange figure, tourmentée, — que tant de fois on a dit sinistre. — avec ses joues comme rongées jusqu'à l'os et ses prunelles clignotantes dans la reculée du trou des orbites. Les cheveux, rares, sont plantés droit, comme hérissés. Et, sous un nez en aiguille, un maigre jet de poils, en moustache de chat.

Comme, irrésistiblement, mes regards s'attachent à cette tête horrible, inquiétante, tout à coup Pel, ricanant, lance à dents serrées :

— Ah! ah!... vous trouvez que j'ai une sale binette... Ah! ah!... Eh! bien, monsieur, c'est ça... hé! oui... ça... qui m'a fait condamner!...

Positivement, il en est convaincu. Et, chose curieuse, cette conviction est partagée par les hauts fonctionnaires de la Pénitencière qui, gravement, m'ont déclaré que c'était bien « son physique ingrat » qui avait perdu Pel.

Sa main s'est portée, pesante, à son front, comme pour en chasser des choses douloureuses; puis, soudain, apaisé, résigné, — peut-être encore plus troublant ainsi, — il prononce, dédaigneux, dans un haussement d'épaules :

— Bah! après tout, je vis peut-être mieux, ici, qu'en France... Je gagne bien ma vie... Voyez...

je vends des montres, des pendules... même des bijoux... ah! de clinquant... Et je répare...

Comme j'ai suivi le geste dont, en parlant, il a enveloppé les vitrines de sa boutique, j'avise une coupe où rutilent des alliances.

— Mais ça... montrait-je, c'est donc de bonne vente...

— Ah! gouaille-t-il, ça... c'est pour les mariages... Car, au bagne, c'est étonnant ce qu'on convoie en justes noces!... Et dame! il faut aux époux l'anneau nuptial!...

Et elle amuse prodigieusement Pel, cette monumentale dérision : l'épurement de l'âme bagnarde par l'amour :

— Mais il vous faut voir ça, monsieur... la célébration, par fournées, de ces administratifs accouplements... de transportés et de reléguées... Je vous assure qu'on y rigole!... Du reste, à Bourail, ceux qui ont le cœur à la joie n'ont pas à redouter la neurasthénie!...

UN JOUR D'ÉLECTION

Eh! oui, on s'amuse vraiment, en cette invraisemblable petite ville, qui, comme cynisme, est unique sous le soleil, — et que, par dérision, on appelle Bourail-les-Vertus. Car l'administration pénitentiaire tient la main à ce que ne se perdent pas les traditions de la vieille gaieté française. Elle a

donné le nécessaire aux forçats, et elle ne croit pas devoir leur refuser le superflu.

Je me trouvais à Bourail, un jour d'élection au Conseil général. Il n'était guère plus de six heures quand on proclama les résultats du scrutin.

Le candidat unique, un Allemand, naturalisé Français de fraîche date, était élu à quelques douzaines de voix — la presque unanimité. Et, là-bas, près de la Mairie, le long d'un bar dont le tenancier est Anglais, tout le corps électoral était debout, toastant à l'envi, dans la mousse pétillante du champagne qui fumait au-dessus des coupes.

Une dernière santé à l'élu portée, d'une voix que l'émotion étrangle, par le commandant du pénitencier, puis, dans un trépignement d'allégresse, une dernière clameur — et c'est fini.

Mais la nuit tombe. Brusquement, comme balayée d'une rafale, la grand'rue se fait déserte. Dans cette invraisemblable ville, c'est l'heure où la vie grouille chez les marchands de vins. Il y a là, des tas de gens. Tous forçats propriétaires — les forts en thèmes de l'école de Relèvement moral du bagne — quelques-uns déjà libérés, les autres encore en cours de peine. Ce sont les cotés d'amour : ceux que, jalousement, l'Administration — *alma parens* — entoure d'une sollicitude toute maternelle. Ils ne sont pas encore électeurs. Mais cela viendra, après leur réhabilitation, — qui ne peut tarder. Déjà, ils se mêlent à la politique et, histoire de s'entraîner, font, à leur manière, de la propagande.

Devant la boutique d'un charcutier, sur un tableau noir, — où on a accoutumé de lire une réclame pour cochon, — s'étale, tracée à la craie, d'une large et belle écriture anglaise, cette recommandation au moins imprévue : « Electeurs, prenez tous de M. X... » Et, amusée, la badauderie des passants, tout le jour, s'y est arrêtée.

Dans les bars, beaucoup de bruit, beaucoup de gaieté, — beaucoup trop de gaieté. On cause, on crie, on rit et, surtout, on boit. Tout cela, pour fêter le nouvel élu. Après tout, c'est l'élu du bagne. Car Bourail ne compte guère plus d'une quinzaine d'hommes libres, — sans tare pénale.

Et le désir d'entrer, de voir, de regarder, d'entendre, s'allume en moi comme un incendie. Une courte hésitation, et me voici tranquillement attablé dans un bar, — non le moins bruyant.

Mais, à mon entrée, le bruit est tombé, un grand silence s'est fait. Autour de moi, une curiosité se lève et chuchote. Puis, dans des clignements d'yeux, comme un conciliabule. On a décidé, sans doute, de « m'esbrouffer », car, dans la masse des buveurs pêle-mêle le long du zinc, un ivrogne, entre deux hoquets, grogne :

— Vas-y, Vildain, jaspine, un peu voir, comment t'as tombé dans le malheur!...

De la houle des têtes, une face bouffie, apoplectisée d'alcool, lentement émerge. C'est Vildain que, péniblement, on hisse sur un tabouret. Puis, dans un dandinement d'ours, les yeux en boule, d'un élan

bête et forcé, il récite comme une chose sue et invariable :

— C'est rapport eune femme qu'a m'trompait avec un aminche; mais, là, un aminche qu'c'était comme un frère... Alors, j'm'ai vengé... A elle, j'lui z'y ai arraché l'foie et l'cœur, j'les ai fait frire et, à lui, j'les z'y ai fait bouffer... Que même, ignorant de la chose, y-m'disait toujours : encore!...

Et un rire horrible lui gargouille par le corps, de plus en plus fort, monte, roule rocailleusement sur ses lèvres, s'épand par la pièce, secouant l'assistance qui, tout entière, bruyamment s'esclaffe.

Alors, une voix lance, gouailleuse :

— Ah! non, la ferme!...

Et, dans la baie de la porte, se penche la longue et grêle stature de Dantique, le secrétaire de la Mairie. Une bousculade d'épaules, et il est devant le zinc. Au hasard des verres, il s'empare d'une « verte » et, d'une large goulée, l'avale.

— Ah! cette pépie, les enfants!

L'absinthe s'est en partie répandue dans la barbe qui pend, ruisselante, avec l'aspect d'algues noyées. Puis, cela, lentement, dégouline, — s'égoutte. Mais, lui, un sourire tordant sa bouche de guignol, balance, sur ses jambes flageolantes, sa béatitude de bon poivrot.

Tout à coup, comme au saut brusque d'un souvenir, il frappe son front du poing, pousse un grognement et, d'une seule enjambée, il est sur le seuil, où il appelle :

— Hé, Dotrichaut!

Un colloque, un heurt de voix qui grossissent, s'enflent en engueulade de bateau-lavoir. Et, le long des hautes jambes de Dantique, des petits bras, qui menacent, s'écartent en gestes courts. Puis, une énorme tête surgit, à figure blême que barre une forte moustache. C'est Dotrichaut. On dirait d'un Auguste qui aurait un peu trop grandi.

Brusquement, il se décide à entrer, toute sa petite personne redressée avec une dignité qui se raidit. Et un bruit de ferraille traîne sur le parquet. Au dos de ce nabot, un farceur a attaché une vieille casserole. Alors, par toute la salle, c'est un accès de gaieté qui se prolonge, grandit, s'exagère, s'affole en d'interminables éclats de rires.

Mais, soudain, dans le brouhaha et le remuement des buveurs, une voix de polichinelle grince et, de son glapissement, déchire le tumulte. C'est Dantique qui réclame à boire.

— Un drôle de corps, n'est-ce pas? me fait, en prenant place à ma table, mon habituel et si aimable cicerone, M. B...

Il y a quelques années, lors d'une inondation, restée fameuse à Bourail, Dantique, seul, avec sa taille de géant, pouvait circuler le long de la grand'rue. Dans un barbotement de canard, il s'en allait de maison en maison, et, d'un air comiquement malheureux, quémandait à boire, — pour combattre l'humidité du dehors. C'est une date qui a marqué dans son existence. Un après-midi, il tré-

bucha et manqua se noyer. Un vrai miracle, qu'on l'ait repêché.

Aussi, quand il le raconte, invariablement, il ajoute, avec un rire de singe :

— Je me sens *sous l'eau* depuis.

Et c'est ce bagnard qui, entre deux absinthes, rédige les actes de l'état civil. Cela paraît invraisemblable, mais cela est. Il est de tous les dîners officiels à la mairie.

Le nabot ? C'est un ancien liquidateur judiciaire. Il est noble, dit-on, et n'en est pas plus fier pour ça. A l'île Nou, on l'appelait le « Roi des Comptables ». C'est le seul titre dont il s'enorgueillisse encore. En un clin d'œil, il vous additionne d'interminables colonnes de chiffres. Chaque fois qu'il a bu plus que de raison, — autant dire tous les jours, — il jette, par lettre, un défi, à Inaudi, dont il prétend la réputation surfaite, et, dans des bavures de plume, lui crache ses quatre vérités. Mais la lettre, naturellement, ne part jamais. A jeun, il se ravise, car le coût de l'affranchissement, c'est une « verte » !

— Mais, regardez-les ! ajoute M. B..., qui me donne ces renseignements.

Debout, au milieu des buveurs, Dantique parle haut et librement à son habitude. Et de brusques accès de gaieté mettent comme un grelottement à son dos de pendu qui frissonne au-dessus des têtes. Il narre ses bonnes fortunes.

— L'histoire de l'armoire ! réclame le nabot,

collé contre le comptoir, et dont la tête seule apparaît, comme coupée, — posée sur le zinc.

Et, en manière de malice, il lui coulisse un petit œil qui polissonne sous la paupière épaisse.

A l'évocation de l'histoire de l'armoire. Dantique a un long rire qui secoue cocassement son grand corps. Enfin, il commence. Une nuit où, en l'absence du mari, il tenait compagnie à la femme, il dut se lever pour déverser le trop-plein des rasades de la veille. Mal éveillé, et la tête encore lourde d'alcool, il s'était tout bonnement trompé de porte, et avait ouvert celle de l'armoire. Voilà!...

Cynique, longuement, il s'étend, précise, entre dans des détails, donne les noms, cite des dates. Et les assistants, montrant des rictus qui ouvrent des lèvres humides, coupent son récit de drôleries, de mots cocasses, soulignent les passages graveleux de gesticulations ordurières, — obscènes.

— Nous partons! dis-je, écœuré.

Et, une fois dans la rue, avidement, je presse mon compagnon de questions. Ma curiosité, lourde d'angoisse, semble l'étonner. Un sourire désabusé, un peu sceptique, erre sur ses lèvres, et de sa voix lente et grave, il me dit ce que sont les bagnards « concessionnaires », avec cette douce philosophie, — où rampe comme une amertume, — que j'ai rencontrée chez presque tous les hommes libres et sans tare pénale, qui vivent dans l'atmosphère du bagne.

Parbleu! ces forçats doivent faire éclater la

vertu des méthodes de l'Administration pénitentiaire, et, maternelle, celle-ci s'efforce de leur faire une existence facile et douce.

Là-bas, aux Antipodes, c'est fini, pour eux, des tristesses, des misères de la vie. Elles battent le seuil de leur demeure, — sans entrer.

N'est-ce pas un défi, alors que, de ce côté-ci de la terre, par les rues, tant de misérables, à demi nus, grelottent sous des haillons? Et n'est-ce pas une véritable prime au crime, pour ces écrasés de la vie qui, dans la rigueur du froid, passent silencieux, le long des trottoirs, tendant vers les vitrines des restaurants des mufles affamés?...

« LES DEUX SOURDS »

Comme il y a, ce soir-là, représentation théâtrale et bal, les forçats propriétaires ne se sont pas trop attardés dans les bars. Ils ont dîné plus vite que de coutume et, la démarche houleuse, avec des mouvements de chaloupe sur la mer, ils s'en viennent par groupes, parlant haut, tenant toute la largeur de la grand'rue. Lentement, ils s'amassent sous les arbres qui flanquent l'ancienne maison communale, où se donne la représentation.

Large et basse, elle s'écrase dans la nuit, que n'éclaire pas encore la lune, — éclatante, là-bas, comme nos soleils, — et, par l'ouverture béante de

la porte, plaque un carré lumineux sur un piétinement de gens qui se frôlent, se pressent, avec une hâte de curiosité. Et sous le feuillage touffu des flamboyants, parmi la rumeur montante des voix, criaille un jacassement de pies. Ce sont les « bourgeoises » de ces messieurs qui, elles aussi, sont de la fête.

Car il faut que tout le monde s'amuse. Des jours passent, puis des jours, d'autres encore, tous pareils, interminablement pareils. C'est bien le moins que, parfois, de cette monotonie morne, on secoue un peu la torpeur.

Ce n'est pas assez de cette espèce de bonheur calme, de placidité animale qui rend heureux tant d'êtres humains. Il est bon de distraire, de récréer ces braves gens.

Cela fait encore partie du programme scientifique de l' « Ecole de relèvement moral du baigne ». Il y a tant de pauvres gens par le monde qui sont sevrés de tout plaisir. Et ce soir, au baigne, on joue la comédie, — *castigat ridendo mores*. Après quoi, on danse.

Mais voici que huit heures tintent à la cloche frêle de la petite église. Et, en rafale, la foule s'engouffre dans la salle.

Autour des chaises et des bancs, qui se rangent par files régulières, des feuilles grêles de cocotiers s'échevèlent le long de la blancheur douteuse des murs. En face, dans un encadrement de plantes exotiques, se dresse la scène. Déjà, des « chut »!

énergiques courent parmi les rangs des spectateurs. Le rideau se lève.

Un poète se penche d'un air inspiré vers le public, et, dans un geste superbe de semeur, jette des strophes qui flambent au feu d'un pur patriotisme. C'est une sorte d'ode en l'honneur de l'élu du jour, — hier, encore, Allemand, — de je ne sais plus quoi, et de la mère-patrie.

La salle croule littéralement sous les applaudissements. On réclame l'auteur. Alors, lui, dans une grande flamme d'orgueil, se redresse — et sourit. Et les bravos redoublent. C'est, me dit-on, un condamné militaire, — vol et désertion...

Puis, c'est la série des chansonnettes grivoises, tirées du répertoire des bouis-bouis de villes de garnison.

Les hommes semblent goûter, particulièrement, *Le petit Jardin de Rose*, où les promène, avec une belle impudeur, la « bourgeoise » au barbier Wackenthaler. Car c'est une vraie luronne, que cette madame « Vingt ans de galère », comme on dit, par euphonie, dans le village. Grosse à en faire craquer sa ceinture, elle a tenu tout de même à y aller de la sienne.

Grisée de son succès, elle souligne les mots graveleux, enfle les notes canailles de sa voix, avec de ces trémoussements qui la secouent comme en une danse du ventre démesurément cocasse, — et ignoble.

Un entr'acte, car « Il fait soif là-dedans ! »

comme s'exclame ce grand diable de Dantique, qui est là avec toute la société de l'après-midi, le nabot, Vildain et les autres.

Puis le rideau se lève pour *Les deux Sourds*, — la comédie si alerte, si amusante de Labiche. Mais, c'est un vrai four. Les acteurs ne savent pas leur rôle. Et cela traîne, traîne, — lamentablement.

Aussi bien, le vrai spectacle est dans la salle. En grand uniforme, trône au premier rang, dans un fauteuil, le commandant du pénitencier, majestueux et décoratif avec ses broderies bleues au collet et aux manches. A ses côtés, comme brisé par les émotions de la journée, le nouvel élu, un peu affalé sur son siège, mais sa large face carrée et toute sa gras-souillette personne épanouies en une joie béate. Il semble encore tout à son rêve.

Par contre, le commandant du pénitencier écoute, attentif, plein de recueillement, — avec une gravité auguste. C'est lui qui donne le signal des applaudissements. Car il n'y a pas encore de claque au théâtre de Bourail.

Derrière, grouille la foule, dans un éblouissement de couleurs éclatantes, une cascade de bonnets à rubans et à fleurs, tout un étalage criard d'étoffes invraisemblables. Cela donne l'impression d'un saint-frusquin de marchande à la toilette mis au pillage et au butin, jeté là, au hasard, pêle-mêle, dans un inexplicable éparpillement de chapeaux et de casquettes d'hommes. Et, là-dessous, s'abritent des faces terreuses, rutilent de rubicondes figures, lui-

sent des chevelures grasses, s'envolent de petits frissons tout rigolos.

Et, toujours, la représentation continue, se poursuit dans un ânonnement des rôles, distillant un ennui somnolent. Des spectateurs finissent par y succomber, et, çà et là, grondent de timides ronflements, comme étouffés sous le poids de l'atmosphère qui, de plus en plus, s'épaissit de la fumée emmêlée des pipes et des lampes à pétrole.

Une forte matrone, parée comme pour une noce, souffle dans une robe bleu-pervenche extraordinaire, lui donnant un aspect jeunet qui hurle avec la maturité de ses formes. Elle s'est assoupie, et, noyée sous la sueur, sa grosse face congestionnée coule, ainsi que coule une éponge qu'on presse. Insensiblement, elle glisse de sa chaise sur le plancher et s'y affaisse doucement, lentement, en paquet de loques. On la rassied. Elle ouvre des yeux passés, déteints. On dirait des fleurs fanées, comme mouillées de rosée sous le tremblement des cils où la sueur perle. Un clignotement des paupières, puis elle recommence à dormir.

Un Arabe est à côté, et son œil luisant ne quitte pas la scène où vient d'apparaître l'ingénue, une brunette plutôt insignifiante et qui joue sans un geste, tout d'une pièce — comme en bois. Mais, sous l'étoffe gonflée du corsage, on devine une chair fraîche et potelée.

Le jeune premier, lui aussi, est là, fatal et frisé. Mais ses yeux restent inquiets, vacillants dans son

visage contracté par un sourire de commande. Il n'est pas à son rôle. Pas plus qu'un autre vieux, une vraie tête de père noble, mais qui doit être très enrhumé, car, à chaque fois qu'il parle, il semble qu'il se gargarise.

Mais c'est fini. Et, sous le rideau qui, lentement s'abaisse, voici les acteurs, par la main, s'inclinant, dans un tonnerre d'applaudissements.

Le commandant du pénitencier daigne sourire. Et, devant ce sourire du chef, leur orgueil s'épanouit comme une large queue de paon.

Alors, du fond de la salle, la voix de polichinelle de Dantique glapit :

— Maintenant, balancez vos dames!...

Aussitôt, un orchestre jette, parmi les derniers bravos, sa musique de bastringue, maigre et sautillante. Et, dans une bousculade de bancs et de chaises, le bal commence.

Toute une cohue se démène, saute, crie. Tout de suite, cela a pris une tournure abandonnée et folâtre. Des filles, un mouchoir enroulé à la taille, pour préserver leur robe des mains des danseurs, passent dans un tourbillon. L'air des jupes fouette, en larges coups d'éventails, la rangée de potirons où s'arrondissent, tout autour de la salle, les matrones qui, maintenant, respirent à pleins poumons et suivent d'un petit oeil, qui polissonne sous la paupière épaisse, les étranges contorsions des couples.

Car, déjà, les hommes lutinent leurs danseuses, se serrent contre elles, Vémissants, les yeux bril-

lants, — tout envahis par le désir. Et, sur la blancheur des murs, glissent, en ombres chinoises, des silhouettes grotesques, difformes, avec des attitudes de bêtes.

Dantique, plus saoul que jamais, a, pour être plus à l'aise, déboutonné son gilet et le haut de son pantalon. Il risque des « cavalier seul », en jonglant avec un litre de vin. Et il arrose la robe d'une danseuse, qui se fâche.

Mais un tumulte monte du fond de la salle. Sans doute, un ivrogne. Et c'est Dantique qui a la police du bal. C'est lui qui sort les poivrots. Il sauve, d'ailleurs, par beaucoup de noblesse, ce que sa posture peut avoir d'un peu ridicule. Il prend le poivrot sous le bras, et, comme l'union fait la force, tous deux traversent la rue d'un pas ferme pour aller au bar d'en face. Le temps d'avaler une rasade, de s'essuyer la bouche d'un revers de manche, et il revient, — seul.

Le tout, avec beaucoup de majesté. Et, à le voir, aller et venir ainsi, la foule se gausse, amusée.

Décidément, on s'agite par là. Et, en esclave du devoir, Dantique s'inquiète. Des rires énormes jaillissent des gorges. Des hommes poussent des cris, rient à se tenir positivement les côtes, en penchant et relevant leur torse, avec des mouvements de rameurs.

C'est une famille qui lave son linge sale. On fait cercle autour.

La femme, maigre, aux pommettes osseuses pla-

quées de rouge, roule des phrases coléreuses, enflées de sous-entendus menaçants, comme des vipères de leur venin.

L'homme, dédaigneux, hausse les épaules. Il explique la chose simplement. C'est par rapport à leur fille — la jeune brunette qui, tout à l'heure, jouait les ingénues. La mère l'a vendue à un Arabe. Il lui faut livrer la marchandise. Mais le père ne veut plus. Il préfère qu'elle se mette avec le jeune premier de la troupe. Cela leur rapportera davantage.

Et la jeune fille assiste à la scène. Elle est là, calme, le regard candide, un sourire aux lèvres, trop « ingénue » sans doute pour en éprouver de la honte ou de l'embarras.

Unaniment, on approuve le père, ce qui fait hurler la mère, et de sa gorge sortent des paroles précipitées, rauques et violentes. On parle de l'expulser.

Aussitôt, Dantique, les jambes flageolantes, s'avance d'un air majestueusement abruti et veut la pousser dehors par les épaules. Mais la vieille se retourne; d'une violente bourrade, elle l'envoie tituber au loin et lui jette ces mots à la tête, comme elle aurait fait d'une pierre :

— Viens-y donc, feignant!

Puis, très digne, elle s'en va, toute vibrante elle-même de l'émotion que ses paroles viennent de soulever, et dont les derniers frissons la secouent d'une palpitation peu à peu décroissante.



...Après cette scène ignoble, j'éprouve le désir de revoir le paysage de rêve qui est là, tout près, autour de la salle puante, et pour en découvrir l'ensemble, je monte jusqu'en haut de la Grand'Rue.

Dans un ciel pâle s'étale, pleine et large, une grande lune étincelante, d'où tombe une cendre, une poussière de clarté.

Comme une fumée de lait emplit la nuit. C'est une universelle blancheur. Du village, qui semble poussé dans un bouquet de mariée, se déroule sans fin une nappe de lantanas en fleurs où des milliers de bestioles luisantes mettent comme un miroitement d'étoiles.

Çà et là des maisons, qui semblent de grosses vagues d'écume figée, où des cocotiers se penchent ainsi que des têtes poudrées. Et une fraîcheur monte en buée blanche de la Néra qui coule, lamée d'argent, au pied des collines lointaines dont les sommets brillent avec l'éclat superbe des neiges.

Il est tard, lorsque je m'arrache à cette vision de pays de fées. Et, tout de suite, un hoquet d'ivrogne. C'est le nabot Dotrichaut. Tombé à plat ventre, il a roulé sur le dos et il demeure ainsi, en une pose comique, dans un gigotement éperdu de ses petits bras et de ses petites jambes. On dirait d'un haneton renversé qui agite ses pattes. A côté, Dan-tique dresse sa taille géante.

Autour du nabot, l'ombre d'un araucaria tombe en nappe odorante. Un rayon de lune qui glisse entre les branches l'illumine d'une petite raie toute droite, qui va des pieds à la tête, et semble ironiquement le mesurer. Dantique regarde d'un air d'ivrogne, sans comprendre. Puis, il murmure dans une bâillée placide :

— Voyons, Dotrichaut!... Dotrichaut!...

L'œil rond, le nabot écoute cette voix qui descend vers lui de très haut, comme tombée du ciel. Puis, redressé, touchant de résignation, il se laisse entraîner. L'autre le tient par la main, et, court de pattes, il s'efforce à le suivre, trottant menu dans sa petite culotte trop large.

Et les deux silhouettes noires, du géant et du nabot, grelottent encore, sous la lune, le long de la Grand'Rue, que, tout près de mon hôtel, sur la place de l'Eglise, le bruit d'une altercation monte sous les arbres.

C'est la querelle de famille de tout à l'heure, au bal, qui recommence. Des heures, elle se traîne en un flot immonde de crapuleuses injures. Et, dans la blancheur de la nuit, cela passe en fuite d'égout...

IV

Les Hélènes et les Pâris du bague et la Repopulation

LES FOURNÉES DE MARIAGES

C'est à Bourail que se trouve le fameux « couvent », sobriquet donné à l'établissement pénal qu'administrent des sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny, et où les condamnés aux travaux dits forcés viennent faire choix d'une femme. Et, tous les mois, un bateau amène de l'île des Pins un lot de ces dames de la Rélégation, préposées à la Régénération par l'amour — et à la repopulation.

Dès qu'une nouvelle cargaison arrive, la curiosité des forçats propriétaires s'éveille... Des célibataires et des veufs s'entend. Et ils viennent rôder autour du couvent, essayant d'apercevoir les houris de ce Paradis du Mahomet pénitencier.

Il y a, à Bourail, tout au fond de la place, une naïve petite église coloniale, au clocher aigu et qui s'élève, toute claire sur un fond de verdure et sur le bleu du ciel. Le dimanche, ces dames, sous la con-

duite des sœurs, fréquentent assidûment les offices. Et c'est à la sortie que, sur la place, ces messieurs les propriétaires du bain ont loisir de lorgner celles parmi lesquelles ils aspirent à trouver l'âme-sœur.

Puis ils se rendent au « couvent », pour « faire parler ». Toutes ces dames sont là ! Et, à travers la grille qui les en sépare, chacun de chercher à créer un courant de sympathie, d'allumer la première flamme.

Quand un des prétendants a trouvé celle qui l'a élu dans son cœur, il est admis, avec elle, à la faveur du « kiosque ». C'est, dans le jardin du couvent, une petite bâtisse à colonnettes dont le toit, discrètement, abrite les confidences, les soupirs des amoureux, sous l'œil attendri d'une « bonne sœur » qui doucement égrène son chapelet. A quelques pas de là, un garde-chiourme, qui fume philosophiquement sa pipe, veille à l'observance des lois de la décence.

Et c'est une cour en règle, avec cadeaux variés : fleurs, douceurs, voire bijoux de clinquant achetés chez Pel, l'horloger du bourg.

Le plus souvent, les cérémonies officielles ont lieu par « fournées » de dix ou de quinze ; il faut ménager les instants de M. le Maire et de M. le Curé!...

Ce sont de véritables noces de barrière ou de faubourgs parisiens. Rien n'y manque : témoins, invités. Il y a même les musiciens. Car, en sortant

de la maison communale, ce grand diable de Dantique, empoigne son violon, ce pendant que le nabot Dotrichaut se munit de deux fonds de boîtes de conserves. Et tous deux prennent la tête du cortège, l'un manœuvrant son archet, l'autre ponctuant la mélodie, à contre-temps, du retentissement de ses cymbales improvisées.

Et quel cortège!... D'empoisonneurs, d'assassins, d'avorteuses et de tueuses... Ah! il faut l'avoir vu, pour gagner l'église, se dérouler le long de la Grand'Rue, où, sous l'éclatant soleil, les flamboyants aux fleurs rouges mettent comme des éclaboussures de crimes!...

Ils vont par couples, se donnant le bras. Les hommes sont à peu près sortables, vêtus de complets achetés dans les bazars — car Messieurs les propriétaires du bagne, quoique en cours de peine, s'habillent à leur guise. Tandis que les femmes étalent, prétentieusement, d'inénarrables frusques, — d'étranges robes aux tons criards, des chapeaux aux formes imprévues, aux garnitures cocasses, tout le dessus-du-panier de leur garde-robe d'avant-prison... On dirait que tout ça vient d'une de ces friperies, d'un de ces décrochez-moi-ça qui longtemps pullulèrent autour de la place Maubert!...

Et toute la journée des noces s'engouffre dans l'église. Là, le curé, le R. P. Chaboisier, ancien zouave, qui arbore sur sa soutane une médaille militaire gagnée jadis sur les champs de bataille, expédie la messe et la bénédiction nuptiale... Cependant

que, sur la place où s'est massée toute la badauderie amusée du bourg, Dantique, en pince-sansrire, exécute, avec le fantaisiste accompagnement des cymbales de Dotrichaut, la « Bénédiction des poignards ».

Puis la cérémonie terminée, c'est la ruée des couples, bras dessus, bras dessous, vers les restaurants et les cabarets. « *Au rendez-vous des Amis* », il n'y a bientôt plus une table de libre.

Le patron, un libéré ventripotent, aux bras rouges, et qui semble un bistro de barrière, dose les consommations, et surveille son unique garçon qui, affolé, court de-ci de-là pour répondre aux commandes.

Car on festoie largement et bruyamment. Et les beuveries se succèdent.

Dame! On a « de quoi ». Les fiancées ne reçoivent-elles pas, avec un trousseau « complet », une dot de 150 francs!... Et puis on a devant soi trente mois de vivres assurés par la Princesse pénitentiaire.

Ainsi ces ménages de criminels peuvent faire bombance avec l'argent d'une dot qu'en somme versent les contribuables de chez nous!...

Ça peut paraître invraisemblable, et pourtant ça ne date pas d'aujourd'hui. Ça se pratique depuis le 16 janvier 1882, en vertu de l'article 4 d'une décision ministérielle.

Naturellement, il en est de même à la Guyane où, également sous la surveillance de sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny, sont parquées au couvent

de Saint-Laurent les femmes venues pour faire le bonheur conjugal de forçats.

Et un éminent criminaliste, doublé d'un homme politique, le regretté professeur de droit, M. Léveillé, — celui-là, pourtant, un fervent apôtre de la Transportation, — s'exprime ainsi, au retour d'une enquête officielle au bagne guyanais :

« Je pense que le gouvernement, en poursuivant cette tâche ingrate d'unir les condamnés du bagne à des condamnées de la Maison centrale, est entré dans une mauvaise voie. Il sait, d'ailleurs, ce que deviennent trop souvent ces Hélènes au milieu de trop de Pâris. »

Eh! bien, pour marquer toute sa sollicitude envers ces étranges épousées, un ministre, par dépêche du 21 janvier 1883, recommandait, — je cite textuellement :

« *Ces femmes sont envoyées dans la colonie uniquement pour y contracter mariage avec les transportés concessionnaires. L'administration doit donc mettre tous ses soins à pourvoir à leur établissement le plus promptement et le plus convenablement possible!* »

Est-ce que, de ce côté-ci de la terre, l'Etat a les mêmes égards et la même générosité pour les jeunes filles honnêtes de France?...

LA FIBRE PATERNELLE

Eh! oui, des criminalistes en chambre s'obstinaient à préconiser les accouplements entre « transportés » et « relégués ». Ce n'était pas assez de faire des forçats des propriétaires fonciers ou de notables commerçants, il fallait encore qu'ils puissent se créer une famille.

Parbleu! Théoriquement l'enfant est le meilleur élément d'amélioration morale. Et, souvent, dans un ménage mal assorti, la naissance d'un tout petit ramène la concorde en détournant le père du cabaret et de la débauche. Mais, au bagne, il semble que la mesure ait été dépassée... On n'a pas supputé le degré de dépravation des êtres à qui, là-bas, on confie imprudemment la noble mission de faire de la vie nouvelle.

N'est-ce pas à des couples d'alcooliques, d'avarés et d'hystériques que, le plus souvent, on demande de faire souche!... Les enfants sont atteints des pires tare physiologiques.

Et c'est vainement que l'administration pénitentiaire prétend que ses essais de moralisation par la famille ont donné de bons résultats. Bientôt elle s'est vue forcée de s'infliger à elle-même un démenti.

C'est que loin de moraliser les parents, l'enfant

se démoralisait à leur contact. Et un inspecteur des colonies, dans un rapport au ministre, remarque :

« Dans les pénitenciers agricoles, il ne faudrait
« pas que l'externat permît aux enfants de retour-
« ner chaque soir chez leurs parents, car ils y per-
« dent le fruit des bons principes et de morale re-
« çus pendant le jour à l'école. »

L'administration a donc dû créer, à grand frais, à la Nouvelle, deux établissements admirablement installés, l'un à Néméarah — école professionnelle et agricole de garçons — l'autre, à Fonwhary — école agricole et ménagère de filles.

Là, les enfants sont internes. On les enlève aux parents, à l'âge de cinq à six ans et on les garde jusqu'à vingt ans... Des frères Maristes s'efforcent de faire, des garçons, des ouvriers aptes à travailler artistiquement le bois. L'agriculture, l'autre branche de l'enseignement qui leur est donné, est de plus en plus délaissée. Fidèle à sa marotte, l'administration préfère augmenter le nombre des « ouvriers d'art ». Ils donnent plus de lustre à l'institution et font éclater davantage la beauté et la science de ses méthodes!...

Aux filles, des religieuses de l'ordre de Saint-Joseph-de-Cluny apprennent à devenir d'utiles et diligentes ménagères.

Souvent, les parents réclamaient leur progéniture au bout de quelques années. L'administration a dû

user d'un subterfuge pour empêcher les enfants de reprendre contact avec leurs père et mère.

Elle a dit aux forçats concessionnaires :

« Nous élèverons vos enfants gratuitement, mais à la condition que vous nous les laisserez jusqu'à l'époque que nous fixerons. Si vous les voulez avant, vous rembourserez à l'Etat toutes les dépenses faites pour leur éducation. »

Cette simple mesure avait suffi pour empêcher de vibrer, chez les propriétaires du bagne, la fibre paternelle. Et l'administration garda et éleva — à nos frais — jusqu'à l'âge de vingt ans, la progéniture de ces messieurs.

Et tenez!... une preuve, au hasard, de la monstruosité de ces accouplements de bagnards et bagnardes, c'est cette horrible femme Massé qui, après avoir tué deux de ses enfants, expédiée à Bourail où on la marie, martyrise puis étrangle celui qu'elle a mis, là-bas, au monde!...

Lors de mon enquête, le nombre des pensionnaires, garçons ou filles, dans les écoles du bagne calédonien, était de près de 600 — exactement 582. Au bagne guyanais, d'après les *Notices* officielles (année 1909, page 126) 85 garçons et 110 filles fréquentaient les écoles.

Devant tous ces rejetons de forçats, pomponnés et bien nourris, aux minois réjouis, comme embellis par la santé, j'évoquais, en un parallèle douloureux, le lamentable grouillement de gosses de certains faubourgs parisiens. Déguenillés, mangeant à la

diable, malingres, ils sont par surcroît exposés à toutes les promiscuités malsaines de la rue. Le père et la mère ne peuvent exercer sur eux une surveillance efficace, parce que retenus à l'atelier ou au magasin pour y gagner péniblement — et honnêtement — le pain de chaque jour...

Et il n'y a pas, pour ces enfants, d'administration pénitentiaire qui se charge de les élever — et de leur assurer un avenir...

*
**

Là-bas, donc, d'un cœur léger, les bagnards travaillent à la repopulation. C'est fini, pour eux, des soucis, des misères de l'existence.

Mais que devient la progéniture des forçats propriétaires? A la mort des parents, les enfants héritent de la concession. Et ils n'ont qu'à se réjouir de l'infamie paternelle, qui leur vaut cette aubaine.

Il en est qui prospèrent sur les terres ainsi généreusement octroyées par l'administration.

Par contre, combien de jeunes filles, toutes fraîches émoulues du pensionnat, sont livrées par les parents à la prostitution.

La fille comme la femme, c'est pour la plupart des notables commerçants et des propriétaires fonciers du bagne, un capital qu'il s'agit de faire valoir au mieux...

Ah! quelle belle moralisation, que celle produite par la vie de famille, à la Nouvelle ou à la Guyane!

PAUVRETÉ N'EST PAS CRIME

Et je me souviens d'une interrogation brutale d'une bagnarde, qui me remua profondément.

C'était à Bourail, le jour de la cérémonie annuelle de la confirmation. L'archevêque de Nouméa, en grand apparat, était venu officier dans la ville des concessionnaires.

Tous les enfants des bagnards étaient là sous l'œil attentionné des frères et des bonnes sœurs. La foule, chuchotante, sortait de l'église.

Par la place, dans une blanche envolée de mousseline, les petites communiantes s'en allaient, s'éparpillaient en gros flocons de neige, semant comme de la fraîcheur dans l'atmosphère embrasée.

Une des dernières sorties, avec son air de dévote obèse, une vieille femme effondrée sur deux cannes, péniblement, se traîne entre les groupes, dans un remuement de chairs écroulées — son châle noir tout secoué d'un frémissement.

Une curiosité me saisit de savoir quelle est cette femme. Et dans un groupe où je m'informe, tout de suite, une voix :

— Pardi! c'est la mère Julien... Et il fallait l'entendre, tout à l'heure, pendant la Confirmation. Quelle voix elle a, la mâtime!...

Et cette mère Julien qui, béatement, aux offices, chante aux anges, n'est autre que la fameuse avor-

teuse dont, à l'époque, les tristes exploits faillirent faire « bouger » le Midi. En cour d'assises, elle reconnut et avoua quelque chose comme dix-sept avortements.

Je l'aborde. C'est une femme qui a du monde, et elle m'accueille avec une parfaite aisance. Son nez droit et fin, ses cheveux en bandeaux sous un coquet bonnet de dentelles noires, lui donnent une sorte de distinction. Et, bien qu'elle ait 70 ans, elle parle avec une vivacité si juvénile qu'il semble que ses cheveux blancs ne soient que poudrés.

Des femmes de surveillants ou de colons libres passent, et, discrètement, saluent la mère Julien d'un sourire.

— Des clientes, peut-être ?

Un peu déconcertée, elle me regarde un instant sans répondre, une étrange lueur tapie aux angles de ses yeux plissés d'hésitation. Et, crûment, dans une révolte :

— Parbleu!... A celles-là, on n'élève pas leurs enfants!

Puis, d'un mouvement impulsif, irrésistible, ses yeux, son visage, son être entier se tourne vers le flot des fidèles où les brassards, les petits pantalons blancs des garçons et les robes blanches des filles — de toutes ces graines de forçats, qui communient — mettent comme un moutonnement. D'un grand geste large, elle enveloppe la foule, semblant l'appeler en témoignage, la prendre, l'étaler sous mes yeux, comme une preuve vivante, irréfutable.

Et, la voix sourde, se traînant en une interrogation presque douloureuse, les mâchoires serrées, elle lance, dans un redressement de son visage fané vers moi :

— Allons! dites-moi, monsieur, ce que sont venus faire sur la terre tous ces enfants?

Un geste vague, épars devant moi, fut toute ma réponse, et je m'en allai, tenaillé par une angoisse...

Toujours est-il que ce sera chose immorale que ces institutions, là-bas, pour rejets de bagnards, tant que — de ce côté-ci de la terre — on n'entourera pas de la même sollicitude les enfants des prolétaires.

Il est vrai que pauvreté n'est pas crime...

« CELUI-LA, C'EST UN FRÈRE »

C'est au cours de ma visite à l'établissement de Néméarah que, chose étrange, là-bas, aux antipodes de la France, allaient m'être révélés des dessous de notre histoire politique contemporaine.

Sous la conduite du Révérend Supérieur des frères de Saint-Jean-de-Dieu, je visitais la chapelle dont le chœur est orné de sculptures sur bois, naïves — voire puérides.

Le vénérable religieux, tout en cherchant à faire ressortir auprès de moi, hôte et journaliste par surcroît, le mérite de ces œuvres d'art, remarqua :

— Au fait, vous devez en connaître l'auteur!...

Tout au moins de nom... Il a eu son heure de célébrité... de triste célébrité...

Et devant l'interrogation de mon regard :

— C'est le professeur de menuiserie et d'ébénisterie de nos pensionnaires... le fameux Bricou.

— Bricou... l'anarchiste!... Je crois bien que je me le rappelais!... Ça me reportait à quelques années en arrière... Et j'évoquai l'infamante vision du restaurant Véry, saccagé par la bombe qu'y avait lancée le jeune propagandiste par le fait, en manière de représaille contre l'arrestation du « Grand Tueur » : Ravachol.

Celui-ci mis à l'ombre, Paris commençait à respirer. Et voilà qu'à l'annonce du nouvel attentat anarchiste, il avait été pris d'une frénésie de curiosité épouvantée et avait couru, boulevard Magenta, s'effarer devant les glaces fracassées, les murs éventrés, les planchers troués, les taches rouges du sang des victimes...

Traduit devant le jury de la Seine, Bricou avait été condamné aux travaux forcés, sa jeunesse et sa réputation de bon travailleur ayant plaidé pour lui. N'était-il pas à l'âge des illusions, des révoltes et des gestes exaspérés, et la responsabilité de son acte de sauvagerie n'incombait-elle pas, surtout, aux modeleurs de paradoxes et de fausses conceptions qui avaient façonné la cire molle de son cerveau?...

[*]
**

Le Supérieur interrompit mon retour vers le passé :

— Peut-être désirez-vous lui parler?...

Et, bientôt, j'étais en présence du professeur de menuiserie Bricou, que je vois encore — avec son rien-du-tout de figure, toute glabre, sous le grand chapeau en paille du forçat...

Il s'était consacré tout entier à sa fonction éducatrice. Mais, tout de même, on sentait qu'il n'avait pas abdiqué tout à fait les idées de sa jeunesse.

Et il me parla d'un tas de gens que, tous deux, nous avions connus; qu'il avait, lui, fréquentés, et que j'avais, moi, rencontrés au hasard de réunions publiques. Les uns lui étaient indifférents. Aux autres, il avait voué un mépris désabusé. Et, dans un haussement d'épaules, il laissa tomber :

— Bah! tous des farceurs!

Puis, avec une soudaine révolte, le regard droit sur moi :

— Et où nous ont-ils conduits, nous autres? La plupart ont payé de leur tête... Moi... je suis ici...

Un silence. Et j'entendis le religieux qui murmurait :

— Eh oui! les rhéteurs... les mauvais pasteurs!

Alors, Bricou, la bouche en mépris :

— Ah! les compagnons!... Il y en a peu qui n'aient pas connu l'apostasie et les renoncements!...

Et tout ça, pourquoi?... Pour gouverner!... Alors qu'ils avaient prêché la haine de quiconque gouverne... Pour s'enrichir?... Alors qu'ils nous incitaient à consacrer à la cause tout l'argent que nous pouvions gagner!... Ah! oui, ils sont rares les sincères... ceux qui sont restés les mêmes... et chaque jour on en compte un de moins!...



En prenant congé de lui, je l'engageai, ainsi que j'avais coutume de le faire pour certains bagnards :
— Puis-je vous être utile?... Votre famille?... Des amis?...

Il secoua la tête :

— C'est fini pour moi...

Mais, se ravisant brusquement :

— Au fait, rappelez-moi, si vous en avez l'occasion, au souvenir... Non, pas de Sébastien Faure... C'est un des farceurs dont je vous parlais... Mais du compagnon Untel... Oui, d'Untel...

Il répéta le nom — le nom d'un des hommes politiques aujourd'hui les plus en vue — comme s'il éprouvait une joie à le prononcer, à en sentir glisser sur ses lèvres les syllabes. C'est qu'en lui subsistait toujours la petite flamme d'affection du disciple pour le maître...

Maintenant, sur ses traits, flambait l'illumination de souvenirs heureux. Et il ajouta, une lueur attendrie dans les yeux :

— Celui-là... c'est un frère!...

Nous nous quittâmes, et, me reconduisant, le Supérieur de l'établissement me disait :

— Bricou n'est pas, foncièrement, un mauvais sujet... mais on a semé en lui la mauvaise graine... Au jour du grand jugement, ce n'est pas lui, c'est le semeur qui sera châtié...

...Je m'en allai pensif, songeant au destin de l'homme que je venais de voir et à celui de l'homme qui l'avait mis là... Et que de fois, depuis, au fur et à mesure que s'accroissait la fortune politique de celui qui, pour Bricou, était un « frère », la hantise de ce parallèle est venue battre mon cerveau...

La vie a de ces inconséquences et de ces paradoxes!...

V

MM. les forçats-proprétaires ont des domestiques et sont syndiqués

LE « MAGOT »

C'est là, sur le vaste territoire du pénitencier de Bourail, que sont en majorité les laboureurs du bagne calédonien. On leur alloue une concession dont l'importance varie suivant la fertilité des terrains. En général ils obtiennent 4 à 5 hectares, car on choisit pour eux les terres les plus productives, donnant aux colons les rochers et le sable, où il est impossible de rien faire pousser.

Le forçat possède sa terre en toute propriété. Car la concession devient définitive à fin de peine, et, à la mort de son propriétaire, elle est transmise à ses héritiers naturels. On lui octroie — je l'ai dit — des vivres, des effets d'habillement et de couchage, et une indemnité pour la construction de sa maisonnette.

Parfois même, quand le forçat entre en posses-

sion de sa terre, elle est déjà en plein rapport. Dans ce cas, généreusement, on lui abandonne le produit de la récolte. Ainsi, le condamné Marcadie trouva, lorsqu'il fut mis en concession, un terrain que l'administration avait fait planter en cannes à sucre. Il n'eut que la peine de vendre sur pied. Et ce fut l'administration qui lui acheta ses cannes, à raison de 800 francs. Il en avait déjà touché 300 à titre d'indemnité pour bâtir sa case!... Ce criminel a réalisé, ce jour-là, un beau rêve.

J'ai relevé, au moment de ma visite au bagne, l'état de la population établie sur les concessions rurales, tant au bagne calédonien qu'au bagne guyanais. Il y avait alors sur les terrains délivrés gratuitement par l'administration 1.850 criminels, — ou, par héritage, des femmes et des enfants de criminels — logés, habillés, hébergés à nos frais. Ils étaient 1.631 en Nouvelle-Calédonie. Et seulement 219 à la Guyane (*Notices officielles*, année 1909, page 123), où les bagnards laboureurs abandonnaient la culture pour la seule industrie vivante sur cette terre : l'exploitation de l'or.

Encore, pour toutes ces concessions, y avait-il eu un nombre au moins double de possesseurs. Successivement, il avait fallu, souvent, remplacer deux et trois fois le concessionnaire d'un même terrain, pour cause de non mise en culture. De sorte que, pour l'Etat, dans l'une et l'autre de nos colonies pénitentiaires, le coût de chaque concession avait atteint jusqu'à près de 5.000 francs.

Parbleu! des tas de forçats en cours de peine, qui aspirent à une débauche de paresse, ne recherchent en se faisant laboureurs que de « se la couler douce », assurés qu'ils sont, sans même donner un coup de pioche et en se croisant les bras, de toucher des vivres pendant les trente mois réglementaires.

Mais après?... Après c'est tout bonnement pour ces « régénérés » la réintégration — sans plus — dans le pénitencier où les accueillent à bras ouverts les soigneurs d'âmes de la « Tertiaire ».



Comme j'interrogeais, un jour, à La Foa, un bagnard sur le cas d'un de ses anciens compagnons de chaîne qui avait fait fortune, il eut un haussement d'épaules :

— Celui-là?... fit-il. Oh ! c'est un malin !... Il est ici pour avoir volé... Et il avait mis de côté le magot. Dès qu'il a été en concession, il l'a fait venir et dam! avec de l'argent, il a pu se payer des domestiques.

Et devant mon étonnement, il expliqua :

— Pardi!... On nous a donné le droit d'employer des salariés, autant qu'on veut. C'est tant mieux pour ceux qui le peuvent!...

Le fait m'avait semblé tellement extraordinaire que j'ai consulté les textes. Et j'ai découvert une dépêche ministérielle, suggestive, en date du

28 septembre 1882. Je donne, textuellement, la phrase du ministre :

« *Bien que l'article 10 de la décision ministérielle du 16 janvier 1882 oblige les concessionnaires provisoires à jouir par eux-mêmes, il est évident qu'ils peuvent se faire aider dans leur exploitation par des personnes étrangères à leur famille, et je ne vois pas la nécessité de déterminer le nombre des ouvriers.* »

Donc, non seulement on donne au forçat des terrains, mais s'il a de l'argent — provenant de son patrimoine ou des vols qui l'ont amené au bagne — il se trouve, une fois concessionnaire, dans la situation du gentilhomme campagnard de chez nous. Il n'a plus qu'à donner des ordres et à se laisser vivre!...

Comme ce sont, le plus souvent, des colons, réduits à la misère, qui louent leurs bras aux forçats-propriétaires, il est arrivé que le ministre a consacré — officiellement — cette monstruosité: des honnêtes gens, là-bas, servent de domestiques à des criminels. Et pourtant, ne sont-ce pas ceux-ci qui ont été condamnés au travail forcé à perpétuité?...

Et puis là ne se borne pas la sollicitude de l'administration. Elle s'efforce aussi de simplifier la tâche des concessionnaires, en leur épargnant les soucis du commerce. C'est ainsi qu'elle achète leurs cannes à sucre. Et, pour les utiliser, elle avait créé

à grands frais, à Bourail, pour la Nouvelle-Calédonie et à Saint-Maurice-du-Maroni, pour la Guyane, deux usines modèles.

Dès lors, quoi d'étonnant, que des forçats propriétaires aient connu l'opulence et aient mené véritablement la vie de gentlemen-farmers, — avec une nombreuse domesticité.

Tous, d'ailleurs, avaient le droit de porter la barbe et de s'habiller suivant leur fantaisie. Ils allaient et venaient en toute liberté sur tout le territoire du pénitencier. Même, en Nouvelle-Calédonie, ils obtenaient, facilement, la permission de se rendre au chef-lieu pour traiter leurs affaires et vendre leurs produits. Sans doute, seule, la distance du Maroni à Cayenne a empêché l'administration d'accorder en Guyane une semblable autorisation.

FORÇATS DE VAUDEVILLE

Et vers l'époque où je visitai le bagne calédonien, il arrivait qu'on assistât à un spectacle aussi peu banal que paradoxal...

En allant de la Foa à Bourail, à travers le paysage qui enchâsse les fermes des concessionnaires dans un feuillage et des fleurs aux teintes magiques, souvent on croisait une riche voiture, traînée par deux superbes trotteurs aux robes brillantes et qui semblaient s'enorgueillir du luxe de leur harnachement tout battant neuf.

Sur les coussins se prélassait, à côté d'une sorte de gentilhomme campagnard, un monsieur très gaulonné, en qui on reconnaissait le commandant du pénitencier de Bourail.

Et l'on ne tardait pas à apprendre que son compagnon — propriétaire du magnifique attelage — n'était autre qu'un forçat en cours de peine, nommé Fréret, qui passait pour millionnaire. Concessionnaire, il avait, en dehors des gens employés aux travaux de l'exploitation de ses terres, cocher, valet de chambre, palefrenier, — que sais-je? — et mettait volontiers sa voiture à la disposition des gros bonnets de l'administration...

Ah! oui!... Celui-là avait le « magot »! Il avait détourné, au préjudice de la Compagnie du Nord, où il était caissier, la bagatelle de quelques millions. On ne retrouva pas trace de l'argent « chapardé ». Il l'avait mis en lieu sûr. Et, dam! là-bas, au bagne — comme partout — on n'est guère scrupuleux quant à la provenance des ressources!... Il suffit qu'on en ait pour être considéré... Aussi, contrairement à l'usage, on ne logea pas Fréret au pénitencier. Il était l'hôte d'un nommé Lamy, dont il devait acheter, pour 125.000 francs, les concessions et stations de bétails. Leur valeur était, en réalité, d'à peine 40.000 francs. Il méditait, en outre, disait-il très haut, la transformation de la baie de Prony en station balnéaire. Il projetait d'y faire édifier un hôtel, un casino, des salons de jeu, une bibliothèque, — toute la lyre!... Et quand on lui

objectait que, pour cette entreprise, il faudrait des capitaux considérables, il souriait.

— Mais... j'ai tout cela... Mme Fréret ne tardera pas à me rejoindre!...

Où était le magot volé?... On s'en doute. Mais ce forçat vaudevillesque échappait à la loi commune. Ses projets étaient connus et approuvés par le directeur de l'administration pénitentiaire qui n'avait pas tardé à lui donner la liberté d'aller et venir à travers la colonie.

Il est vrai que son passé n'autorisait pas à faire supposer qu'il pût menacer autre chose que la bourse des gens...

Et puis quelle démonstration éclatante de l'excellence des méthodes pénitentiaires!... Quoi!... Fréret, ce forçat-voleur, ne se régénérât-il pas, en semant à pleines mains la fortune et la prospérité sur la colonie tout entière, dont il devenait le bienfaiteur!...

C'était le triomphe de cette idée, — des apôtres de la Régénération — jusque-là considérée comme biscornue — que l'émancipation morale des bagnards, leur retour à la vie honnête, devait être l'œuvre des bagnards eux-mêmes... A la seule condition, parbleu!... de ne tenir nul compte de leur passé et de les traiter comme s'ils n'avaient jamais eu de démêlés avec la justice!...

Après tout, qui donc pouvait la trouver mauvaise?... Les volés?... Mais ils étaient en France, à quelques milliers de lieues de la Nouvelle!... Le

voleur pouvait donc, tout à son aise, jouir de son « magot » — et le faire fructifier, en bon capitaliste.

*
**

Mais le forçat Fréret n'est pas unique en son genre...

Combien d'autres qui possédaient — avec le magot — de hautes protections, furent l'objet des mêmes attentions inimaginables de la part de l'administration...

Un exemple encore, — dans le tas. — Delfaut, numéro matricule 1.275, voleur et assassin, condamné à mort, grâcié et remis à perpétuité, condamné, pour évasion, à la cellule, fut choisi, comme ça, ainsi qu'en manière de défi, par un des don Quichotte de la Régénération, pour diriger un camp de l'intérieur.

Le sinistre gredin, à la disposition de qui on avait mis un cheval, paradait, caracolait, se pavanait, sur sa monture richement harnachée, à travers les territoires pénitentiaires, en tête du détachement de ses co-forçats. Le surveillant militaire, chef, pour la forme, suivait, lui, à pied par derrière.

Puis, un beau jour, toujours à cheval, ce transporté en cours de peine fit son entrée à Bourailles-Vertus, habillé à la dernière mode et chaussé de superbes bottes. Il était coiffé d'un casque colonial d'une éclatante blancheur et portait une barbe artistement taillée.

Il était autorisé, par l'administration supérieure, s'il vous plaît, — et par écrit, encore — à villégiaturer, en cette invraisemblable ville, pendant trente jours. Il se logea à l'hôtel des frères Servet, autres cotés d'amour de la chiourme, passant ses journées et ses nuits avec des régénérés du même acabit, en beuveries et en ripailles. A défaut d'autre, on y taquinait et cajolait la dame de pique, si ce n'est du samedi soir au lundi matin où ces messieurs les forçats laboureurs des alentours avaient accoutumé d'envoyer leurs épouses « rigoler » un brin à Bourail, — et tirer bénéfice de leurs charmes.

Ses victimes, à Delfaut, là-bas, en France, étaient peut-être dans la misère. Qu'importe, du moment que, lui, avec leur argent, au bagne, se la coulait douce!...



Il y a quelques années, à Nice, une fille Elvire dégingolait, d'un coup de couteau, un passant que les hasards d'une débauche avaient amené dans le galetas où, sans vocation, elle faisait l'amour. C'eût été le fait divers banal, en somme, sans un mot de la meurtrière qui illustra, pour ainsi dire, l'instruction.

Au juge qui lui annonçait qu'on n'avait que peu d'espoir de sauver la victime, la fille, cynique, trancha :

— Je m'en fiche. On va m'envoyer à la Nou-

velle. Mon amant, qui est en prison, saura bien m'y rejoindre, il n'aura pour cela qu'à commettre un petit crime. Et, là-bas, nous nous marierons; dans un an ou deux, « nous serons propriétaires! »...

Simple bravade, pensa-t-on. Pas du tout.

Est-ce qu'il n'existe pas, au ministère des Colonies, une commission administrative permanente chargée de préparer les bases de la réorganisation du service pénitentiaire aux colonies? Elle est présidée par M. Paul Dislère — le même qui, un jour, dans un rapport au ministre, s'exprimait ainsi :

« On ne saurait dire que la crainte salutaire de l'envoi aux colonies a pu empêcher certains crimes ou délits... L'envoi aux colonies n'est pas un sujet de crainte pour la plupart des condamnés et, dans un très grand nombre de dossiers, nous rencontrons l'expression du désir de partir, surtout pour la Nouvelle-Calédonie. »

Et le *Petit Marseillais*, en octobre 1907, publiait une interview d'un surveillant militaire colonial, M. J. Lescure, qui, quinze années consécutives, avait pu apprécier de près la population criminelle de la Nouvelle-Calédonie et de la Guyane, — où je lis :

« Ces bons forçats sont des privilégiés, plus que cela, des protégés de la haute administration... Il suffit de dire que le forçat a le droit de tout faire, de ne pas travailler si cela lui plaît, certain de l'im-

punité, de commettre des crimes, des vols, sans être inquiété outre mesure, pour appuyer cette théorie que le forçat est plus heureux que nos ouvriers des usines ou des champs.

« Et ne voulez-vous pas que ces hommes qui ont la liberté d'écrire à qui bon leur semble ne fassent connaître à leurs amis d'orgies et à leurs complices de crimes la béatitude dans laquelle ils vivent? »

Parbleu!... La fille Elvire était, tout bêtement, bien informée...

Et dans combien de lettres aux « aminches » de certains rouleurs de barrière dont l'inconscience de l'administration avait fait des rentiers et des propriétaires, on a trouvé des phrases comme celle-ci — qui juge bien le système :

« Au bagne on vit comme des bourgeois, dépêchez-vous de nous y rejoindre. »

Mais cela n'a pas troublé la sérénité de l'administration qui a continué à poursuivre la régénération du criminel par la propriété et par la famille.

UN PRÉSIDENT INATTENDU!

— « Monsieur » Brest! annonce à pleine bouche le garçon qui me sert à table au « Grand-Hôtel » de Bourail.

Et, devant l'interrogation de mon regard, il explique, d'une voix où rampe un respect :

— C'est le président du Syndicat. Il est venu déjà deux fois, dans la matinée, pour voir monsieur...

...C'est le grand calme de la pleine chaleur. J'achève à peine de déjeuner. J'ai quitté la salle à manger pour m'installer sur la véranda, espérant y trouver un peu de fraîcheur. Et, tout en humant, à petits coups, un moka du cru, je m'attarde en ma chaise-longue, dans la caresse de l'ombre où flotte paresseusement la fumée de ma pipe...

Un président de syndicat au bain!... Ma stupeur dure encore que, déjà, dans la baie de la porte-fenêtre, s'encadre une large face tout embroussaillée d'une barbe grisâtre, comme poussiéreuse, où, seuls, les yeux se devinent, aux lueurs des prunelles. C'est « monsieur » Brest. Il s'avance à pas mesurés, l'air imposant. Il est tout de noir vêtu, en drap neuf — luisant. Et cela lui donne une majesté vraiment présidentielle, que la gravité de son salut accentue encore.

Un sourire d'orgueil sur la lèvre, il se présente, fait sonner son titre de président du syndicat. Et, d'un geste digne, me désignant une sorte de colosse, à la physionomie placide, respectueux et muet, debout derrière lui, il nomme :

— Pigache, le gérant du syndicat!...

Puis il s'assied tranquillement en ajoutant :

— C'est un très bon sujet. Nous avons ici, pour lui, beaucoup d'estime. Et, quand il m'a fait connaître son désir de vous voir, j'ai tenu à l'accom-

pagner, à venir, moi-même, vous le présenter et appeler sur lui votre bienveillante attention... Car, on nous a dit que vous étiez un journaliste parisien... Et la presse, aujourd'hui, est une vraie puissance... Si donc vous pouviez quelque chose pour lui, cela nous ferait grand plaisir à tous... Pensez! monsieur, il est ici depuis des années...

— Dix-sept ans! précise Pigache, d'une voix molle.

Et, se tournant vers moi, très simplement, il me dit comment, sous-officier dans un régiment d'Afrique, il puisa, en un coup de folie, dans la caisse de la compagnie; puis, pour se soustraire aux poursuites, il fut amené à désertier... C'est là, évidemment un crime devant le Code militaire... Mais comporte-t-il un châtement impitoyable?... Il n'est pas douteux que les condamnés militaires échoués au bagne à perpétuité, en eussent été quittes, le plus souvent, devant la juridiction civile, pour quelques années d'emprisonnement... Pourquoi deux poids et deux mesures?...

M. le président du syndicat, tout en frottant machinalement sa barbe, approuve, gravement, enodelinant la tête, d'un lent et continu mouvement de pendule. Puis, d'un air important :

— Incontestablement. C'est là une question intéressante. De mon côté, je me propose de l'étudier et, ensuite, de m'en occuper activement.

Et, là-dessus, il se lève pour prendre congé. Mais un grondement confus, comme un bourdonnement

lointain de ruche géante, arrive jusqu'à nous. Puis, cela monte, grandit, s'étale. Et, bientôt, par tout le village, c'est un clair égrènement de rires et de cris qui s'éparpillent en un émiettement de joie.

« Monsieur » Brest a tendu l'oreille, et, penché sur la véranda :

— Venez voir, me dit-il, notre petit monde!

C'est la sortie de l'école. Le long de la Grand'-Rue, dans un nuage de poussière, c'est une galopée de mioches, en un ébouriffement de têtes blondes et brunes, qui s'emmêlent, se heurtent, se bousculent, tout essouffés, les joues rouges, les yeux brillants. Et les tabliers volent au clair soleil.

— Hein! ce qu'ils se portent bien, monsieur...

En de continuelles envolées de gaieté, ils courent, sautent, comme des chevreaux, et M. le président du syndicat, qui ne se lasse pas de les regarder, emplissant ses yeux de leurs gambades, soupire, attendri :

— Tout de même, quand on y pense, est-ce gentil, les enfants!...

On sent en lui, pour toute cette marmaille, une tendresse débordante. Pourquoi, vainement peut-être, tenter de l'endiguer? Et il la laisse couler. D'un flot large, envahissant, elle gonfle son cœur, noie son être entier. Et, à mesure qu'il parle, il semble qu'il l'étale autour de lui, comme s'il voulait en baigner les autres. Positivement, il en devient presque éloquent, ce lourdaud velu, à allure bonasse.

Puis, brusquement, mordu par une réflexion :

— Mais, au fait, j'ai su que vous aviez visité nos pensionnats de La Foa et de Néméarah... Ah! les enfants ne manquent pas chez nous!... Ça pousse, ici, comme des champignons... Et ce qu'ils sont heureux... là-dedans!...

Et son regard large enveloppe la plaine.

A perte de vue s'étend une végétation superbe, étrange. Cela s'épanouit, frémit, ondule, vous donnant la sensation de la mer. Et, en ce flot démesuré de verdure, les fermes toutes blanches des forçats apparaissent comme ces nappes d'écume que déroule le moutonnement des vagues. Dans la torpeur de l'air, une fraîcheur molle coule, s'épand, charriant des senteurs inconnues. Car, en ce merveilleux pays, malgré la férocité du soleil tropical, la chaleur n'est jamais accablante. Tout le jour, sur l'île, passe l'haleine du Pacifique, ainsi que la caresse d'un battement d'ailes invisibles. Et le frisson savoureux de ce souffle de l'Océan court sur la peau, entre en vous, comme un bonheur.

De cette nature des tropiques — qu'on s'étonne de rencontrer si riante et si douce — se dégage un charme profond et large. Cela ressemble à une chose rêvée, bien plus qu'à une chose vue. Et « monsieur » Brest et son compagnon s'en sont allés depuis longtemps que, toujours, je demeure devant cet immense paysage, si doux à l'œil qu'on ne se lasse pas de le contempler.



Mais, brusquement, une voix derrière moi m'arrache, en un soubresaut, à la douceur de cette vision de pays des Fées.

— Eh bien, monsieur, que dites-vous de ce brave homme ?

C'est Pigache qui, après avoir quitté le président du syndicat, est revenu en hâte. Et il ne me laisse pas m'attarder dans l'enfilade des phrases que j'entreprends pour dire la bonne impression que m'a produite « monsieur » Brest. Tout de suite, en un ricanement, il tranche :

— Sa tendresse pour les enfants!... Ah! elle est ardente!... elle brûle!... à preuve son enfant... Il était boulanger et il l'a fait flamber dans son four... comme un fagot...

Cette révélation, inattendue, tombe brutalement sur moi. Naïvement, à le voir, et surtout à l'écouter, j'avais pris « monsieur » Brest pour quelque fonctionnaire important de l'administration pénitentiaire. Et, comme en un besoin de protestation.

— Comment!... lui... le président du syndicat... c'est un forçat... Et son crime serait le plus lâche... le plus odieux des crimes!... Non!... cela n'est pas...

Un instant, Pigache demeure sans répondre. La placidité de sa physionomie a disparu, comme déchirée sous une morsure profonde, venimeuse. Les

prunelles pénétrantes, aiguës, se voilent d'une flamme mauvaise. Et, ainsi que d'une nuée d'orage, de cette face sombre, tout à coup, une pluie de récriminations tombe, en paroles pressées, haineuses.

Au bagne, Brest est le coté d'amour par excellence, l'âme damnée de la haute garde-chiourme. Aussi mène-t-il une existence large et facile. Un vrai rentier. Et, aussi, un potentat. Sa tyrannie s'exerce sur les autres forçats, odieuse, insupportable. Et, sur les épaules, le joug s'abat d'autant plus lourd, plus écrasant, que pèse sur lui la main de cet homme. Car, après tout, il y a des degrés dans l'infamie...

Un jet de sang empourpre d'une colère ses pommettes et Pigache lance, les dents serrées, hachant les mots :

— Jeter toute vive... brûler dans un four une petite fille de trois ans... son enfant!... Voilà le crime de Brest!... En est-il de plus horrible!... Et cette brute n'a pas même l'excuse de l'affolement... d'une minute rouge... Car toute l'existence de l'enfant n'a été qu'un long martyre... Et quels raffinements de cruauté!... Un jour, dans la bouche de sa fille, Brest enfonça une poire cuite... toute fumante... Et comme la pauvre petite se débattait... hurlait sous la douleur... le père, avec ses ongles, laboura le palais tuméfié... déchira les membranes endolories...

Et, soudain, se méprenant à un geste qui marque mon horreur :

— Vous hésitez, monsieur, à me croire... cela est tellement monstrueux... Mais tenez!... vous lirez ça!...

En même temps, d'une poche intérieure de son veston, il sort un journal et me le tend. Et un fugitif sourire donne à sa physionomie une expression rassérée, presque heureuse. Puis, me quittant :

— Nous nous reverrons, si vous le voulez bien, monsieur, et nous causerons un peu du Syndicat du bain!...

...Et pendant que, dans la *Gazette des Tribunaux*, je lis la confirmation du récit de Pigache, dans l'air calme sonne encore de la joie et des rires. De la véranda de l'hôtel, j'aperçois toute une envolée de mioches dispersée, éparpillée, émietée dans les champs alentour du village. Et, parmi la verdure, c'est une délicieuse floraison d'enfance où, maintenant, il me semble que les paroles qui me reviennent de « monsieur » Brest, mettent une salissure, une souillure, — comme la bave d'une bête malfaisante...

LE SYNDICAT DU BAGNE

Par ce clair après-midi d'octobre, la boutique du Syndicat était déserte.

D'ordinaire, juché sur les balustres qui flanquent la véranda, un gamin était là, l'œil attentif, comme la vigie postée dans la mâture d'un navire. Tout le

jour, il guettait — car on n'aime guère, là-bas, la concurrence — la porte des commerçants sans tare pénale du village et signalait les bagnards qui la franchissaient.

Pour une fois, il avait abandonné son poste. Il faut dire aussi que c'était, au bagne, la semaine qui précédait la grande, — où s'ouvre la série des courses annuelles, que, pour encourager l'industrie chevaline, organise l'administration sur l'hippodrome de Boghen, tout près de Bourail.

Et « Monsieur » Brest, le président du syndicat, positivement ne quittait plus le champ de courses. Debout, au milieu d'un groupe d'amis, d'un œil connaisseur, il suivait, le long de la piste d'entraînement, les galopées furieuses d'un pur sang. Et, parfois, au jockey, il jetait, au passage, un ordre bref.

C'est que, parmi les forçats propriétaires fonciers, on escomptait déjà la victoire de ce cheval acheté tout exprès pour disputer le « Prix du Syndicat ». Car, cette fois, vraiment, le conseil d'administration avait bien fait les choses. Généreusement, il avait porté l'allocation de cette épreuve de cent cinquante à quatre cents francs. La somme, alors, en valait la peine, et il convenait qu'elle n'échappât point à un bagnard.

Une curiosité m'avait amené sur le champ de courses, et j'avais assisté aux derniers galops du « favori » qui, décidément, donnaient pleine satisfaction à « monsieur » Brest.

Maintenant, écrasant les herbes et les plantes, je

m'en venais en flânant par les champs, vers Bourail quand, brusquement, un dernier pli de terrain dépassé, un dernier bouquet d'arbres tourné, je me trouvais dans la Grand'Rue du village, en face du Syndicat où, sur le pas de la porte, le gérant Pigache fumait béatement sa pipe.

Sur un clignement de mon côté de son petit œil malin, je m'approchais et Pigache, hâtivement, d'une tape, me poussait dans la boutique.

— Eh bien!... Et monsieur Brest!... Vous l'avez revu « monsieur » Brest!...

Et il secouait les épaules, ricanant à haute voix, comme pour mieux en ridiculiser l'assonance.

— Parbleu!... je reviens de l'hippodrome...

— Ah! oui... ces messieurs entraînent pour le Prix du Syndicat!... Quatre cents francs!... Une bonne aubaine, évidemment...

Puis, après un silence, ainsi que poursuivant tout haut sa pensée :

— Et pourtant... oui... le meilleur cheval... c'est encore le Syndicat...

Un peu interloqué, je demandai :

— Mais au fait, qu'est-ce donc que ce Syndicat?... A-t-il un caractère officiel?

Alors Pigache, plaçant sous mes yeux un Bottin de l'étranger et des colonies, gravement, me fit :

— Ouvrez ce volume... Tenez... ici... Bourail...

En même temps, du doigt, il dirigeait mon regard et je lus :

« Société coopérative : Syndicat de Bourail : Pigache, gérant ! »

Devant ma stupeur, il expliqua :

— Evidemment, le Bottin ne suffirait pas à donner au Syndicat un caractère officiel. Mais nous avons nos statuts, dûment approuvés en haut lieu. Les voici.

Et, sur la rouge couverture d'une petite brochure qu'il me remet, se détachent, en lettres grasses :

STATUTS DU SYNDICAT DE BOURAIL

Puis, entre parenthèses :

(Association coopérative et de secours mutuels, instituée par arrêté du gouvernement du 7 février 1895 et autorisée par arrêté du ministre des Colonies le 30 avril 1895.)

L'article premier est ainsi conçu :

« Il est créé une association de concessionnaires portant le titre de Syndicat de Bourail.

« Le but de cette association est :

« 1° De procurer aux concessionnaires qui en feront partie les denrées ou matières de première nécessité au meilleur marché possible;

« 2° De faciliter l'écoulement du produit des concessionnaires. »

Oui, tous ces gens, frappés, de par leur condamnation, d'incapacité civile, ont constitué, avec l'assentiment de l'administration, une sorte d'association coopérative, qui peut ester en justice.

Il est un article au moins inattendu, et qui me frappe. C'est l'article 10 que voici :

« Toute personne n'étant pas d'origine pénale et devenant acquéreur d'une concession, soit par achat, soit par don ou héritage, ne pourra faire partie du Conseil d'administration, mais sera admise comme sociétaire. »

C'est très clair. Il faut avoir fait ses preuves, en tant que criminel, pour, dans cette invraisemblable association, pouvoir prétendre à la dignité de membre du Conseil d'administration.

Et ce sont les bagnards qui, associés pour la vente des récoltes, établissent les cours, fixent les prix des denrées.

C'est une Bourse de commerce, dont l'effet est désastreux pour la colonisation libre!

Mieux. On ne se contenta pas d'approuver les statuts. Le ministre du Commerce donna au Syndicat de Bourail un encouragement de 1.000 francs d'abord, puis, à plusieurs reprises, de 500 francs.

Devant la mairie, à la place réservée aux publications officielles, j'avais lu un avis constatant la dernière libéralité — 800 francs — du ministre du

Commerce. Et le nom de « monsieur » Brest, ce monstrueux criminel, président du syndicat, s'éta-
lait au bas de cette affiche quasi-officielle, contre-
signant et certifiant conforme la prose ministérielle.

Comme je faisais remarquer l'effet pénible
qu'elle avait produit sur l'esprit de la population
libre qui est loin d'être entourée, là-bas, de la même
sollicitude ministérielle, Pigache aussitôt :

— Ah! pourtant, monsieur, on en a placardé
bien d'autres!...

Et le gérant du Syndicat, tout en faisant défiler
sous mes yeux quelques placards, plutôt suggestifs,
ajoutait :

— L'administration laisse prendre au président
du Syndicat, un condamné en cours de peine le
plus souvent, des airs d'autorité ridicules. Vous
avez vu Brest. Mais il a eu des devanciers, tout au
moins aussi grotesques, sinon aussi odieux. Tenez!
savourez un peu cette prose; elle a été affichée sur
les murs :

*« Le comité syndical fait savoir aux intéressés
qu'il a obtenu de l'administration sa fourniture de
cent mille kilogrammes de maïs pour l'année, à
17 francs les 100 kilos, livraisons faites en magasin
de Bourail. Paiement au comptant. Charrois à
0,50 le sac; liberté entière est laissée à tous ceux qui
voudront en faire à ce prix.*

« Le Président : E. CHEVALIER. »

Le Syndicat, on le voit, fonctionnait à merveille. Il remplissait son office de régulateur, de fixateur des prix du marché.

Et le signataire de cette affiche, président du Syndicat, n'était autre qu'un ancien condamné aux travaux forcés à perpétuité. Il remplissait les fonctions de comptable chez un gros commerçant de Bourail et menait, en somme, la vie d'un bon employé de ce côté-ci de la terre, avec cette différence que l'administration le logeait gratuitement, — et lui assurait ses vieux jours.

Et Pigache souligna :

— Notez que si le nommé Chevalier parlait au nom de l'administration, c'était sous la responsabilité de sa signature. Car je ne sais si vous avez remarqué, dans les statuts, l'article 25. Il vaut aussi, celui-là, qu'on s'y arrête.

Alors, à haute voix, il lut :

« L'administration devra s'en tenir à son rôle de protection vis-à-vis de l'association. Elle demeurera, dans tous les cas, étrangère aux opérations financières et ne pourra être recherchée à cet égard. »

Puis, les mâchoires serrées :

— Ah! la bonne clause... pour l'administration... c'est moi qui vous le dis... Et vous avouerez que je suis plutôt bien placé pour connaître la situation du Syndicat...

Et le gérant avait un rire étrange qui en disait long sur... la situation du Syndicat!...

LA MALÉDICTION DE « JUIF-ERRANT »

— Fripouilles!...

Le mot a claqué, en coup de fouet. C'est encore, l'heure de la sieste, à Bourail. Et, dans le grand calme intense, impressionnant, qui baigne le village, voici que monte le bruit d'un débat terrible, — comme d'une dispute à l'entrée d'un bouge.

Déjà, le long de la Grand'Rue, une curiosité s'est levée, chuchote, ameutée sur le pas des portes.

D'un groupe de commères, où couve une joie sous des petits rires pareils à des gloussements de poules, une voix me jette, au passage :

— C'est « Juif-Errant »!... Un homme c'lui-là!... Et qui n'vous mâche pas ses vérités...

Un type bien curieux, en effet, que ce Juif-Errant, déjà entrevu, plusieurs fois, au hasard de mes pérégrinations à travers l'immense domaine agricole du bagne calédonien! Il apporte avec lui un mystère. Et un intérêt particulier s'attache à lui, rayonne autour comme une lumière, faisant papillonner les imaginations romanesques. Car on raconte, là-bas, qu'il expie le crime d'un autre, — un meurtre dans une rixe, et dont serait coupable son frère. Et puis, aujourd'hui libéré, il est peut-être le seul bagnard à qui ne peut en imposer l'in-

solente arrogance de « Monsieur » Brest, le président du Syndicat. Ouvertement, il lui résiste. Pourtant, se heurter à cette puissance occulte du bagne, c'est, dit-on, « Pire que de traverser, à son embouchure, la Néra où grouillent les requins ». Et, dans le village, on sent, pour Juif-Errant, une attitude secrète.

Là-bas, éclaboussé de soleil, sur la route qui luit dans l'enfilade verte des arbres, en un soulèvement de colère, un grand vieillard se dresse, le geste débordant. Une longue barbe de patriarche, toute blanche, tombe des joues convulsées et remuantes, roule en cascade, enfle, écume sur la poitrine. C'est « Juif-Errant », comme on l'appelle, qui clame ses misères. Et les phrases sifflent, aiguës, pressées.

Parfois, une réplique farce, bouffonne, comme à la blague :

— Hé! ferme!... Un bouchon!...

Et, parmi de gros rires satisfaits, cela s'échappe, fuse en moquerie, d'une maison basse qui, tout près de la mairie, s'allonge sur la frange d'ombre des arbres.

On entend du dehors l'animation de plusieurs voix. Une âcre odeur d'alcools traîne alentour. Et, par la véranda qui bée sur une salle claire, on aperçoit, au fond, à travers un encombrement de marchandises de toutes sortes, parmi tout un pêle-mêle de déballage, des silhouettes penchées de buveurs.

Les tignasses, roussies à la chaux, de deux Cana-

ques, jaillissent, en flammes jaunes. Puis, émerge la stature, haute et large, de Pigache.

C'est le siège du Syndicat du bagne.

Devant la porte est une lourde charrette où s'entassent des sacs de maïs. Deux grands bœufs, la tête tordue par le joug, baissent au ras de la terre leurs naseaux humides, leurs cornes formidables. Et, à côté, debout, se tient un gars robuste, à l'allure d'un valet de ferme.

— Pardi! c'est le fils à Juif-Errant, m'explique quelqu'un.

Il est venu avec son père pour livrer du maïs. Mais le vieux qui, pour en avoir éprouvé la mauvaise foi, n'a pas confiance dans les dirigeants du Syndicat, ne veut laisser sa marchandise que contre bon argent. Sans quoi, il s'en retournera sans décharger sa voiture. Et le gars, qu'on a embobeliné, s'entête à rester là.

Mais voici que Juif-Errant, s'interrompant de hurler, se tourne vers son fils, et d'une voix changée :

— Viens-t'en! fait-il, doucement.

Lui, sans lever les yeux, avec une sorte de colère têtue, secoue le front :

— Non!...

Et il balance à droite et à gauche, comme un bâton de chef d'orchestre, la mince baguette qui lui sert à diriger ses bêtes.

De la véranda du Syndicat, un des Canaques, faisant un pas vers lui, d'un geste de protection,

lance, en projetant de gros yeux en boule sur le père :

— Foute-lui la paix!... Toi, fou!...

L'intonation en est si comique qu'une irrésistible gaieté secoue la masse des badauds. Et, dans l'ahurissement de son succès, le Canaque, lui aussi, rit de toutes ses dents blanches.

Soudain un silence tombe, lourd d'une angoisse. Le cercle des curieux s'élargit. Et des bouches, un nom vole, en murmure :

— « Monsieur » Brest!...

Sous une poussée brusque, une porte a claqué et le Président du Syndicat a surgi, comme un sanglier de sa bauge.

Tout le corps débordant la véranda, avec une lancée de la tête en avant, il apostrophe Juif-Errant, durement, à la façon d'un capitaine en mer :

— Ah! çà, par exemple!... Que veut dire tout cela!... Allons!... file!... hop!...

Le vieillard a redressé son grand corps, les épaules hautes, raidi en prévision du choc. Et, se rapprochant de la voiture, buté à sa même idée :

— On ne déchargera pas!...

Une colère a envahi « Monsieur » Brest : une colère, égoïste et furieuse, d'homme menacé dans ses intérêts.

Et il injurie à pleine gorge.

Mais, brusquement, pris de rage, Juif-Errant lui jette à la tête, comme il aurait fait d'une pierre :

— Bandit!...

Et il répète le mot, le répète encore, et, à chaque fois, il se rapproche de « Monsieur » Brest, le brave de plus près, lui crache l'insulte, sous son nez, comme on montre le poing.

Puis, il s'écarte un peu, et, la main droite levée, par deux fois, il maudit les forbans du Syndicat. Et, sur la grand'route ensoleillée, dans la splendeur du jour, les arbres se serrent, immobiles et frissonnants, autour de la malédiction du vieillard.

La fureur de « Monsieur » le Président a redoublé et, dans un débordement d'injures, d'infamies, il la laisse échapper, en un éclaboussement de mots ignobles.

Une stupeur écrase le village, comme pétrifié dans l'attente de quelque chose d'irréparable.

Tout à coup, une voix formidable crie :

— A boire!... Nom de Dieu!...

Les mots dégringolent encore du jardin haut perché de la mairie que, déjà, par-dessus les massifs de verdure, flambe une trogne illuminée, et Dantique apparaît, son long corps dégingandé, flageolant sur ses jambes de poivrot.

— Ces gueulements, ça fait soif!...

Et un rire cocasse le secoue, de plus en plus fort, s'épand autour de lui, roule rocailleusement parmi la masse des curieux qui, tout entière, bruyamment s'esclaffe.

C'est un vrai soulagement et, dans les groupes, les conversations, un instant étouffées au fond des gosiers, reprennent pendant que Dantique, d'un air

majestueusement abruti, se dirige vers le Syndicat.

Sous la véranda, il crachotte, avec mystère, dans l'oreille de « Monsieur » Brest, qui, après avoir glissé vers moi un regard méfiant, disparaît avec lui dans les profondeurs de la boutique de la Coopérative.

Un grelottement de sonnette me fait retourner et j'aperçois la lourde charrette, où s'entassent toujours les sacs de maïs, qui, lentement, au pas pesant des bœufs, gravit la côte de la mairie. C'est « Juif-Errant » qui dirige les bêtes du bout d'une longue baguette. Et, parfois, il la brandit, en de brusques gesticulations, zébrant l'air des derniers tressaillements de sa colère...

UNE ÉPURATION DES COMPTES AU SYNDICAT

Une des persistantes visions que j'avais emportées de Bourail, c'était, à la sortie du village, la maison basse du Syndicat, accroupie contre terre, muette, comme apeurante, — avec l'apparence d'une bête aux aguets d'une proie.

Et ce qui me poursuivait, c'était le souvenir du gérant Pigache, sa haute taille dressée dans le noir béant de la boutique, me jetant, avec un adieu, en une subite révolte du regard et de la lèvre :

— Oui, monsieur, la débâcle du Syndicat est proche... Et, comme aux membres du Conseil

d'administration il faudra un bouc émissaire... vous verrez que ce sera moi qui paierai pour ces gens-là.

Et il semblait que son poing crispé se tendait par-dessus la grand'route, — où la rouge enfilade des flamboyants mettait comme un coulée de sang, — et menaçait là-bas de blanches maisonnettes, çà et là, dans la verdure, éparpillant alentour du village « ces messieurs du conseil ».

Une certaine inquiétude vague, encore indécise, informulée, hantait cet homme. C'était comme la sensation, près de soi, d'un danger blotti, et qui vous fait intérieurement frémir.

Et je ne fus nullement surpris quand, peu après, on m'apprit que, subitement, en coup de faux, la mort l'avait abattu.



...A Bourail, la nouvelle avait éclaté, inattendue, brutale.

Quelques jours auparavant, sur l'ordre du commandant du pénitencier, Pigache avait dû abandonner ses fonctions, après certaines révélations de nature à ternir la réputation de l'honorable « Monsieur » Brest et de ses fidèles.

Tous les matins, au Syndicat, à l'heure de l'apéritif, autour du commandant du pénitencier, on tenait, paraît-il, conseil. Et, largement, des heures et des heures, on hébergeait gens et bêtes, car, à ces

matinéennes beuveries, les membres de cet invraisemblable Conseil d'administration, en grands seigneurs, se rendaient à cheval ou en voiture. D'où, chaque mois, des sommes énormes à passer aux « Profits et Pertes ». Et puis, parmi un tas d'autres choses, il y avait des marchés onéreux contractés, en violation des statuts, parce que profitables à quelques gros bonnets du bagne.

Mieux. Trimestriellement, « une assemblée générale des sociétaires aura lieu, afin de leur faire connaître la situation de la Société; un compte rendu de cette situation sera affiché dans l'intérieur du magasin ». Or, voici deux trimestres qu'on négligeait cette prescription des statuts. Et à entendre le gérant du Syndicat, on aurait eu, pour cela, de bonnes raisons...

Décidément, ce diable de Pigache parlait trop. Déjà, tout bas, on chuchotait qu'il pourrait lui en cuire. Et brusquement, on avait appris qu'il s'était tu... pour toujours...

Bientôt avis était donné « d'une réunion de tous les sociétaires, pour l'élection du Conseil d'administration du Syndicat et la nomination d'un nouveau gérant ».

Cette invraisemblable réunion avait lieu chez le commandant du pénitencier. Tout le pays était là pour voir entrer les sociétaires, tant l'émotion était grande. On les regardait presque avec respect.

Là-bas, tout au bout de la magnifique avenue de platanes qui, du village, l'amène à sa demeure —

un véritable palais, — le commandant du pénitencier se dressait menaçant, inquiet. Et sur les arrivants, il plantait une prunelle pointue, sondant les dessous de ces visages volontairement placides.

Tout à coup, la lèvre dure et mauvaise, la voix sifflante, il ricanait :

— Toi, ici... Deribaud!... allons!... ouste!... demi-tour!...

Et, se tournant vers la masse des forçats-propriétaires, respectueuse et muette, debout derrière lui :

— Voilà, grondait-il, comme j'exécute les traîtres.

Un murmure approbatif monta d'un groupe de gardes-chiourme, pendant que, la tête basse, s'éloignait Deribaud, un libéré, membre du Syndicat, mais suspect de relations avec les commerçants libres de Bourail.

Puis, un grand silence régna, et le commandant du pénitencier ouvrit la réunion.

A la diable, on bâcla le compte rendu de la situation du Syndicat : embrouillée... déficit... une trentaine de mille francs... Et, naturellement, négligences, malversations, détournements, tout fut imputé à l'ancien gérant Pigache, — le pelé, le galeux, d'où venait tout le mal. Puis, en manière de conclusion, on proposait de réélire le président sortant, l'honorable « monsieur » Brest, et le vice-président sortant, le non moins honorable Renaud, — Renaud tout court.

Quelques bagnards applaudirent, parmi les deux centaines de forçats propriétaires fonciers, encore en cours de peine, et venus là par ordre, pour faire « la majorité ».

Et, déjà, on allait procéder au vote quand, soudain, le barbier du village, Wackenthaler, demanda la parole.

Une curiosité mordit l'assistance; la braise des prunelles flamba, comme sous un brusque courant d'air.

Lentement, Wackenthaler avait tiré de sa poche un cahier de papier graisseux, traîné depuis huit jours chez tous ses clients, parmi ses peignes et ses pots de pommade, et il avait commencé de lire d'une voix blanche, travaillée d'hésitations.

Il remontait au déluge, expliquait l'origine et le but du Syndicat, énumérait les bénéfices autrefois réalisés, examinant la gestion des divers Conseils d'administration. Puis, sans transition, brutalement, ce fut une furieuse attaque contre « Monsieur » Brest, président du Syndicat, en violation de l'article 6 des statuts, qui interdit à tout patenté l'entrée du Comité d'administration.

Il y eut comme une stupeur dans l'assistance; puis, soudain, ce fut une tempête de protestations.

Un flot de sang à la face, toute une violence bouillonnant en lui, « Monsieur » Brest voulait répondre. Ses paroles se perdaient dans le bruit.

D'une gorge, un mot jaillit en cri de fureur :

— Assassin!

Mais le commandant, impatienté, intervint et, pour fermer la bouche aux mécontents, ordonna de procéder au vote.

Wackenthaler n'avait pas achevé son discours, et, encore tout ahuri du vacarme que ses paroles avaient déchaîné, il s'épongeait le front, soufflant, comme après un effort terrible, une lutte prolongée.

Naturellement, ainsi que l'avait ordonné le commandant, on proclama « Monsieur » Brest président et Renaud vice-président. Pour la gérance, on ratifia également son choix, et c'est ainsi qu'un certain Hippert, — jadis condamné à vingt ans de travaux forcés pour cambriolages, — fut appelé à prendre la « lourde » succession de Pigache.

Et la séance fut levée, dans la frénésie des applaudissements.

*
**

Après cela, a-t-on comblé le déficit d'une trentaine de mille francs dans la caisse du Syndicat du Bagne? Evidemment non. Mais, au fur et à mesure des nouvelles rentrées de fonds, car l'Association des forçats réalise de gros bénéfices, on désintéressera les créanciers, parmi lesquels une seule maison de commerce de Nouméa figurait pour une somme de dix-huit mille francs. Et il en sera ainsi jusqu'à la prochaine débâcle...

Tout de même, c'est un spectacle pas banal de

voir, là-bas, au bagne calédonien, des gens, — que subventionne le ministère du commerce, — poursuivre, au préjudice de colons libres, sans tare pénale, la série des escroqueries et des vols qui les y ont amenés.

Il est vrai que, aux termes des statuts du Syndicat, le directeur de l'administration pénitentiaire ne saurait être recherché à cet égard. A l'instar de Ponce-Pilate, ce haut fonctionnaire s'en lave les mains...

VI

Quelques types de bagnards « régénérés » par la propriété et la famille

LE COUP DE LA RECOMMANDATION

— Qui t'a mis là... toi?

C'est sur une concession — dont le titulaire a été déchu de ses droits et a réintégré le bagne — un gendarme, flanqué de deux Canaques de la police indigène, qui interpelle ainsi un forçat, tranquillement occupé, après avoir sarclé une planche de haricots, à ramer des petits pois.

— Qui m'a mis là?... Mais moi!...

Eh oui! Ce transporté, qu'on recherchait depuis des semaines, et qu'on croyait évadé, s'était tout bêtement institué concessionnaire de sa propre autorité.

J'imagine?... J'exagère?... Oh! que non pas. Le fait est relaté officiellement dans les *Notices sur la Transportation*, que publie le Ministère des Colonies, — et il a fait couler des flots d'encre administrative.

— Mais, s'étonnera-t-on, comment envoie-t-on les bagnards en concession?...

Oh! c'est bien simple! C'est trop simple, même. Des antécédents de ses pensionnaires, l'administration n'a cure; elle les jauge à leur plus ou moins de docilité.

Tenez! Un jour, je demandais à un surveillant, sur un chantier, ce qu'avait fait, pour avoir échoué là, un bagnard avec qui j'avais échangé quelques mots. Il m'assura qu'il n'en savait rien — et que n'importe quel fonctionnaire, si haut placé fût-il, de la Pénitencière, était logé à la même enseigne que lui. Puis, hochant la tête, il remarqua :

— Il faudrait chercher dans les archives... remuer des tas de paperasseries...

Réponse topique. On ne se préoccupe pas du crime commis. On récompense la soumission. C'est tout.

C'est tout et c'est si vrai que lors de mon passage à Nouméa, au cours d'une de mes visites à M. Feillet, gouverneur, celui-ci me fit lire ces lignes d'un de ses rapports au ministre :

De fait, en Nouvelle-Calédonie, les condamnés ne sont pas punis pour les crimes qui les ont amenés, mais seulement pour l'insoumission qu'ils montrent dans la vie du bagne. Ce n'est pourtant pas le vœu du législateur.

Combien de concessionnaires ne le sont-ils deve-

nus que pour avoir, comme domestiques ou « écrivains », hypocritement et dans l'espoir de cette récompense, servi, avec zèle, une « grosse légume » de la Tentiaire.

Et puis, — là, comme partout, — il y a les recommandations!...

Quand on ramena au camp le bagnard qui s'était mué lui-même en propriétaire, on lui demanda :

— Pourquoi as-tu fait ça ?

Cynique, dans un haussement d'épaules, il ricana :

— Dam! moi, je ne suis pas recommandé, j'ai pas de député dans ma manche!... Je ne connais pas ceux de la haute. Alors je me suis débrouillé... tout seul...

Eh oui! connaître quelqu'un, être recommandé par quelqu'un, pour le forçat, tout est là!...

Qu'un parlementaire, un politicien influent, le gros électeur d'un quelconque « honorable », s'intéresse à lui, écrive à l'administration — et ça suffit. Bientôt voilà notre condamné transformé en propriétaire rural ou en commerçant urbain. On lui fait un sort que, suivant Pallu de la Barrière, le Don Quichotte de la Régénération, eussent envié, alors, d'honnêtes paysans de France!

Et c'est cette violation de la loi qui explique les mécomptes provenant de la plupart de ces mises en concession, non justifiées. Au bout d'un certain temps, retourné à sa paresse et à ses vices et n'ayant

vécu que de sa ration, le « régénéré » doit être ramené au pénitencier...

Mais en attendant il l'a, comme dit l'autre, passée bonne.

Il arrive cependant qu'un certain nombre de concessionnaires « urbains ou ruraux » répondent aux espérances de l'Administration. Ceux-là vivent dans une tranquillité aisée.

Et à la Guyane tout comme à la « Nouvelle », s'ils font des économies, ils trouvent un meilleur placement de leur argent.

C'est qu'au bagne fonctionne une caisse d'épargne où le taux de l'intérêt — formidable à l'époque — avait été fixé à 3 fr. 60 0/0 par arrêté ministériel du 5 janvier 1878. Et j'ai relevé que les recettes, dans l'année où j'ai enquêté là-bas, avaient été de 55.438 fr. 20 — pour les transportés de Nouvelle-Calédonie. La masse en dépôt au 1^{er} janvier s'élevant à 501.902 fr. 67, ces « messieurs » les bagnards avaient donc en caisse 558.339 fr. 87.

En même temps, sur le vif, je notais l'état misérable des colons libres, venus là avec l'espoir, sinon de faire fortune, du moins de vivre dans l'aisance... Ceux-là ne mettaient pas d'argent à la caisse d'épargne.

Et, bien souvent, depuis, j'ai été angoissé par le contraste entre la misère de ces hommes — demeurés honnêtes — et le sort heureux des propriétaires syndiqués du bagne.

OU EST L'AVENIR DE LA RACE

Parfois des condamnés à perpétuité, après 15 ou 16 mois de bagne — une expiation, on en conviendra, plutôt courte — ont été mués en concessionnaires parce qu'ils étaient recommandés.

Et ce qu'il advint de cette régénération... spontanée, en voici un exemple typique.

Condamné par la Cour d'assises de la Sarthe, pour assassinat, incendie et vol qualifié, aux travaux forcés à perpétuité, un certain Provost fut expédié en Nouvelle-Calédonie. Presque en même temps que lui, débarquait sa femme, qui avait demandé à le suivre.

On hâta la mise en concession du ménage. Et dix-huit mois après leur arrivée, les époux Provost furent gratifiés d'une propriété à Bourail.

Un an et demi d'expiation avait, paraît-il, suffi à Provost pour se régénérer!...

Paresseux et ivrogne, il s'était si bien amendé que bientôt les dettes, en marée montante, menacèrent de le submerger. Il eut alors une idée géniale.

Près de sa propriété habitait un condamné nègre, devenu laboureur, qui avait prospéré sur ses terres et possédait un livret respectable à la caisse d'épargne du bagne. Il se nommait Moussa. Ce noir aimait les blanches et la femme Provost lui avait, comme dit le peuple, tapé dans l'œil. Provost ne

fut pas long à s'en apercevoir. Et, un beau jour, il proposa à son épouse :

— Si je te vendais à Moussa, à la condition qu'il nous débarrasse de nos créanciers?...

Peu à peu, la malheureuse s'était démoralisée au contact de son mari et dans l'atmosphère du bagne. Elle refusa d'abord, puis elle finit par accepter. Et Moussa, en prenant livraison de celle qu'il convoitait, paya les dettes du ménage.

Quelques années se passèrent, et à Moussa d'autres amants succédèrent... Mais Provost, les poches bien garnies grâce au travail spécial de sa femme, se grisait abominablement et provoquait chaque jour un tel scandale dans les bars et les rues de Bourail que l'administration fut forcée de sévir. A regret, elle réintégra Provost dans le pénitencier de l'île Nou.

Mais il ne pouvait se résigner à perdre sa femme qui, venue à Nouméa, continuait là à faire commerce de ses charmes, dans les rues chaudes où s'ouvrent, basses et rampantes, les échoppes d'amour.

Et, pour se rapprocher d'elle, il sollicita — et obtint — l'emploi de jardinier au palais du gouvernement. Il était de nouveau libre...

Cependant, un jour vint où, lasse des exigences de son souteneur légal, la femme Provost menaça de quitter le domicile conjugal... Fou de rage, le forçat, alors, se jeta sur elle, la renversa et, la clouant au sol, il se mit, avec un couteau, à scier

littéralement le cou de la malheureuse, — comme on scie une bûche. Puis, tranquillement, il essuya ses mains rouges de sang aux jupes de sa victime, et, pour se remettre, vida un litre de vin. Quand on l'arrêta, il était ivre-mort...

*
**

A qui doit remonter la responsabilité d'aussi scandaleuses mises en concession?... Il faut bien le dire. C'est l'administration des colonies qui, imbuë d'un faux esprit d'humanitarisme, est la grande coupable. C'est elle qui a multiplié les instructions aux gouverneurs, leur enjoignant de hâter la mise en concession des forçats en cours de peine, sans tenir compte du court séjour des condamnés au bagne.

C'est si vrai qu'un jour le ministre des colonies écrivait :

Le Gouvernement a pensé que, dans l'intérêt de la colonisation pénale, il convenait de faciliter autant que possible la réunion des transportés à leur famille, afin de les attacher définitivement au sol de la colonie.

Les autorisations de cette nature, si elles étaient largement accordées, sans enfreindre toutefois les prescriptions du décret du 18 juin 1880, ne manqueraient pas d'avoir les plus heureux effets sur l'esprit des condamnés et seraient sans doute très

profitables au développement de la colonie elle-même. Malheureusement, l'administration pénitentiaire semble jusqu'ici n'avoir pas compris les intentions bienveillantes du département, et les nombreuses demandes formulées par les familles des transportés sont indéfiniment ajournées. Ces ajournements sont motivés, tantôt par le trop court séjour du condamné dans la colonie, bien qu'il soit parvenu à la première classe, tantôt par la durée trop longue de la peine qu'il lui reste à subir.

De semblables objections ne me paraissent pas suffisantes pour justifier le refus d'envoi en concession des condamnés réunissant les conditions réglementaires. Alors surtout que ce refus doit avoir pour conséquence d'empêcher les familles d'aller les rejoindre dans la colonie pénitentiaire.

Pour être juste, je dois déclarer que l'administration pénitentiaire opposa d'abord à ces instructions ministérielles la force d'inertie. Elle connaissait la situation, mieux sans doute que les criminalistes en chambre du Pavillon de Flore, et elle craignait avec raison de mécontenter les colons libres. Mais les apôtres du relèvement moral des bagnards veillaient au grain. Et, bientôt, une nouvelle note comminatoire franchissait les mers :

Le département a en ce moment près de 90 demandes de familles de condamnés; plusieurs d'entre elles remontent à quelques années; il me paraît diffi-

cile d'admettre que depuis ce temps l'administration de la Nouvelle-Calédonie n'ait pas trouvé dans le nombre des condamnés que leur famille demande à aller rejoindre, des sujets susceptibles d'être mis en concession et, par suite, de recevoir leur femme et leurs enfants.

L'administration pénitentiaire n'avait plus à hésiter. Elle suivit donc à la lettre les instructions qui lui étaient données.

Ici, une question se pose. Peut-on admettre que les travaux forcés qui, théoriquement, doivent être la peine la plus élevée après la peine de mort, soient atténués par la permission de se marier, ou de vivre avec les siens, accordée au condamné à perpétuité, dont on a fait un propriétaire, après dix-huit mois de bagne — et d'expiation?...

Ah! je sais bien l'objection des criminalistes en chambre. La femme et les enfants d'un criminel ne sont pas coupables et ne sauraient être privés de leur soutien. Ce raisonnement part d'un bon naturel. Mais, en l'espèce, il me semble paradoxal. Aux frais des contribuables, on expédie ses proches à un individu condamné pour un monstrueux forfait; on lui permet de vivre avec eux... Et on ne se préoccupe pas du sort que font à leurs femmes, à leurs enfants, la mort ou le chômage d'honnêtes travailleurs!...

Encore une fois, avant de s'acharner là-bas, aux antipodes, au relèvement quand même de ceux qui

se sont mis en marge de la société; avant de leur constituer une famille, avant de les doter d'une propriété, avant d'assurer leur existence, souillée de crimes, il conviendrait — et quiconque possède son bon sens le comprendra sans peine — de songer un peu que, de ce côté-ci de la terre, il y a tous les jours des malchanceux qui n'ont à se reprocher, eux, que leur misère... Qu'on les aide, qu'on les secoure, qu'on emploie à les relever, ceux-là, les millions qu'on gaspille à gâcher notre œuvre coloniale, et on aura fait ainsi de bonne besogne sociale.

C'est à croire, vraiment, qu'on estime, en France, que l'avenir de la race est dans la tourbe expédiée, par nos cours d'assises, de l'autre côté de la terre!

ÉTRANGE MORALISATION

Combien d'autres forçats, à l'instar de Provost, dont les sanglants exploits avaient, en leur temps, défrayé la chronique, l'administration — qui en avait fait de bons fermiers ou de notables commerçants — a mis à même de les renouveler.

Oyez l'histoire de Pouillé... Pour qu'on ne me taxe pas d'exagération, je la donne telle qu'elle fut contée, à l'époque, dans un journal local, *le Néo-Calédonien* :

« Un régénéré du nom de Pouillé fut mis en concession, on ne sait trop pourquoi, il y a quelque

temps. Par la même occasion, il fut autorisé à prendre femme jeune et jolie, laquelle ne fut pas trop satisfaite, paraît-il, de l'installation de son époux. Quarante-huit heures après son mariage, Pouillé fut arrêté à deux heures de l'après-midi, au moment où il allait tranquillement couper le cou à sa jeune moitié. L'arrivée des agents empêcha le crime d'être commis. Pouillé en fut quitte pour quelques jours de prison, parce qu'il avait été surpris commettant son crime sur la porte d'un fonctionnaire de chez lequel sa femme sortait. »

Le forçat voulait-il faire comprendre à sa volage épouse que la jalousie est de mise aussi bien au bagne qu'ailleurs?... Était-il, au contraire, comblant jusqu'à la bourse exclusivement?... Je ne sais. Toujours est-il qu'il prétendait punir de ses propres mains l'adultère, et, comme dans l'opéra célèbre, « venger son déshonneur » !

On jugea prudent d'étouffer l'affaire, dont les éclaboussures eussent pu rejaillir sur le personnel administratif. Par ordre supérieur, on raccommoda les époux. Et, dans le même journal, je lis encore :

« Avant-hier, la femme Pouillé se sauvait de chez elle à temps pour ne pas être assassinée. Le mari se vengea en mettant le feu à sa propre maison. Depuis, il est en évasion. Pour se distraire, il met le feu aux maisons des concessionnaires avec lesquels il vivait en mauvaise intelligence. On vient

de signaler l'incendie d'une de ces maisons au moment où j'écris. Les Canaques de la police et plusieurs surveillants sont en expédition pour capturer ce misérable; y parviendront-ils avant que nous ayons à enregistrer de nouveaux malheurs? »

Pouillé avait apparemment pensé que l'œuvre de sa régénération se poursuivrait mieux en liberté que dans les pénitenciers où l'eût renvoyé la clémence administrative.

Voilà un « régénéré »!... Mais, s'il n'y avait que celui-là, on pourrait prétendre que l'exception confirme la règle. Malheureusement, il y en eut — et il y en a tous les jours d'autres.

Un jour, en la petite église de Bourail, on avait uni dix-huit couples de bagnards. Et, parmi ceux sur qui le curé avait appelé les bénédictions du ciel catholique, se trouvait un musulman, Mohamed ben Belkassem. Cet Arabe avait naguère, dans des circonstances particulières de sauvagerie, tué une de ses femmes, qui s'était laissée aller, en faveur d'un beau jeune homme, à « répudier ses pudeurs » — comme on dit dans la *Duchesse de Ferrare*. Et on avait condamné aux travaux forcés l'Othello algérien.

Il déclara : « C'était écrit... » et fit preuve de fatalisme — donc, de résignation. Aussi, au bout de quelques années, l'administration pénitentiaire le décréta « régénéré » et, après en avoir fait un propriétaire, l'autorisa à prendre femme.

Encore que d'aspect peu engageant, noir de poil et farouche d'allures, il conquît le cœur d'une pensionnaire des sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Elle avait nom Honorine Massé. Mais, peu accoutumée au rigorisme imposé par la loi mahométane aux épouses de l'Islam, elle se montra infidèle, et Mohamed ben Belkassem fit d'elle ce qu'il avait fait de l'autre : un cadavre.

Et toujours, là-bas, le maire continue à unir des bagnards et des bagnardes — et le curé à les bénir!...

Mais voici un autre fait vraiment démonstratif de la prétendue moralisation des criminels par la propriété et la famille.

Devillepoix portait le numéro 981. Il avait été condamné par la cour d'assises de Rouen aux travaux forcés à perpétuité pour avoir :

1° Commis un attentat à la pudeur avec violence sur sa domestique, âgée de moins de quinze ans;

2° Commis un homicide volontaire ayant suivi l'attentat ci-dessus;

3° Un deuxième homicide ayant immédiatement suivi le premier ci-dessus;

4° Commis à diverses époques des attentats à la pudeur tentés ou consommés avec violence.

Au bagne, ce monstre fut bientôt classé parmi les forçats à la « cote d'amour ». Car il avait l'échine souple. Et un jour vint où on le gratifia d'une concession, avec trente mois de vivres et une

indemnité de 300 francs pour se bâtir une case. Il eut aussi une femme — et une dot.

Eh bien, une fois en son domaine, le numéro 981, ce « régénéré », selon la formule administrative, ne trouva rien de mieux à faire que de mettre le feu aux fermes, avec les gens dedans.



Des exemples de ce qu'a produit le système mis en vigueur par les apôtres du relèvement moral par le bagne?... Des exemples?... Ils foisonnent...

Et il suffit de puiser, au hasard, dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie pour en trouver — et des plus topiques.

Quelque temps après son arrivée au bagne, Huet, condamné aux travaux forcés à perpétuité, fut envoyé en concession urbaine. Il exerçait la profession de forgeron. Et il eût pu gagner honnêtement sa vie, s'il avait été vraiment amendé, ou s'il avait eu seulement l'intention de se relever... moralement. Mais c'était un alcoolique. Dans la liberté que lui laissait son nouvel état, son vice ancien l'eut vite reconquis.

Il déserta la forge, abandonna le marteau. Et, du matin au soir, il courut les bars...

Une fois ivre, il devenait un danger pour la sécurité publique. Il menaçait et frappait, même, quiconque le croisait sur son chemin. On lui infligea des punitions disciplinaires. Il ne fit qu'en rire.

Et les choses en vinrent à un point tel que l'administration pénitentiaire dut, à regret sans doute, lui faire réintégrer le pénitencier de Diahot.

Mais, là encore, ce « régénéré » récalcitrant continua à s'enivrer. Le chef de camp avait cru devoir, nonobstant son vice, et pour complaire à ses supérieurs, lui confier la forge de l'établissement. Tout près, se trouvait une cabaretière, la veuve Madec. Et Huet, naturellement, préférait les longues stations chez la débitante aux besognes de l'atelier. Chaque soir, les surveillants devaient intervenir pour l'arracher à l'attrait du tafia.

Cette comédie bachique faillit se terminer en tragédie. Un soir, Huet, qui avait bu plus encore que de coutume, insultait violemment les fonctionnaires qui essayaient de le ramener au camp. A bout de patience, le surveillant Lombart ordonna :

— Qu'on le conduise à la prison!...

Le forçat, d'un bond, se jeta sur Lombart, le saisit à la gorge et, de ses doigts de fer, il l'étranglait, lorsqu'un sous-officier qui passait par là s'interposa et mit fin à la lutte...

...Huet, le forgeron, est demeuré légendaire dans la vallée de Diahot, comme un exemple de ce que peut le système de l'administration pour l'amendement des forçats, transformés en propriétaires...

LE MANOIR A L'ENVERS

Aussi bien tout près de ce centre un crime effroyable est venu corroborer ma thèse — qui est celle de tous les esprits sensés — et démontrer, une fois de plus, que les loups ne se changent pas en moutons aussi facilement que l'ont imaginé les doux protagonistes du relèvement par la propriété et la famille.

A Pam, le port qui dessert Diahot, se trouve un camp de forçats. On les occupe aux hauts fourneaux qui fondent et transforment en métal les minerais de cuivre et de nickel. Le travail n'a rien de particulièrement pénible. Les ouvriers des hauts fourneaux de ce côté-ci de la terre, qui ne sont pas des forçats, sont astreints à la journée de neuf, dix et parfois onze heures. Les bagnards, eux, font huit heures — et rien que huit heures.

Hortion et un autre forçat — en voie de régénération — qui se trouvaient au camp de Pam, parvinrent, une nuit, à s'évader. Ils se dirigèrent aussitôt vers la demeure d'un commerçant, M. Naud, et le tuèrent froidement, avec d'inouïs raffinements de cruauté, pour plus aisément le voler. Puis ils gagnèrent la brousse...

L'humanité fausse, et faussement appliquée, de l'administration pénitentiaire, a donc fait long feu.

Les criminels restent criminels, et tuent comme auparavant.

Et, pour la plupart, ils ne voient dans la concession qu'on leur octroie que l'oasis sur la route du crime — le gîte hospitalier où ils pourront reprendre des forces pour recommencer à voler, à piller, à tuer!... La concession, c'est, proprement, pour eux, un vallon de l'Helvétie, et « l'instant de repos dans ces vertes campagnes », que leur confère l'administration, ne sert qu'à leur rendre « leur première ardeur » — ainsi qu'il est chanté dans le *Chalet*.

La preuve?... L'affaire Bideaux.

Bideaux, forçat concessionnaire à Pouembout, était, comme Huet, un alcoolique. Un jour, il se mit à la poursuite d'une femme à laquelle il adressait, vainement, depuis quelque temps, de galantes propositions. Elle s'enfuit et se réfugia chez un fermier voisin.

Bideaux se posta à l'affût, le couteau à la main. Il attendit vainement jusqu'au soir. Mais au criminel, il fallait une victime. Et le hasard plaça sur sa route une septuagénaire...

Le forçat se rua sur elle, son arme levée, et la lame disparut, avec le manche, dans la gorge de la pauvre vieille. Ce ne fut qu'à l'autopsie qu'on retrouva le couteau. Puis la vue du sang affola le monstre. Il se jeta sur ce cadavre pantelant, lui arracha les vêtements et le viola en le déchirant d'acharnées morsures... Dans sa rage sadique, cet

anthropophage, pourtant « régénéré », alla jusqu'à lui manger une joue et le sein droit!

Cette fois, on n'osa pas gracier l'assassin qui, condamné à mort, fut livré au bourreau. Et avant la chute du couteau, le cou passé dans la lunette, Bideaux cria à l'exécuteur — tel un officier de marine au moment de hisser le pavillon :

— Envoyez!...

Est-ce à dire qu'au moins les criminalistes en chambre — auteurs du système de l'amendement — arrivent à leurs fins par le mariage des condamnés?...

Hélas!... trois fois hélas!... Là encore, l'échec est complet — et sanglant.

Tenez, il y a quelques années, le concessionnaire Dedieu, à coups de couteau, assassinait, à Bourail, un autre propriétaire du bagne, Chevalier. Et, pendant qu'il s'acharnait sur son cadavre, férocement, lâchement, sa maîtresse — qui était la femme de la victime — l'excitait en lui criant :

— Frappe encore!... il n'a pas son compte!...

Ce fut une sinistre boucherie. On réintégra Dedieu au pénitencier, sous le numéro 16475 — où il espère, dans quelques années, redevenir concessionnaire.

La femme Chevalier, elle, déjà condamnée à perpétuité, en France, pour assassinat de son premier mari, fut à nouveau condamnée à la même peine par la Cour de Nouméa. Mais sa détention à la presqu'île Ducos ne fut pas de longue durée.

C'est qu'il se trouva un troisième... larron pour demander la main de cette monstrueuse mégère. Et cette demande en mariage vaut d'être reproduite textuellement :

Madame veuve Chevalier,

Je prends la liberté de vous écrire si vous voullé accepté ma main. Nous nous tiendron tranquille tous les deux. Je pense que nous serons heureux tous les deux. Je n'est pas besoin de vous faire de fraz ni compliment en plus.

Je fini ma lettre en vous serrant la main de tout cœur.

Réponse de suite.

L. J.

Je tiens cette lettre de M. J. Lescure, surveillant chef militaire des colonies en retraite. Ce fonctionnaire, doué d'une perspicacité trop grande et de trop de conscience, s'était montré l'irréductible adversaire du système de l'administration. Naturellement, il déplut aux pontifes du relèvement quand même des criminels, et son avancement s'en ressentit. Mais il a du moins profité de son séjour à la fois à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie pour se documenter. Et il a écrit, à son retour, ces lignes topiques — surtout parce qu'elles émanent de lui, qui a vécu de longues années avec les forçats :

Le système de l'Administration sur l'exécution

de la peine des travaux forcés est un système scandaleux et immoral qui fait aux criminels une sorte d'Eldorado où ils sont assurés de trouver la satisfaction de tous leurs besoins.

Ce système, inventé par l'humanitarerie de certains philanthropes, a été consacré, hélas! par la routine, pour la plus grande satisfaction de MM. les malfaiteurs. Et il apparaît aujourd'hui, dans notre société paradoxale, où la besace est éternellement portée par les pauvres, comme ce « manoir à l'envers » de l'Exposition de 1900, où le toit était au rez-de-chaussée et les fondations aux combles.

C'est la démonstration, par l'absurde, de la nécessité de la répression réelle et efficace de la criminalité...

LES FORÇATS D'ABORD, LES COLONS... APRÈS

Lorsque le législateur édicta la loi de 1854, et ordonna d'envoyer dans les colonies de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie les condamnés aux travaux forcés, il espérait ouvrir ainsi une voie à la colonisation libre. Le travail le plus dur est, en effet, celui du défrichement et de la mise des terrains en état de production. Quoi de plus logique que d'affecter les forçats à cette ingrate et rebutante besogne?...

Et, sans doute, les parlementaires d'alors voyaient déjà, en esprit, les marécages asséchés, les forêts vierges rendues accessibles, grâce au labeur des transportés. Ils escomptaient la prochaine floraison, sur ces terres neuves, de rians villages, d'exploitations en plein rapport, toute une petite Normandie heureuse, peuplée de colons libres, venus là pour recueillir la moisson semée par les bagnards, en expiation de leurs crimes.

Mais l'administration a déformé l'esprit de la loi. Et elle a fait de la Nouvelle-Calédonie et de la Guyane deux colonies de misère et de désolation.

Aux colons libres, elle a réservé les terres en friche, infertiles et malsaines. C'est ainsi qu'à des Alsaciens-Lorrains qui, après l'année terrible, par un louable sentiment de patriotisme, étaient venus s'installer à la Nouvelle pour rester en terre française, on n'alloua, à Moindou, que quelques hectares stériles. Ils connurent de dures années de labeur acharné et incessant — et de privations. Souvent, ils n'eurent pas de pain et furent obligés de râper le manioc — comme les Indiens et les Canaques — pour en fabriquer des galettes. Dédaigneusement, les propriétaires du bagne les appelaient « les mangeurs de manioc ». Et leurs enfants ont dû s'éloigner d'eux et aller prendre, au loin, chez des bagnards concessionnaires, les fonctions de stockmen ou de domestiques!...

Cependant l'administration pénitentiaire continuait à combler les forçats, les accablant de con-

cessions et de faveurs. Sa seule préoccupation, sous prétexte de les amender, était l'amélioration constante de leur sort. Imprudemment, elle leur conseillait de planter des cannes à sucre, et ce, au moment même où nos colonies des Antilles subissaient l'effroyable crise due à la concurrence du sucre de betterave, et où sombrèrent une multitude de planteurs guadeloupéens et martiniquais.

Naturellement, elle avait, comme corollaire à ses conseils, fait aux concessionnaires la promesse de leur acheter leur récolte. Elle ne pouvait laisser protester sa signature morale. Et elle acheta, sans compter, généreusement, avec l'argent des contribuables. Tant et si bien qu'il fallut songer à tirer parti de toutes les cannes à sucre de ses pensionnaires.

C'est alors qu'elle installa, aux portes de Bourail, l'usine — la fameuse usine — de Bakouya. Mais les résultats de cette tentative industrielle furent piteux.

Qu'importe!... Le ministre des colonies assumait, lui, toutes les responsabilités. Et voici une dépêche ministérielle, transmise au gouverneur, à Nouméa, à la date du 7 mars 1885 :

Je pense, comme vous, que pour inciter les concessionnaires à se livrer à la culture de la canne, il faut leur montrer d'une manière irrécusable que l'Administration pénitentiaire a l'intention de donner à l'usine de Bourail son entier développement.

Lorsqu'ils verront que la manipulation de l'usine se fait régulièrement, je suis persuadé qu'ils n'hésiteront plus à entreprendre une culture qui doit être rémunératrice...

Puis, plus loin — et, en vérité, on croit rêver devant ces énormités :

...L'œuvre de l'Administration pénitentiaire serait incomplète si elle n'aidait pas, surtout au début, les concessionnaires... si elle ne cherchait pas à défendre les BONS TRAVAILLEURS contre les SPECULATEURS et les USURIERS qui cherchent à exploiter les centres agricoles fondés par l'Administration pénitentiaire... et il vous appartient, Monsieur le Gouverneur, de prendre les mesures les plus utiles pour que les concessionnaires puissent trouver un écoulement facile pour leurs produits.

Ainsi, dans nos colonies pénitentiaires, ce sont les forçats les seuls braves gens; les autres, les colons libres, sont des gens prêts à tout, des exploiters éhontés contre lesquels il faut se défendre!...

Et, dans cette même dépêche, le ministre parlait de la mise à l'étude de la création d'une nouvelle usine à Boghen, celle de Bakouya donnant « de si belles espérances ».

Pourtant cette usine, lors de mon passage à Bou-

rail, je l'ai vue, morne et abandonnée. Et comme je demandais à un forçat propriétaire pourquoi elle n'était plus en exploitation, il eut un haussement d'épaules :

— Pardi!... ça coûtait trop d'argent... Il y a un déficit de trois millions!...

Donc, par suite des agissements imprudents de l'Administration pénitentiaire, nos colonies guyanaise et néo-calédonienne sont demeurées improductives, et n'offrent même pas un débouché aux énergies débordantes de la métropole.

La Nouvelle-Calédonie, surtout, qui devrait depuis longtemps, grâce à la douceur de son climat et à la fertilité de sa terre toute neuve, se suffire à elle-même, est tributaire, chaque année, de l'Australie.

LE JOYAU DE L'ADMINISTRATION

L'Administration pénitentiaire a-t-elle au moins réussi à mettre en état nos colonies, au point de vue des moyens de communications? Encore hélas!... trois fois hélas!... J'ai parcouru en tous sens la terre promise du bagne calédonien, et j'ai chevauché des jours entiers, cherchant péniblement mon chemin à travers la brousse.

Certes, je déplore hautement — et je l'ai, à maintes reprises, démontré dans la presse — que dans

notre grande colonie algérienne on emploie des soldats, punis effroyablement pour un mot, pour un geste, à casser des pierres sous le soleil féroce!... Mais je suis le premier à reconnaître que, là, du moins, l'administration militaire a su utiliser les services des pitoyables victimes de son code barbare. Il y a des routes, en Algérie, de belles et bonnes routes, bien empierrées, qui sont de faciles moyens de communications entre les villes. Dans nos colonies pénitentiaires, c'est encore la nature sauvage, le mystère inviolé de la forêt vierge et de la brousse hostile... Messieurs les forçats ont la journée de huit heures, et, ces huit heures, la plupart du temps, ils les passent dans un doux farniente — comme chez nous, faisant ainsi l'apprentissage du bagne, les apaches, sur les glacis des fortifs.

Les seuls travaux qu'aient effectués réellement les condamnés, sont ceux qui ont eu pour but l'embellissement de l'île Nou. C'est que l'île Nou, c'est le joyau de l'administration!... Tout son effort a porté à la parer, à l'orner, à y édifier de luxueuses et coûteuses constructions.

Jusqu'alors on n'a guère vu, sur les territoires réservés à la colonisation libre, que des routes mal tracées, des terres en friche ou mal cultivées. Tout à coup, à l'île Nou, on pénètre dans le domaine pénitentiaire, en pleine splendeur, en plein rêve architectural. Des quais, des trottoirs, des chaussées bien entretenus, des bâtisses d'un luxe insolent. Oui, le pénitencier et ses dépendances ont été installés —

à coups de centaines de mille francs — d'une façon parfaite. Et, là, les forçats ont dû travailler parce que l'administration y trouvait un intérêt — et une gloire...

Mais, dans tout le reste de la colonie, là où il fallait préparer le terrain, ouvrir la voie à la colonisation libre, on n'a rien fait... Les bagnards ont vécu de soi-disant labeur, d'oisiveté en réalité.

Les chiffres sont là, qui le prouvent. Lors de mon enquête, il y avait eu, dans l'année, en Guyane, 116.433 journées de travail, il y en avait eu 313.443 en Nouvelle-Calédonie. A quoi avait-on employé 429.876 fois huit heures de travail, puisque là, comme ici — à part quelques menues besognes de voirie urbaine ou de services à l'autorité militaire — les colonies étaient au 31 décembre dans le même état qu'au 1^{er} janvier précédent?...

Et, pendant ce temps, les colons libres défrichent et peinent... Eux, ont fait le voyage à leurs frais. Eux, exposent leurs dernières ressources. Eux, ne touchent pas de vivres. Et il leur faut encore compter avec le mauvais vouloir des commandants de pénitenciers qui les traitent en intrus. Ce ne sont pas eux, là-bas — je le répète — les « braves gens »; ce sont les autres... les forçats...

Tenez!... Le fait a été révélé à une séance du conseil général de la Nouvelle-Calédonie. Un jour, un colon demandait au directeur du bagne un lot abandonné, sur le territoire pénitentiaire. Et le haut

fonctionnaire, imbu sans doute de l'esprit des circulaires ministérielles, de répondre :

— Prenez un numéro, et alors nous verrons!...

Prendre un numéro, c'est devenir forçat. C'était l'aveu cynique qu'un honnête homme ne pouvait obtenir de faveur qu'en se faisant criminel. Aussi les honnêtes gens, là-bas, sont-ils bientôt réduits à la misère. Et il leur faut louer leurs bras aux bagnards, — devenir les domestiques de malfaiteurs!... J'ai vu, de mes yeux vu, cette chose monstrueuse...

A Yenghène, il y avait un ancien colon. C'était le président de la commission municipale. Or, il n'y avait pas de gendarmerie, pas de bâtiment officiel où abriter les services municipaux. La mairie, c'était donc son domicile, à lui. Mais, de domicile, il n'en avait pas. Il logeait chez un tenancier de bar, un bagnard, nommé Degaud, dont, pour pouvoir manger, il était devenu l'employé. Et le cachet de la mairie était là, sur le zinc, entre les bouteilles et les verres. Pan!... Et, entre deux tournées, sur les pièces à viser, on apposait le sceau administratif.

Doux pays, certes. Mais encore faut-il, pour y vivre heureux, — au dire même du plus haut fonctionnaire de la « Tertiaire », être passé par le bagne...

C'est pourquoi, aux rares colons qui ont pu résister à cette permanente hostilité de l'administration pénitentiaire et, sinon prospérer sur leurs mai-

gres concessions, du moins parvenir à y vivre, il a fallu une indomptable énergie.

Mais combien, vaincus et écrasés, ont, dans la frénésie de leur désespoir, maudit cette honnêteté, qui s'agrippant à eux comme une tare, leur barrait la route du bien-être et faisait d'eux, de l'autre côté de la terre, les véritables réprouvés, — les parias!...

DANVAL, LE PHARMACIEN (1)

Par un brûlant après-midi, j'allais par les champs poursuivant mon enquête, à travers l'immense domaine agricole de Bourail, où, dans un horizon infini de verdure, s'éparpillaient comme des taches blanches, les fermes des forçats propriétaires.

Soudain, des rires sonnent, s'égrènent, — émiettant de la gaieté, — et, au détour du sentier, apparaît, venant vers moi, un grand diable, maigre, osseux, avec, pendus à ses bras arrondis comme des anses, deux superbes garçonnets qui gambadent dans ses jambes, donnant à sa démarche une allure bondissante.

A quelques pas de moi, l'homme fait comme le mouvement de s'arrêter. Une hésitation encore et, dans un grand geste, son large chapeau mou s'en-

(1) Danval a été grâcié par décret présidentiel, à la suite d'une campagne de presse menée par l'auteur de ce livre; puis réhabilité par la Cour de Cassation, en 1923. Il est mort quelques mois plus tard.

vole avec un battement d'ailes d'oiseau effaré. Et il m'aborde, inclinant, dans un sourire, son front chauve.

— Monsieur est, sans doute, le journaliste parisien venu voir les forçats?

Et, devant ma réponse, il se nomme. C'est Danval, le pharmacien de la rue de Maubeuge, condamné aux travaux forcés à perpétuité, pour empoisonnement de sa femme. Et voilà bientôt vingt-cinq ans qu'il est au bagne.

Il dit cela très vite, dans une hâte qui balbutie et un peu de honte monte du fond de lui-même, poussant le sang à sa face. Et son long corps qui se courbe plaque sur ses membres décharnés l'étoffe étriquée des vêtements. Mais une énergie le redresse et, d'une voix affermie, il ajoute, sans affectation, simplement :

— Pourtant, je suis innocent!...

Autour de nous, éclate la joie bruyante des garçonnets qui sautent et batifolent, comme de jeunes poulains lâchés. Ils courent vers la grand'route, poudreuse, luisante, qui, là, tout près, s'allonge pareille à une rivière entre ses berges. Et, soulevant une colonne de fumée blanche, une lourde charrette passe, traînée par de grands bœufs, la tête inclinée et tordue sous le joug. Des hommes suivent. Tous portent un bourgeron et un pantalon de toile. Et, sous le chapeau de paille — tel un énorme champignon — des yeux luisent dans des faces glabres. C'est une corvée de bagnards du camp voi-

sin dont, là-bas, sur la hauteur, les bâtiments se perdent derrière les arbres.

Au passage, des bouches s'ouvrent en des sourires qui semblent des grimaces et lancent :

— Hé! bonjour, « monsieur » Danval!...

Avec désinvolture, l'ex-pharmacien jette, de la main, un salut. Mais une satisfaction douce flambe sur ses traits et, se tournant vers moi, comme une fierté dans le regard!

— Ils me croient innocent, et me respectent. C'est leur manière, à eux, de me plaindre.

Puis, d'une voix toute changée, lourde d'anxiété:

— Voulez-vous, monsieur, venir chez moi? C'est à quelques minutes d'ici. J'ai là, tout un dossier qui, certainement, vous intéressera.

— Mais pourquoi pas?

Aussitôt, le voici, dans une grande flamme de joie, et à longues enjambées, qui s'en va, — me guidant. Positivement, il lui tarde d'arriver. Il abrège les distances et prend à travers champs. Et c'est un écrasement d'herbes et de plantes d'où montent, avivés, plus pénétrants, des parfums sauvages. Mais, lui, toujours il va, de son même pas rapide, saccadé, balbutiant des mots sans suite, comme en une fièvre soudaine.

Et, après avoir erré quelque peu par la plaine, tout à coup, une sorte d'exploitation assez prospère, des champs de manioc, des planches de légumes, et, dans un bouquet d'arbres, une coquette maison

large et confortable. C'est la concession de Danval qui, là-bas, vit en laboureur.

Assise sous la véranda, une jolie brunette, aux yeux clairs, occupée à des travaux d'aiguille, se lève et, toute rougissante, vient saluer. Nous entrons. Aussitôt, avec un sourire aimable, une femme accorte — la maîtresse de céans — en tablier, en jupe de toile, s'empresse, me fait asseoir, me débarrasse de mon chapeau. Et les deux garçonnetts — qui nous ont devancés — mordent à belles dents dans une énorme tartine et, se plantant devant moi, me regardent de leurs grands yeux éveillés où luit une curiosité. Toute la famille est là. Avec une aisance parfaite, l'ex-pharmacien fait les présentations. Et une joie lui monte par bouffées au visage.

On me fait passer ensuite dans une toute petite pièce. Une large table l'emplit, dans un entassement de livres, un amoncellement de paperasses. Et, là-dessous, à même le sol, pêle-mêle, des cornues, des éprouvettes, des entonnoirs, des tubes, de toutes sortes.

Mais déjà, à travers le désordre de la table, Danval se livre à de laborieuses perquisitions. Vainement, il recherche les journaux de l'époque, où il est rendu compte des débats de son « affaire » devant la cour d'assises. Alors, la jeune fille, doucement, avec un sourire :

— Là, papa!

Et, d'un mouvement gracieux, elle se penche vers les paperasses en monceaux, saisit dextrement une

liasse de journaux, les déploie et les place sous mes yeux.

Longuement, je les parcours. Tous sont unanimes à reconnaître que « au point de vue matériel jamais accusation ne s'est assise sur des bases plus fragiles ». Danval a-t-il empoisonné sa femme? Des experts sont entendus : une demi-douzaine, au moins. Et tous arrivent à des conclusions non moins formelles, mais dans un sens absolument contradictoire. Une phrase, au passage, me frappe dans la bouche de l'un des experts, M. le docteur Bouis, membre de l'Académie de médecine et professeur de toxicologie à l'École de pharmacie : « On trouve plus d'arsenic dans un verre d'eau de la Bourboule que dans les viscères de Mme Danval. » Un autre expert — et non des moindres — le bras tendu vers l'accusé, jette, en un élan de courageuse indignation : « C'est une honte de voir cet homme sur ce banc d'infamie. » On demeure harcelé par le doute. Et, cependant, les jurés condamnent, — avec circonstances atténuantes. Alors, c'est comme un long sanglot éperdu. L'accusé s'est dressé et, cramponné à la barre, il gémit : « Les travaux forcés à perpétuité!... Mieux vaut la mort!... Regardez-moi, messieurs, regardez-moi bien en face!... Est-ce que j'ai le visage d'un empoisonneur?... Est-ce que j'ai le regard d'un assassin?... Ah! que Dieu ait pitié de moi!... Vous venez de condamner un innocent... et cependant... oui... je vous pardonne!... » Et les journaux ajou-

tent : « Quelques secondes encore après que les gardes l'ont entraîné hors de la salle, ses cris, ses sanglots, ses protestations d'innocence emplissent les longs couloirs obscurs qui aboutissent à la Cour d'assises... »

Danval, les prunelles fixes, est demeuré debout, adossé au mur. Alors, il prononce, d'une voix qui vous entre au vif des chairs :

— Aujourd'hui, encore... après vingt-cinq ans... je le répète... et toujours... oui... je suis innocent!...

Et, par gestes vagues, inconscients, il passe l'une après l'autre ses mains sur son visage, comme pour en détacher une vision terrible, — cette dernière audience de la cour d'assises où a sombré son honneur.



Quelques minutes de silence tombent. Danval recherche la minute de son dernier mémoire, qu'il vient d'adresser au procureur général. Et il plonge des doigts fébriles dans le flot de paperasses qui, là, s'étale, roule, enfle et moutonne. Mais il faut encore que sa fille intervienne. Et cette sorte de collaboration discrète, effacée, a quelque chose de touchant.

Maintenant, j'ai sous les yeux la minute du mémoire, — de grandes feuilles de papier écolier où s'étalent, à l'encre rouge, d'une écriture heurtée,

des discussions scientifiques, longues, arides. Cela sent le labeur et la fièvre. Un peu partout des ratures barrent le texte et des pâtés d'encre plaquent de larges taches rouges qui apparaissent comme des larmes de sang.

Ce sont ensuite des lettres précieusement serrées dans un tiroir, et que l'ancien pharmacien me prie de lire. Quelques-unes portent la signature de publicistes connus. Toutes lui furent adressées au lendemain de sa condamnation. Et elles renferment les mêmes paroles, éternellement humaines et banales, qui consolent ou exhortent. Ah! ces pauvres lettres, jaunies par le temps! Ce qu'elles ont été de fois ouvertes et repliées! Et, amincies, usées, déchiquetées, trouées, cassées, elles ont comme un aspect de charpie, — ce avec quoi on pansé les plaies.

— Oh! les bonnes lettres! murmure Danval. De les lire, tout de même, cela vous réconforte...

Mais tout un tumulte de pensées confuses inonde torrentueusement son cerveau. Et le voici, tout à coup, qui me parle de la magnanimité du jury, lui octroyant des circonstances atténuantes. La voix raille, persiflante et sèche. Oui, pour un crime monstrueux, pourquoi des circonstances atténuantes? Cette interrogation se fiche en son crâne, comme un clou pointu. Car on est coupable ou on ne l'est pas. C'est oui ou c'est non. Un monstre n'inspire pas la pitié. Alors, les circonstances atténuantes? Elles sont pour tranquilliser la conscience des jurés.

Et ils les accordent chaque fois qu'un doute pèse sur leur esprit...

Puis, brusquement, — et les mots grincent entre les dents serrées et déchirent ainsi que des morsures :

— Pourtant, ce sont ce qu'on appelle de braves gens!...

...Et je suis déjà loin, par la campagne, me hâtant vers Bourail, que les dernières paroles de l'ancien pharmacien bourdonnent encore à mes oreilles, éperdument, — en vol d'abeilles irritées...

VII

La semaine anglaise, les « Trois-huit » et le Nanterre des libérés

L' « ASSOCE », C'EST LE FILON

Un samedi, dans l'après-midi, j'avise, à l'*Hôtel de France*, où je suis descendu, à Nouméa, un baignard portant l'uniforme réglementaire, occupé à rapetasser des souliers appartenant à des voyageurs. C'est apparemment un travailleur... à éclipses. Car, depuis deux jours que, pour la première fois je l'ai aperçu, il a été plus souvent au bar qu'à son petit établi.

Je m'étonne :

— Mais vous paraissez libre... et pourtant vous « comptez » au pénitencier de l'île Nou?...

Il sourit, d'un sourire en coin, — gouailleur et cynique.

— C'est les copains qui « en mettent » pour moi, mâchonne-t-il, l'œil ironique, la bouche torse. Après-demain, c's'ra mon tour d'en mettre pour eux!...

Et, jugeant à mon air, que je ne semblais pas comprendre :

— Ben quoi! fit-il... nous nous sommes mis en « association ».

En association?... Parfaitement. Au pénitencier, certains ouvriers de la même partie se sont associés, et, comme il leur est confié une tâche déterminée, — oh! pas bien méchante! — les uns, à tour de rôle, travaillent pour les autres qui, pendant ce temps, ont des loisirs.

Et le cordonnier, après ces explications, de ricaner :

— Vous avez-t'y compris!... C'est pas p'us malin qu'ça!...

— Quelle est la besogne que vous devez accomplir, par semaine, demandé-je.

— Nous autres... cinq paires de chaussures... A la Guyane, paraît qu'on leur z'y en donne qu'quatre paires à faire... ça s'rait bath.

— Alors, là-bas, aussi, les ouvriers de même catégorie font tour à tour l'ouvrage les uns des autres?

— Pardi!... l' « assoce »... c'est l'filon!...

Puis, soudain, mordu par une jalousie :

— Mais les tailleurs, m'sieu... V'là des mecs qu'ont d'la veine!... C'est presque rien, c'qu'on leur z'y donne à faire... à eux!... A deux ou trois, ils abattent l'turbin d'tous... Aussi, c'qu'y s'font du lard!...

D'un mouvement rageur, à la pensée que les tail-

eurs ont un sort plus heureux que les cordonniers, mon homme enfonce l'alène dans le cuir d'une semelle...

Mais, voici qu'avisant un bagnard qui s'avance dans la direction de l'hôtel, une trousse de serrurier en sautoir, il me confie :

— C'lui-là qu'y vient... ben, pour le « fric-frac »... l'effraction, quoi!... y en avait pas un comme lui à Panam... Les serrures... si ça l'connaît!... L'aut' jour, un gros du négoce avait faussé celle de son coffre-fort... y pouvait p'us l'ouvrir... On a fait v'nir l'copain... Et cric-crac... ça y a été...

Puis, comme cet estimable « as » de la cambriole est arrivé devant la terrasse, il le hèle :

— Hé! la coterie?... où vas-tu?...

L'autre s'arrête :

— Te v'là, toi, le gniaff! ...moi, je m'en vais à la Tertiaire... chez le directeur... y a une serrure qui n'marche pas... C'est-y pas malheureux d'turbiner un samedi après-midi.

— Pour sûr, riposte avec conviction le savetier. Avec leurs nouveaux règlements!...

Eh! oui... les ouvriers du bagne ont eu pendant bien longtemps, avant les ouvriers et les employés libres de ce côté-ci de la terre, la semaine anglaise!

C'était là une faveur bien superflue. Car, pour le forçat plus favorisé que le travailleur honnête, se trouve réalisé le rêve des « Trois-huit »! huit heures de sommeil, huit heures de flânerie, huit heures

de travail. Et quel travail! Un simulacre, le plus souvent!...

Naturellement, les ateliers du pénitencier sont fermés le dimanche.

Les turlutaines des apôtres de la régénération ont ainsi fait du bagné un vivant et un monstrueux paradoxe.

LA CULTURE DES BEAUX-ARTS

Tous les bagnards décrétés par l'administration « en voie d'amendement », il faut les occuper à un labeur quelconque.

Il fut un temps où, faute de besogne utile à leur attribuer, on leur faisait creuser un trou, puis un autre, et sans cesse, — Pénélopes masculins du bagné, — ils défaisaient le lendemain ce qu'ils avaient fait la veille, en comblant une excavation avec les matériaux tirés de l'autre. Mais, un directeur de la Pénale finit par être frappé du ridicule de cette occupation stérile, — et on s'efforça de trouver autre chose.

Dans les contes de fée de notre enfance, on nous faisait assister à la transformation magique de la Bête, en créature d'une beauté surhumaine. Un coup de baguette, et, crac! ça y était.

Eh! bien, l'administration pénitentiaire surpasse les enchanteurs des légendes. D'un trait de plume elle changea les condamnés en ouvriers d'art, en

graveurs, en inventeurs, en poètes, ou en littérateurs de génie.

Et on utilisa désormais les forçats, dans des ateliers que les colons appellent les fermes « à bricoles », à faire de l'ébénisterie. D'où qu'ils viennent et quelle qu'ait été leur profession initiale, ils sont affectés à la fabrication de meubles de style. Il en faut pour garnir les habitations des fonctionnaires et les édifices publics de la colonie. C'est ainsi qu'au Tribunal de Nouméa, les fauteuils imposants, mais laids et disgracieux, du haut desquels les magistrats prononcent leurs sentences, ont été rabotés, montés et vernis avec un soin jaloux par Abadie, le sinistre chef d'une bande d'apaches devenu, à la Nouvelle, le Napoléon de la varlope!...

L'administration a ainsi coopéré à l'histoire universelle de l'Art du meuble, en présidant à la création d'un style nouveau. Nous avons déjà le style de la Renaissance, nous avons maintenant le style de l'Amendement — ou style Bagnard.

On m'a montré dans un bar de Nouméa, le fameux Abadie, — ce dévaliseur de « pantés » atardés qui concourt, là-bas, à bien asseoir la magistrature. O régénération, voilà de tes coups!...

D'assez jolie figure, affinée par le rasoir, ce condamné en cours de peine portait beau sous la vareuse en toile bise de la livrée commune. Il était là, en bonne fortune, avec, près de lui, à la table où il se tenait, une belle fille aux yeux ardents, tendrement blottie contre son épaule.

— Elle est venue, par un des derniers paquebots, rejoindre un juge suppléant dont elle est la maîtresse, me renseigna quelqu'un.

La nouvelle débarquée, avide sans doute de sensations neuves — et fortes — s'était amourachée d'Abadie.

Et un buveur — un libéré clerk de notaire — de gouailler :

— Hein!... quel sujet de sketch!... « Le suppléant du suppléant »!...



D'autres condamnés travaillent la nacre... Ils illustrent de grotesques portraits, qui sont censés représenter tel personnage, ou telle bien-aimée lointaine, les merveilleux coquillages aux reflets irisés du Pacifique.

Parfois, dans la tourbe des forçats vulgaires, se distingue un homme que poursuit l'idée fixe d'une invention. Aussitôt l'administration le considère comme un génie méconnu. Elle facilite ses recherches, l'aide et le couve, d'un œil attendri. Il y en eut un, naguère, qui prétendait avoir découvert le mouvement perpétuel. L'administration, gravement, le secondait dans son entreprise et avait mis à sa disposition, par sommes successives, plus d'un millier de francs, quand un inspecteur des Finances, en tournée là-bas, brusquement arrêta les frais...

Un type de bagnard qui s'attire également toutes

les sympathies de l'administration pénitentiaire, c'est le poète... Et nombreux sont les poètes, au bagne... L'instinct criminel n'a jamais flétri, dans l'âme des malfaiteurs, la petite fleur bleue de la sentimentalité. Les forçats lettrés aiment à épancher, en langage des dieux, leurs sentiments intimes. Et la muse fréquente les pénitenciers guyanais et calédoniens. Il est vrai que, souvent, elle boite et s'essouffle à gravir les rampes de ce Parnasse d'outre-mer. La preuve?... Voici la première strophe d'une ode adressée à un président de la République, par le forçat-poète Auguste Muller :

*Nous saluons en vous l'honneur de la Patrie,
Du Devoir et du Droit. Notre Démocratie
Met sa foi dans celui qui préside à son sort.
L'horizon paraît sombre et l'heure est incertaine,
Mais, pour qui voit de loin, l'aube paraît sereine :
La France attend de vous un vigoureux effort.*

Ce « poème » avait été inséré dans le *Progrès de Bourail*, où je l'ai découpé.

Les hommes de lettres du bagne sont l'honneur de l'administration pénitentiaire. Elle est leur mécène et poursuit le « relèvement moral » par la diffusion de la lecture. C'est ainsi qu'elle a installé, à l'île Nou, une bibliothèque modèle, composée d'ouvrages triés sur le volet. Et l'administration orgueilleusement démontre, statistiques en main, que les ou-

vrages moraux et religieux sont très demandés. Elle en conclut que les bagnards vont s'amendant. Je doute, pour moi, que la lecture du *Devoir*, de Jules Simon, ou *Du Vrai, du Beau et du Bien*, de Victor Cousin, puisse produire sur les criminels une impression bien forte. Et je crois qu'ils ne demandent de préférence ces éloquents plaidoyers en faveur de la morale, que pour faire croire à leur amendement et se faire bien noter!...

Les livres de voyage et de géographie ont aussi beaucoup d'amateurs, et cela se conçoit. Les forçats tiennent à se documenter sur les possibilités d'une évasion.

Par contre, les œuvres littéraires sont médiocrement en faveur. C'est que leur utilité pratique est contestable. Dans un de ses romans, M. Georges Ohnet n'a-t-il pas prétendu que, de l'île Nou, on aperçoit les rivages verdoyants de l'île des Pins? Or, l'île des Pins est à plusieurs journées de bateau de la rade de Nouméa. Allez donc vous embarquer à coup sûr, pour l'Australie, avec de semblables renseignements!...

La bibliothèque a, naturellement, un bibliothécaire. C'est un ex-gendarme, condamné pour bigamie. Il monte sévèrement la garde à l'entrée du sanctuaire confié à sa vigilance et en éloigne impitoyablement les productions d'un esprit contraire aux lois et aux usages établis.

L'art et la littérature ont donc conquis droit de cité au bagne. La musique ne pouvait être proscrite.

Et, à Nouméa, on avait composé une harmonie de forçats qui, ma foi, en valait bien d'autres.

Etre musicien, là-bas, équivalait à la libération. Ils étaient une soixantaine d'instrumentistes qui n'avaient, pour tout travail forcé, qu'à souffler dans des trombones ou à gratter les cordes colophanées des altos et des contrebasses. Chaque jour, ils s'en allaient, sous la conduite de deux surveillants, répéter en dehors de la ville au camp de Montravel. Et, trois soirs par semaine, ils éveillaient, aux sons de leur harmonie, les échos de la place des Cocotiers, où venait les applaudir la société élégante de la colonie.

Les forçats musiciens charmaient aussi, hebdomadairement, les malades de l'hôpital civil et faisaient danser les invités de MM. les hauts fonctionnaires, les jours de réception...

Parfois, au piano, un bagnard inspiré interprétait une sonate de Beethoven ou une marche de Chopin... On faisait cercle autour de l'artiste, et la musique rapprochant les distances, c'étaient de chaudes congratulations, en des effusions touchantes...

UN FORÇAT N'EST PAS UN SOLDAT

Mais, un beau jour, le patriotisme local s'émut de ce qu'on n'utilisât pas, au lieu des bagnards, les musiciens de l'armée. Et ce fut la musique militaire

de la garnison qui occupa le kiosque des Cocotiers.

C'est la seule fois, depuis bien longtemps, qu'on ait donné circonstanciélement le pas à l'élément militaire sur l'élément bagnard. Car — c'est là un fait indiscutable — les forçats sont mieux traités que nos soldats.

Longtemps, à Canala, les soldats coloniaux ont monté au camp leurs rations de vivre à dos d'homme. Devant eux, une charrette à bœuf transportait les vivres des condamnés.

J'ai vu, de mes yeux vu, dans la brousse, en plein marécage, des forçats campés avec des moustiquaires pour la nuit, alors que nos petits soldats étaient laissés en pâture aux moustiques.

Et un gouverneur de la Guyane m'a conté qu'un jour, à Cayenne, l'administration pénitentiaire avait refusé de prêter ses condamnés à la municipalité pour l'enlèvement d'immondices qui empestaient la ville. Il était une heure de l'après-midi, le soleil était de plomb, et c'était l'heure réglementaire de la sieste des forçats. Le gouverneur, pour cette besogne de salubrité publique, dut faire appel à des soldats, des artilleurs de la marine.

Un bagnard a, d'ailleurs, illustré cette situation par un de ces mots lapidaires, qui restent éternellement. Comme un surveillant lui commandait une corvée qui lui déplaisait, il lui jeta :

— Jamais de la vie!... Je ne suis pas un soldat, moi!...

Eh! oui, un forçat pouvait élever la prétention

d'être mieux considéré, mieux traité que le soldat !...

Il était d'ailleurs mieux nourri; et le menu de ses repas, à lui, était sain et substantiel.

Lors de mon enquête, on servait par semaine au bagnard : du bœuf et du mouton, trois fois; du lard salé, une fois; des conserves, deux fois; des fèves décortiquées, deux fois; des haricots, trois fois; du riz, trois fois. Et ils avaient droit à du biscuit, de l'huile d'olive, du vinaigre, du sel et du café. Mieux : à trois repas, on leur donnait du vin et du tafia. Et ils mangeaient du pain frais.

Non seulement les soldats d'alors, mais encore combien de travailleurs honnêtes, réduits à un labeur autrement pénible que celui des transportés, se fussent volontiers abonnés à un régime semblable !...

C'est ainsi que l'entretien d'un forçat coûtait à l'Etat 2 fr. 15 par jour, plus du double du coût d'un soldat qui était, à l'époque, de 1 franc. Et, entre parenthèse, un réclusionnaire revenait, au maximum, à 70 centimes.

Tenez !... et après celle-là, comme dit l'autre, on peut tirer l'échelle !

Sur les navires de l'Etat qui effectuaient le transport des forçats, il y avait des passagers libres, de ces malchanceux, qui, en peinant comme des bêtes de somme, n'avaient pu, de ce côté-ci de la terre, manger à leur faim et émigraient dans l'espoir — hélas ! illusoire — de se faire, là-bas, aux antipodes, une existence moins misérable.

Eh ! bien, tandis qu'on laissait les criminels, après

une promenade hygiénique et quotidienne sur le pont, écrire leurs impressions de traversée, en paix dans leur coin, ces intrus d'émigrants étaient astreints, à bord, à des corvées rebutantes, comme le nettoyage des cabinets d'aisance, ou pénibles, comme l'entretien d'eau de la machine à distiller, en face d'un fourneau chauffé à blanc.

Jamais ces pauvres bougres ne buvaient une goutte de vin. Mais les condamnés aux travaux forcés en avaient, chaque jour, à dîner. Et alors que les marins, punis de prison, en étaient privés!

« Cela n'a rien d'anormal!... » osait écrire un ministre des Colonies à un gouverneur de la Nouvelle-Calédonie qui n'avait pu, en face de cette scandaleuse iniquité, maîtriser un mouvement de surprise indignée...

Lisez plutôt...

« *Monsieur le Gouverneur,*

« *Par une lettre du 22 juin dernier, vous avez cru devoir faire remarquer que les condamnés passagers à bord des bâtiments de la flotte sont mieux traités sous le rapport des vivres que les marins des équipages punis disciplinairement de la prison, et cette situation vous a paru contraire à l'équité.*

Les condamnés reçoivent, il est vrai, 23 centilitres de vin au dîner, tandis que les marins punis de la prison n'ont pas droit à cette allocation, mais cette disposition N'A RIEN D'ANORMAL.

« La peine de la prison est généralement de courte durée et, dans tous les cas, elle ne doit jamais se prolonger au delà de deux mois. Dans ces conditions, la privation de vin est essentiellement accidentelle et temporaire, et les hommes peuvent la supporter sans aucun inconvénient pour leur santé; cette mesure n'est d'ailleurs appliquée qu'à un petit nombre de marins.

« Les dispositions concernant l'alimentation des condamnés, ont, au contraire, un caractère personnel et général. Or, il ne faut point perdre de vue que ces individus arrivent à bord affaiblis par une détention d'une certaine durée et souvent aussi par des EXCÈS ANTÉRIEURS A LEUR ARRESTATION...

« Par ces diverses considérations, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la composition de la ration des condamnés passagers à bord des bâtiments de l'Etat ne me paraît comporter aucune modification.

« Recevez, etc... ».

Les militaires de terre ou de mer, tout comme les braves gens de travailleurs, ça ne compte pas, pour les pouvoirs publics! Non! c'est sur les seuls forçats que se penche et se concentre toute la sollicitude de l'Etat.

Et ce document officiel — qui est une énormité — figure tout au long dans les *Notices sur la Transportation* que publie annuellement le ministère des Colonies.

L'ARMÉE DES TIRE-AU-FLANC

La loi de 1854 est formelle : tous les transportés, indistinctement, doivent être astreints « aux travaux les plus pénibles de colonisation », — tant qu'ils n'ont pas expié.

Mais, basta ! l'expiation, au bagne, n'est qu'un mot, — comme disait Brutus, de la vertu.

Si horrible que soit le crime, il ne compte pas pour les Régénérateurs, qui se préoccupent uniquement de savoir si, à la Pénale, on a besoin de maçons, menuisiers, serruriers, peintres, charrons, tailleurs, cordonniers, chapeliers, cochers, palefreniers, boulangers, pâtisseries, cuisiniers et autres.

Comme, en vérité, on en a toujours besoin, ceux qui ont un métier ont bientôt la sensation qu'ils sont sortis de chez un patron exigeant pour entrer chez un autre plus coulant et où, si on ne « se la foule pas » ou si on chôme, on est toujours assuré du gîte, de la pitance et des nippes.

Et puis, il y a la multitude des sans-métiers, embusqués dans les divers services publics, secrétaires, écrivains, comptables, caissiers, bibliothécaires, plantons, garçons de bureau, infirmiers, que sais-je?... — et la foule de ceux, non moins innombrables, qui, auprès des fonctionnaires civils et militaires, remplissent l'office de domestiques de toutes sortes, voire de « nourrices sèches ».

Combien d'autres encore sont engagés chez des particuliers sous prétexte de pénurie de travailleurs d'origine libre.

Sans compter ceux attachés aux différents fonctionnaires qui circulent dans la colonie, les géomètres, les conducteurs des ponts et chaussées, les officiers employés au cadastre, que sais-je? Et il n'est pas rare de rencontrer deux ou trois forçats, en cours de peine, détachés de ces escouades, allant seuls à de longues distances faire le service de pourvoyeurs et transportant à petites journées, dans la liberté la plus absolue, des dames-jeannes de vin ou de tafia!...

Et le nombre de tous ces tire-au-flanc du bague s'était, à une époque, si démesurément accru qu'un ministre des Colonies protestait auprès du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie en ces termes :

« Je suis informé qu'un nombre considérable de condamnés sont employés comme domestiques chez des particuliers et surtout chez des fonctionnaires militaires ou civils; cet état de choses, contraire à l'esprit de la loi pénale, en affaiblit tellement l'action, que le sort fait aux transportés devient un objet d'envie pour les prisonniers retenus en France. »

Cette dépêche ministérielle ne troubla, nullement, la sérénité de l'administration pénitentiaire, et elle resta lettre-morte.

Tenez, un trait que je cueille dans un journal de

Nouméa et qui montre bien la mentalité des Apôtres à tous crins de la Régénération :

« Un directeur par intérim de la Pénale, M. Cahen, obéissant aux ordres du ministre qui a défendu l'emploi des condamnés dans les bureaux, a... fort habilement... tourné la difficulté, tout en paraissant la subir. A l'avenir, aucun condamné ne devra plus être employé dans les bureaux de la Direction, à Nouméa... Mais on les réunira tous dans un local ad hoc et qui prendra la dénomination de Chambre d'écritures!... »

C'est pourquoi, tout le jour, par les places et les rues de Nouméa, c'est un continuel va-et-vient de bagnards, allant à leur soi-disant emploi, en revenant, ou bien, en sorties, chargés, ici et là, de missions, de courses, de commissions. Il en est qui flânent et papotent au frais des bancs de la place des Cocotiers ; d'autres traînaillent dans les bars, à « boire le coup ».

Jamais, il ne viendrait à l'idée d'un surveillant de demander à un condamné qui passe d'où il vient et où il va. Positivement, toute cette engeance, à travers la ville, circule tranquille et libre.

Au bagne guyanais, également, les condamnés ont toujours été détournés des travaux d'utilité publique. Des tas de forçats sont occupés, dès leur débarquement, à tirer l'alène ou l'aiguille, à râtisser des jardins, à laver du linge, à lier des sauces, à

manier le balai, à gratter du papier, ou à exercer des métiers que le législateur n'avait certes pas prévus en édictant la peine des travaux forcés.

Et, dans les *Notices*, je trouve cette protestation d'un ministre des Colonies adressée au gouverneur de la Guyane :

« Dans la répartition des 400 hommes aptes au travail, je relève trois chiffres qui me paraissent trop élevés :

« 120 hommes pour les ateliers de cordonniers, de tailleurs et de chapeliers;

« 81 infirmiers, brancardiers, plantons, etc., etc.;

« 75 hommes employés au service général.

« Je crains que les condamnés ne soient détournés des travaux de force et d'utilité publique pour être occupés dans les ateliers ou au service intérieur du pénitencier. »

Toujours est-il que les condamnés en cours de peine, indistinctement, de la première, de la deuxième, voire de la troisième classe, ainsi embusqués, se montrent plutôt satisfaits de leur sort. Ils n'ambitionnent pas une concession. Même il leur arrive, si elle leur est offerte, de la refuser. Hé! parle bleu oui... un boutiquier, un laboureur est plus libre encore... mais il lui faut travailler pour son propre compte et « en mettre » s'il veut grassement vivre... Et ils préfèrent, à la situation de propriétaire, la

tranquillité que leur assure l'existence qui leur est faite.

Eh! que sont, en effet, les tâches imposées, là-bas, à ces assassins, à ces faussaires, à ces voleurs, à côté de l'effort harassant que, pour pouvoir manger à leur faim, doivent donner tant de pauvres bougres, qui n'ont jamais failli, de ce côté-ci de la terre!...

ALLAH!... ALLAH!...

C'est l'heure où les bagnards, venus le matin de l'île Nou, reprennent, pour le repas du soir, puis se coucher, le chemin du pénitencier, dont les bâtiments se dressent, tout blancs, au delà de l'eau morte du port. Ils se hâtent, disséminés ou par groupes, ainsi que des ouvriers à la sortie d'une usine, vers l'embarcadère où attendent les chaloupes de la Pénitenciaire.

Je les regarde passer, — me prenant à sourire une fois de plus de la physionomie que j'avais attribuée au bagne, avant de l'avoir vu.

Sur le pas de la porte d'un bar, — où, sur le zinc, des bagnards au passage « sifflent » un verre — se tient un Arabe que tous saluent d'un mot aimable.

— C'est un condamné politique libéré... le frère de Mokrani... Il tient ce bar, m'apprend quelqu'un.

Une surprise me traverse... Car, comme chacun,

je connaissais l'histoire — qui tient de la légende — du héros de l'indépendance algérienne, dont le frère était là, devant moi... Je me souviens de sa résistance acharnée et de sa fin glorieuse, quand — la croix de la Légion d'honneur attachée, par dérision, à la queue de son cheval — il caracolait, superbe, offrant sa poitrine comme une cible aux balles françaises, et tomba, la face contre le sol, baisant encore, à son dernier souffle, cette terre africaine qu'il avait aimée jusqu'à la mort...

Je m'achemine vers le bar où ont accoutumé de se réunir les membres de la colonie arabe, et ils sont nombreux, que les événements ont amenés en Nouvelle-Calédonie.

Mokrani s'est approché et, grave :

— Entrez!... me dit-il.



Dans une vaste pièce, où s'érige un comptoir, des Arabes sont accroupis sur des planches et, devant eux, fument de minuscules tasses de café... Leurs grands yeux noirs luisent en plein rêve... Et, bien qu'ils soient vêtus à l'européenne, on les reconnaît tout de suite. Leurs traits ont la mélancolie hautaine des fils de l'Islam, et autour de leur tête, en guise de turban, ils ont enroulé des foulards, des mouchoirs — ou des loques.

Mokrani est allé s'asseoir derrière son comptoir. Et, pas mieux vêtu que les autres, il semble cepen-

dant un chef. Sa barbe grise, luisante et soyeuse, rare sur les joues, assez longue au menton, encadre une bouche aux lèvres intelligentes et bonnes. Il porte haut la tête et la rejette fréquemment en arrière, d'un mouvement plein de grâce — et de race. Ses bras nerveux, presque continuellement immobiles, appellent, lorsqu'ils ébauchent un mouvement, l'enveloppement du burnous; et je me surprends à chercher autour du torse musculeux la tombée harmonieuse des plis d'étoffe blanche.

Parfois, un Arabe entre. Silencieux, il s'avance vers Mokrani, en deux enjambées, lui saisit la main et, très vite, la porte à ses lèvres. Et tous les Arabes, en pénétrant dans le bar, gravement, font le même geste, entourant le Grand Captif du même respect exalté et simple. Puis ils vont s'accroupir le long des murs, sur les planches, et leur coreligionnaire qui tient l'emploi de garçon — car cet établissement est le seul de Nouméa où on n'emploie pas de « bar-maid » — leur apporte à chacun la petite tasse de liqueur brune et fumante, qu'ils dégustent lentement.



Dehors, le sol est tout blanc. On dirait d'un tapis de neige, jeté sur le trottoir. Et le soleil de feu frappe sur cette blancheur, rejaillit, dans le bar, sur les jambes sèches et brunes et les figures impassibles, accrochant des clartés aux reliefs des êtres et des

choses... Par la vaste baie vitrée, on voit la ville. Et la masse crépelée des toits, tout blancs aussi, semble un bouillonnement d'écume.

— On se dirait en Algérie!...

J'ai jeté, à mi-voix, vers Mokrani, cette phrase évocatrice. Un instant, il demeure sans répondre. La braise de ses prunelles a flambé. Puis il prononce :

— Oh!... non... ce n'est pas mon pays!

Et la placidité de sa physionomie disparaît, comme déchirée sous une morsure profonde, cruelle.

Mais voici que le soleil s'abaisse et que six heures sonnent... Gravement, Mokrani se lève et, dans le bar, les Arabes, comme mus par un ressort, se sont également dressés. Et, un instant, tous se tiennent debout, immobiles, la face levée, tournée vers la même direction, — vers la Mecque lointaine, où se résorbent dans la poussière primitive les saints ossements du Prophète. Puis, brusquement, les voici qui s'abattent à deux genoux et se prosternent, plusieurs fois de suite, très vite, jusqu'à toucher le sol avec le front. Et, imperceptible, un murmure où se distingue seulement ce mot :

— Allah!...

...Et je m'en vais, quand la prière est terminée, étrangement remué devant cette fidélité quand même à la religion de fer qui créa naguère un des plus formidables empires du monde...

LE MARCHAND DES QUATRE SAISONS

— *O fortunatas nimium si mea legumina norint mulieres!* (O trop heureuses, les femmes, si elles connaissaient mes légumes.)

Et, comme psalmodiée, cette paraphrase du vers bien connu de Virgile éclate au loin, bizarre, — imprévue.

C'est l' « heure verte » à Nouméa. Et, sous la véranda de l'hôtel de France, une belle fille — une bar-maid — se multiplie, avec mille grâces, autour de nombreux consommateurs.

Mais voici que, tout près, sur un mode traînant, monotone et doux, la voix mystérieuse de tout à l'heure reprend :

— *O fortunatas nimium!*...

— Tiens! s'exclama quelqu'un, voilà le vicaire général.

Et soudain apparaît, surgissant d'une rue transversale, un petit homme rond, gras et jovial, qui, allègrement, pousse devant lui une charrette légère où s'accumulent des tas de légumes et de fruits. Tranquillement, il s'arrête devant l'hôtel.

Mais quel singulier marchand des quatre-saisons! Joufflu comme ses pommes, rouge comme ses carottes, il a une large et bonne figure où brillent deux petits yeux malins. Une corde semblable à celle dont les moines se ceignent entoure ses reins;

une autre corde, en bandoulière, laisse pendre, sous le bras gauche un sac de drap crasseux où tintinnabulent des gros sous.

Je le hèle :

— Hé! le marchand!...

Un peu interloqué, il me regarde, sourit et, tout trotinant, vient vers moi. Je l'invite à accepter une « verte ». Et, dans le désarroi des consommateurs, le voici à mes côtés.

Longuement, il me narre son histoire, pendant que, avec des soins infinis, à petits coups savants, il bat d'eau son absinthe.

Il se nomme Pommès. Son âge? soixante ans. Il embrassa la carrière ecclésiastique et fut destiné aux triomphes de la chaire. Il prêcha la Passion dans plus de dix cathédrales du Midi. Puis, à Bordeaux, comme professeur libre, il enseigna dans trois pensionnats de garçons et onze établissements de jeunes filles.

— C'est là, me fait-il, que m'arriva l'aventure qui m'a conduit ici...

Une honte pèse sur ses yeux qui se baissent et, après une hésitation, comme en manière de plaisanterie, d'une voix étrange, il prononce :

— Oui, j'ai voulu enlever la jarretière d'une élève... Et voyez combien les lois sont mal faites. Des tas de gens, dans les noces de campagne, dénouent des jarretières... et tout le monde en rit.

Lui, aussi, veut rire, mais, cette fois, son rire sonne faux.

— Je fus « salé », ajoute-t-il avec un soupir. Dix ans! oui, dix ans de travaux forcés. Maintenant, me voilà libéré, et je gagne ma vie en vendant des légumes. *Sic transit gloria!*

Mais voici que passe une jeune femme dont la robe légère de « popinée » moule le corps svelte et laisse pointer les seins, — offerts comme une tentation. Pommiès ébauche un salut qui sent d'une lieue son dix-huitième siècle.

— Une cliente, sourit-il. Lorsque j'ai commencé à vendre des légumes, toutes les jolies femmes de Nouméa assiégeaient ma charrette. Un curé marchand des quatre saisons! Quel aliment pour la curiosité de ces dames! Et les carottes d'un ecclésiastique devaient être de qualité supérieure...

« Les missionnaires s'émurent et crièrent au scandale. On essaya de m'accaparer, de me cantonner à Saint-Louis — siège des missions. Car c'est là que vont, à leur sortie du bagne, les prêtres condamnés. On leur assure, là-bas, dans la paix du Seigneur, une vieillesse heureuse. Les jours de grande fête, il leur arrive parfois d'officier. En temps ordinaire, ils vaquent aux soins de propreté de la chapelle. Et, le dimanche, debout près du bénitier, ils offrent l'eau bénite aux fidèles. Moi, je me suis refusé à me retirer à Saint-Louis et j'ai répondu au père Pionnière : « *Non ferro alieno, sed mea ferrea voluntate* ». Et il a dû s'incliner devant le texte de saint Augustin!...

« J'ai eu ensuite à repousser les assauts du curé

de Nouméa, une âme droite et simple, qui voulait absolument m'amener à la messe. « N'insistez plus, lui ai-je dit un jour. Si j'entrais à l'église, le bon Dieu vous crierait : « Quel brigand tu me conduis « là! » Et il m'a laissé tranquille.

« Depuis, comme le loup du bon La Fontaine, je vis libre, en toute indépendance.

Puis, après un silence :

— Mais, voilà... regrette-t-il... ça ne va plus! Je vais être forcé d'aller, là-bas, rejoindre les autres...

Et le bras tendu vers l'horizon, le pauvre hère a un long rire qui sonne étrangement.

Je m'étonne... Là-bas... où?... Et qui se propose-t-il de rejoindre?...

Il a comme une impatience. Et, en un ricanement, il explique :

— Eh! oui!... les jambes faiblissent!... Bientôt, je ne pourrai plus traîner ma charrette... Alors... j'irai à la presque île Ducos... avec les autres libérés, devenus vieux... Je ferai pousser des fraises au lieu d'en vendre.

Et, la lèvre mauvaise, le père Pommès, qui s'éloigne avec sa charrette, me lance :

— Aux libérés, l'administration a gâché la vie... Elle nous a jetés sur le pavé, sans un sou en poche, avec la tare de la réprobation qui, toujours, nous poursuit et nous empêche de trouver du travail... il n'est que juste qu'elle paie sa dette... et nous assure du pain pour nos vieux jours!...

LES LIBÉRÉS LIVRÉS AU VAGABONDAGE.

L'état d'âme de l'abbé Pommies ne lui est pas particulier. Tous les libérés se plaignent de leur situation. Tous prétendent qu'ils sont des victimes de la société, du gouvernement, de l'administration pénitentiaire...

La retraite?... Elle leur est due... Ils n'ont pas demandé à venir à la Nouvelle... On les y a envoyés... C'est bien le moins qu'on prenne soin d'eux, quand ils sont incapables de se nourrir par eux-mêmes.

Au fond, n'y a-t-il pas une certaine logique dans ce raisonnement, qui apparaît de prime abord comme un monstrueux paradoxe?... Et n'est-ce pas la faute de l'administration si la situation des forçats libérés, tombés à la noire misère, a commandé impérieusement la création d'un asile de vieillards?...

Je me rappelle, à Nouméa, par un après-midi où je passais devant la terrasse d'un café, un cri, poussé de l'intérieur, en un appel angoissé :

— Au voleur!...

En même temps, venait le bruit d'une bousculade, comme d'une lutte.

En rafale, les buveurs s'engouffrèrent dans la salle. Et j'eus cette vision rapide : une énorme matrone, s'essouffant d'indignation dans une robe bleu

pervenche extraordinaire et, en un gigotement éperdu de ses gros bras courts, menaçant une sorte de grand diable, à face livide, que bousculaient un garçon et des consommateurs.

Elle était debout près d'un comptoir dont le tiroir béait, — tiré et vide. L'homme, cependant, tout en se défendant, des coudes, contre les bourrades, serrait convulsivement son poing, ne voulant pas lâcher quelques pièces d'argent, raflées à la hâte...

C'était un libéré, sorti depuis quelques semaines du pénitencier où, jusqu'au bout, il avait accompli sa peine... Il était entré dans le café, et, profitant d'une minute d'inattention de la tenancière, — une fille de bagnard, — il avait, avec l'habileté d'un professionnel, forcé et vidé le tiroir-caisse. On l'avait surpris à temps, au moment où il s'apprêtait à disparaître.

— Mon Dieu... ce sera donc toujours la même chose!... Oh! ces libérés!... Quelle plaie!...

Et la grosse femme, toute cramoisie, se répandait en interjections désolées, les yeux blancs, vacillant sous le tremblement des cils où la sueur perlait.

C'est que ces libérés sont, en effet, la plaie des colonies pénitentiaires. A l'époque où je fis mon enquête au bagne, il y en avait 1.305 à la Guyane et 4.176 en Nouvelle-Calédonie. Et, depuis, leur flot n'a fait que grossir sans cesse. Car les uns — ceux qui ont été condamnés à plus de huit ans — sont tenus à demeurer perpétuellement dans la colonie;

les autres doivent y résider pendant un temps égal à celui de la peine qu'ils ont dû subir. C'est ce qu'on appelle le « doublage »...

Cette marée, qui monte, menaçante, a déjà commencé à submerger l'élément libre — et honnête — de la colonisation. Ils n'ont pas de « propriétés », ceux-là. Car les terrains utilisables pour la création de concessions ont été — je l'ai dit — distribués à des condamnés en cours de peine.

L'administration préfère ce mode de répartition des terres. Avec des concessionnaires, qui, toujours forçats, sont bien à elle; cela lui a permis de créer des tas de postes nouveaux, d'amplifier ses services, de multiplier ses bâtisses, de se donner de plus en plus d'importance, — de devenir, là-bas, un Etat dans l'Etat.

Et elle a agi ainsi, en violation de la loi... Car le législateur de 1854, qui institua le régime des concessionnaires, espérait arriver à la régénération du criminel, en faisant luire à ses yeux l'espoir d'un recommencement d'existence, à l'expiration de sa peine. Mais il n'entendait pas — et cela ressort jusqu'à l'évidence de la simple lecture des textes — que l'on disposât de la propriété de l'Etat en faveur des forçats en cours de peine, les soustrayant ainsi au châtement, — à l'expiation.

Et c'est bien là l'avis qu'un délégué de la Nouvelle-Calédonie au Conseil supérieur des Colonies, M. Moncelon, exprimait dans cette lettre au ministre des colonies :

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de rappeler ici que la loi du 30 mai 1854, sur la transportation pénale, ne prescrit pas que des lots de terre « seront » accordés; elle dit simplement « pourront » être accordés aux condamnés se trouvant dans certaines conditions. Elle ne fait point certainement de cette faveur une règle, mais bien une exception. La loi de 1854 n'a pas voulu faire des concessions de terre une prime au crime, en les accordant aux condamnés en cours de peine; elle a voulu donner au libéré, au condamné qui a payé sa dette à la Société, des moyens d'existence honorables, des moyens de se régénérer, de se réhabiliter par le travail moralisateur de la terre.

Il est malheureusement à craindre que la méthode du jour, méthode qui consiste à mettre en concession le condamné en cours de peine et à lui faire un sort qu'envieraient la plupart de nos braves paysans, ne soit d'un effet déplorable sur les esprits faibles qui n'ont point le courage de combattre la misère par le travail et savent qu'en commettant un crime ils sont assurés d'une existence facile, sans souci d'aucune sorte.

Cette interprétation toute particulière de la loi de 1854 a d'autres inconvénients : elle ouvre les voies à l'arbitraire, elle permet de faire à de grands criminels, qu'une main puissante aurait encore le courage de protéger — et il y en a — une situation

qui n'aurait rien de commun avec les travaux forcés imposés par la loi.

Le juge mesure la peine à la grandeur du crime, et le crime n'est expié que quand finit la peine. La loi de 1854 a suffisamment désigné le condamné qui a purgé convenablement et entièrement sa peine, comme le seul digne de la faveur d'une concession, et de là l'expression : « pourra », portée par le texte de la loi.

Evidemment, le législateur avait compté sans la philanthropie fantaisiste et dangereuse des fonctionnaires chargés d'appliquer les dispositions de la loi.

Positivement, il arrive que des libérés en sont presque réduits à mourir de faim, ou à commettre de nouveaux crimes pour pouvoir vivre en reprenant la livrée du forçat.



Le libéré, à sa sortie du pénitencier, pour tout bagage, l'Administration l'a gratifié d'un maigre pécule et de rudimentaires effets d'habillement.

Il frappe aux portes des fermes... Mais bien rarement on accueille avec faveur sa requête.

On sait que, démoralisés par le séjour au pénitencier, accoutumés à l'oisiveté et à une existence facile et assurée, les libérés sont de détestables travailleurs. Et puis la plupart, aspirent à la vie d'aventures.

Le libéré voudrait-il sincèrement travailler, d'ailleurs, qu'il lui serait difficile de lutter contre la concurrence terrible des coolies chinois, japonais, indiens ou néo-hébridiens... Je sais bien qu'il y a, depuis 1877, une Société de patronage des libérés... Je me suis rendu, à Nouméa, au siège de cette association. Mais j'ai pu constater que les résultats obtenus sont insignifiants — presque nuls!...

Le libéré devient donc quelque chose comme le vagabond de nos grandes routes. Il parcourt le pays, dormant à la belle étoile et se nourrissant au détriment des colons ou des forçats concessionnaires. Il vole, par-ci par-là, une poule ou une tête de bétail, — ou cambriole une case.

Ainsi, les libérés, au lieu de former — comme l'espérait le législateur — « le noyau d'une population nouvelle », sèment la terreur dans nos colonies pénitentiaires. Partout où ils passent, ils laissent comme un sillage d'exécration.

Puis il arrive qu'ils se lassent de leur vie d'aventures... Ils aspirent au repos, — à la tranquillité des vieux jours. Leur instinct de civilisés les pousse à chercher une fin ailleurs qu'au coin d'un buisson... Alors, c'est bien simple. Ils disent adieu à la brousse, aux hasards du désert; ils renoncent aux rapines, aux incendies, aux meurtres... Et, du même pas qu'ils avaient pris le large, vers la liberté, ils reviennent tendre leur cou à la chaîne que, bien doucement, pour ne pas les blesser, leur repasse l'Administration.

C'est que, pour elle, à nouveau, ces hommes que, froidement, elle avait livrés au vagabondage — une fois la dette payée — maintenant qu'ils rentrent dans son giron, redeviennent intéressants.

Parbleu! c'est grâce à eux, qu'elle a pu avoir « son » asile de retraite...

AU MILIEU DES FLEURS

C'est à la presqu'île Ducos, — qui s'allonge à plat sur le bleu de la mer, en large géante, comme couchée là au frais — que gîtent les invalides du baigne. De-ci, de-là, des taches de culture verdoient ou rougeoient sous l'implacabilité du jour cru.

Au sommet de la côte, une caserne; puis, un chemin herbeux se déroule jusqu'à une sorte de carrefour, où on a édifié un kiosque de forme ronde. C'est la vallée de M'Bi.

Tout le long de cette ornière de végétation, et disséminées, comme tapis dans la brousse, des maisonnettes blanches à volets verts évoquent le rêve de Jean-Jacques Rousseau. Ça et là, des cocotiers se penchent au-dessus, laissant tomber l'ombre légère et fixe de leurs palmes.

Le soleil va disparaître, lorsque j'arrive au kiosque. Il y a là une demi-douzaine de vieux forçats que surveille un garde-chiourme. Ils sont occupés à disposer sur une planche des rations de pain, de lard, de viande et de légumes.

Tout à coup, sur un signe du surveillant, un des hommes détache de la muraille une sorte de trompe de berger, creusée dans une corne de bœuf. Tourné vers la mer, il souffle, enflant ses joues, et le mugissement de son appel fait, longuement, vibrer l'écho.

Et voici que le paysage s'anime. Des portes claquent. Derrière les lantanas fleuries des haies de clôture, apparaissent des êtres falots, — tout une population de lutins ou de farfadets. Suis-je dans ma Bretagne natale, à l'heure où les génies de la lande viennent prendre possession des chemins et des clairières?... Non... Je suis au bagne. Et j'ai devant les yeux, le dernier prolongement du bagne : ce qui est, pour le forçat, l'antichambre de la Mort.

Vêtus de loques déchirées et graisseuses, coiffés de casquettes invraisemblables ou de feutres dont trop longue est l'histoire, les invalides de la Transportation se hâtent, qui en béquillant, qui en étayant d'une canne noueuse sa démarche branlante, vers le repas du soir préparé par les soins de l'administration.

Et toutes ces lamentables épaves, arrachées à la vie et jetées là par la tempête du crime, viennent se ranger devant le garde-chiourme qui, un carnet à la main, commence l'appel.

— Présent!

Les voix cassées, grelottantes, ont des sonorités fausses de cloches fêlées. Et chaque vieillard, après avoir répondu à son nom, s'approche de la table où sont disposés les mets à distribuer.

Tous tiennent à la main des récipients bizarres. Ce sont d'anciennes boîtes à pétrole en fer-blanc, — des « touques ». C'est à la fois leur seau et leur casserole; cela sert à tous les usages.

Précautionneusement, chacun reçoit sa ration. Puis, cahin-caha, ils s'en retournent vers leur maisonnette... Et, longtemps, je suis des yeux cette théorie pitoyable des éclopés et des gâteux du bagne...

J'interroge un grand vieillard, maigre, osseux, que courbe un lumbago perpétuel :

— Il y a longtemps que vous êtes à M'Bi?...

Une défiance passe sur ses traits. Mais je lui tends une cigarette, et, comme rassuré, d'une voix basse, dans un réveil brusque de haine, les dents serrées, il jette :

— Trois ans, monsieur!... Trois ans!... Et j'aurais dû y venir plus tôt... L'Etat me devait bien de nourrir mes vieux jours... Ma jeunesse, c'est lui qui l'a prise!...

Puis, le dos tors, il s'en va... Sa maisonnette est des plus proches... Je le suis...

A travers les frondaisons de la haie fleurie, je le vois qui prépare la cuisson de sa viande. Il a installé deux grosses pierres sur la terre battue, devant la porte, et, dans sa touque remplie d'eau, posée sur ce foyer improvisé, il jette pêle-mêle tout ce qu'on lui a remis, au kiosque.

Tout en attisant le feu, il grommelle, marmonne entre ses dents branlantes... Certes, il n'est pas sa-

tisfait de son sort. Vaguement, il menace et jette des blasphèmes dans le vent du soir...



Pourtant, je me souviens d'une visite à une autre colonie de retraite, — la maison départementale de Nanterre.

Ce ce côté-ci de la terre, des vagabonds, des individus à qui le Code reproche uniquement leur pauvreté... Une promiscuité malsaine et, dans la puanteur et la poussière d'ateliers étroits, de durs travaux qui, pour n'avoir pas été ordonnés par le jury, n'en sont pas moins forcés... Des dortoirs, où, pendant la nuit, des tuberculeux exhalent de la maladie et de la mort.

Là-bas, aux antipodes, des criminels, envoyés au bagne par les Cours d'assises de France, — et vivant le rêve de petits retraités... La jouissance d'une maisonnette riante, dans un jardinet aux fleurs qui éclatent et embaument... Et, dans la douceur bienfaisante d'un climat merveilleux, pas d'autre souci que la culture de quelques légumes et d'un carré de fraises...

...La nuit était tombée quand je quittai la presqu'île Ducos. Mais, bientôt, la lune, — éclatante, là-bas, comme un soleil, — s'étala, pleine et large, dans un ciel pâle, d'où tombait une lumière d'argent. Et les maisonnettes des invalides du bagne,

toutes blanches, semblaient des jaillissements d'écume des vagues proches.

Mais brusquement, tout près de moi, un grelottement de sonnette m'arracha, en un soubresaut, à la douceur de cette vision de rêve.

C'était une lourde charrette, où s'entassaient des sacs de maïs et que traînaient deux grands bœufs. Un vieillard dirigeait les bêtes du bout d'une longue baguette. C'était un colon, domestique dans une ferme voisine. Lui, malgré son grand âge, pour manger, il lui fallait trimer du matin au soir. Au bagne, au moins, les vieux, on les nourrit à ne rien faire. Et, longtemps, il me clama ses misères.

Et je le vois encore comme il s'en allait, éclaboussé de lune, sur la route qui luisait dans l'enfilade verte des arbres, brusquement se retournant pour me jeter cette phrase, d'une voix qui m'entra au vif des chairs :

— C'est à vous déguster d'être honnête!...

VIII

Invraisemblables aventures Monsieur de Nou et sa guillotine

COMME CHEZ NICOLET...

Un jour, je déjeunais à l'île Nou, chez le pharmacien du bague, qui avait à son service un assassin devenu une maître-coq remarquable. Nous étions là quelques-uns autour de la table, officiers, médecins et le révérend père, alors aumônier du bague, — un petit homme, gros, tout rond, et qui n'avait rien, dans sa mise ni dans l'allure, d'un ascète. C'est lui qui recevait les confessions des forçats et accompagnait à l'échafaud les condamnés à mort. Aussi demeurait-il sceptique quant aux méthodes des apôtres de la régénération. Et s'il croyait aux miracles, ce n'était certes pas à ceux de la Science pénitentiaire.

— Hélas! nous dit-il, comme la conversation venait tout naturellement sur les hôtes du bague, ce sont presque tous de tristes paroissiens... Ils n'ont qu'un but : vivre sans travailler... ou s'échapper...

— S'échapper?... d'ici?... m'étonnai-je.

— Ah oui! il y en a beaucoup qui essaient, s'il y en a peu qui réussissent...

— Parbleu! fit un des convives, il y a même l'aventure de Grelet, qui celle-là n'est pas banale...

Et il nous conta l'histoire de ce forçat, condamné pour faux, — il avait d'ailleurs un singulier talent de faussaire — après avoir changé à maintes reprises de nom et de personnalité : tour à tour fils d'officier supérieur, d'amiral, de diplomate, apparenté, à l'entendre, aux plus grandes familles, il avait escroqué un peu partout — et de façon copieuse.

Venu s'échouer ici, il ne tarda pas à s'ennuyer dans ce milieu de criminels grossiers... Aussi prépara-t-il son évasion. Et, un soir, il se mit à l'eau, traversa à la nage la baie de Nouméa pour aborder près de la case d'un libéré qui lui procura des habits et le cacha. Puis, ses cheveux et sa moustache repoussés, il se présenta carrément chez les gros industriels et commerçants de la colonie, en se disant chargé d'études spéciales touchant les ressources minières du pays. Il était en possession d'un état civil en règle, d'autant plus authentique d'aspect, que c'était lui qui l'avait fabriqué et que, en-tête et signature, rien n'y manquait.

Et l'aumônier de sourire :

— Ah! beaucoup y furent pris... je me rappelle... Et ça aurait pu durer longtemps, s'il n'avait été piqué par l'aiguillon de la chair.

— C'est toujours la femme qui nous perd, approuva le conteur.

Puis il continua :

— Invité à la noce, par un négociant de Nouméa, qui mariait sa fille, Grelet fit la connaissance d'une jolie veuve, en possession d'une fortune appréciable. Et ce fut une idylle!... Le tourtereau avait passé au doigt de sa tourterelle la bague de fiançailles — un superbe solitaire; et il était à la veille de couronner, par une union légitime, ses vœux et sa flamme, quand un bal fut donné au « Gouvernement ». Sa fiancée avait insisté pour qu'il y vînt la faire danser. En bon chevalier servant, notre chevalier d'industrie s'était incliné. Et il traversait, en tenue de soirée, la place des Cocotiers, lorsqu'il eût la malencontreuse idée de fumer une cigarette, avant d'entrer au palais du gouverneur.

Brusquement, il se sentit saisir vigoureusement par derrière. A la lueur de son allumette, un des surveillants préposés au service d'ordre l'avait reconnu malgré le changement d'aspect de son visage, maintenant encadré de longs cheveux et de barbe. On le réintégra au bagne...

— C'était vraiment un malin, ce Grelet... remarqua l'aumônier... Mais j'ai vu un gaillard encore plus fort... C'est Mary Cliquet.



Mary Cliquet!... Un nom qui claque comme un bruit de castagnettes, et qui, joyeux, sonna autrefois sur les boulevards, et partout où l'on s'amuse... On l'entendit aussi bruire aux échos des théâtres!...

C'est que Mary Cliquet, un snob du notariat provincial, doublé d'un homme politique, — il était conseiller général de la Dordogne, — passait dans la capitale le plus clair de son temps. Et pour lancer une maîtresse, piquée par la tarentule de la scène, il avait imaginé d'acheter un théâtre de la rive gauche.

Mais pour ça, il fallait de l'argent. Et, ma foi, il usa de celui des clients de son étude.

On envoya au bain l'ingénieux tabellion qui, tout de suite, guigna une des places enviées entre toutes, celle d'infirmier à l'hôpital de Nouméa.

Mais comment faire pour obtenir cet emploi de tout repos et de quasi-liberté?

Mary Cliquet donna libre carrière à sa verve imaginative... Il trouva, au bain même, un habile graveur qui lui fournit quelques lettres et quelques enveloppes à en-tête du Sénat. Et il confectionna une missive signée du général Billot, sénateur, ancien ministre de la Guerre, et destinée au gouverneur.

Voici ce document, qu'avait publié une feuille

locale, — et que, après déjeuner, me remit le révérend père :

Mon cher Colonel,

Vous êtes ou vous allez être gouverneur par intérim de la Nouvelle-Calédonie. J'en profite pour vous recommander tout spécialement un condamné nommé Cliquet, qui s'y trouve depuis bientôt trois ans.

Un de mes collègues du Sénat, l'honorable docteur Garrigat, a déjà écrit au médecin en chef de l'hôpital militaire de Nouméa à son sujet.

Je m'intéresse aussi beaucoup à lui : son rôle politique dans la Dordogne lui a suscité des ennemis, dont l'acharnement, depuis son arrestation, ne fait que s'accroître.

Il est l'objet de rigueurs imméritées de la part de l'administration pénitentiaire calédonienne qui, sous les motifs les plus spécieux, se fait l'instrument d'une cabale dont nous connaissons l'origine.

Nous avons tenu avant tout à avoir des renseignements complets et précis; aujourd'hui nous les avons. Nous ne vous recommanderions point ce pauvre garçon s'il n'était pas digne d'intérêt. On demande pour lui un emploi à l'hôpital de Nouméa, où il ne serait pas mal, paraît-il.

Voudriez-vous avoir l'obligeance de vous assurer s'il y est placé et, dans le cas contraire, donner des ordres pour qu'il y soit envoyé avec l'agrément du médecin-chef, bien entendu.

Recevez, mon cher Colonel, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : Général BILLOT.

Mary Cliquet avait choisi le jour où le gouverneur, parti en congé, serait remplacé par le colonel de l'infanterie coloniale pour que sa lettre arrivât à destination — lettre qu'il avait confiée à un libéré, avec recommandation de la jeter à la poste de Marseille.

Le colonel, gouverneur par intérim, fit, en hâte, mander Mary Cliquet. Et il lui annonça qu'il lui accordait la faveur que le général Billot daignait solliciter.

L'escroc joua l'ahurissement. Il se répandit en protestations... Lui... infirmier!... Il n'était pas digne d'être aussi favorisé... Il y en avait d'autres. Et, pour accepter, il feignit de se laisser faire une douce violence...

Dès lors, il mena une vie de coq en pâte... Le soir, il s'en allait, par les rues de Nouméa, de bar en bar, réciter ses dactyles et ses spondées, car l'ancien tabellion était un poète latin, à ses heures... Et ça dura des mois!...

Mais, au colonel, qui avait avisé le général Billot de la suite donnée à ses désirs, l'ancien ministre de la guerre, un beau jour, avait répondu... Quoi? On le devine!... Et Mary Cliquet, brutalement, fut arraché à son existence de délices et réintégré au pénitencier... De désespoir, il se pendit!...



— Qu'en dites-vous de celle-là?... triompha l'aumônier.

Nous convînmes que l'aventure de Mary Cliquet était plus ahurissante encore que celle de Grelet.

— Possible!... remarqua un des médecins... Mais je connais, moi, mieux que ça!... Car, enfin, s'évader, surprendre la confiance d'une femme candide, ou fabriquer des faux, c'est de la monnaie courante. Mais parvenir à tromper, jusqu'à la bourse inclusivement, un homme qui a passé des années et des années au milieu des forçats, qui a connu leurs ruses, — c'est plus fort encore!...

— Alors, de plus fort en plus fort, comme chez Nicolet, souligne quelqu'un.

— Vous vous rappelez l'inventeur de l'escroquerie au téléphone, Allmayer?... Au bagne on en fit un infirmier de l'hôpital. Il se montra, dans ce poste, très dévoué, très zélé, si bien qu'il conquit la sympathie du docteur, un vieux colonial. Et, tout naturellement, celui-ci voyant un jour, au lendemain de l'arrivée d'un courrier de France, Allmayer tout triste, tout désorienté, s'informa :

— Que vous arrive-t-il donc?... Vous avez reçu de mauvaises nouvelles?

Tout d'abord, le forçat-infirmier refusa de répondre... il eut une hésitation, comme une pudeur. Puis, soudain, il ouvrit les écluses de sa confiance...

De toute son ancienne splendeur, de ce luxe qu'il avait acquis au prix de quelques conversations téléphoniques, il ne lui restait rien, plus rien... qu'une galerie de tableaux. Et, avec une complaisance admirative, il s'étendit sur les toiles inestimables qui la composaient... Le docteur, amateur de peinture, l'écoutait, béant de surprise.

Des sanglots dans la voix, l'escroc expliquait qu'il se trouvait dans l'obligation de se défaire de cette collection... Des mercantis sans scrupule avaient résolu de spéculer sur son éloignement forcé. On allait vendre!... Mais à quel prix!...

Et il exhibait une lettre, émanant d'un de ses amis de Paris. Dans ce document, forgé par Allmayer lui-même, le Pylade hypothétique de cet Oreste du bague lui apprenait qu'on ne voulait donner que trente mille francs de la galerie de tableaux et s'indignait qu'on osât ainsi profiter du malheur d'un homme pour déprécier une collection d'œuvres d'art qui valait quatre à cinq fois le prix qu'on en offrait!...

Le bon docteur s'apitoya. Paternel, il consola Allmayer, lui conseillant d'attendre avant de prendre une décision... Qui sait?... Peut-être les acheteurs viendraient-ils à résipiscence!

Allmayer, cependant, avec des mines éplorées, essuyait ses yeux secs. Et il hochait douloureusement la tête, comme pour protester contre l'injustice du sort.

A chaque nouveau courrier, l'escroc recevait une

nouvelle lettre qu'il montrait au docteur... Et tous deux maudissaient ensemble l'avidité des marchands de tableaux parisiens.

Un jour, enfin, le docteur dut rallier la France. Il l'annonça à Allmayer qui, navré, lui fit de touchants adieux... Il avait été si heureux de sentir près de lui une sympathie... presque une amitié... Le docteur l'avait tiré de l'abîme de la désespérance... Il l'avait soutenu... réconforté... Sans lui, que serait-il devenu?...

Et il termina, en suppliant le médecin de le laisser lui donner un témoignage de sa reconnaissance, émue et sincère... Puisqu'aussi bien on lui offrait de ses tableaux une somme ridicule... dérisoire... il se souciait peu de les vendre... Mieux valait qu'un ami en profitât... Si le docteur voulait accepter... à titre de souvenir? ...

Le médecin commença par refuser... Mais Allmayer insista... Ses chers tableaux!... Au moins, ils seraient la propriété d'un véritable amateur!...

Finalement, le docteur se laissa faire... et refaire... Car, pour ne pas être en reste avec l'escroc, il lui offrit incontinent cinq mille francs, toutes les économies qu'il avait réalisées pendant son séjour dans la colonie... Plus tard on verrait à parfaire la somme.

Ce fut au tour d'Allmayer de repousser cette offre généreuse... C'était un don qu'il entendait faire, non une vente... Mais, tout en protestant de

son désintéressement, il tendait la main et empochait l'argent... Le tour était joué!...

Le tour était joué — et le docteur aussi. Car, à son arrivée à Paris, il ne trouva, bien entendu, aucune galerie de tableaux — pas même une toile...

Un rire nous secoua... Et l'aumônier, joyeusement, reconnut :

— Vous aviez raison... Celle-là est vraiment bien bonne. C'est la meilleure!

MONSIEUR DE NOU

C'est au sortir de ce déjeuner que, visitant l'île, en compagnie de mon amphitryon et de ses convives, on me présenta le bourreau du bagne, — Monsieur de Nou.

C'était un vieux forçat libéré, du nom de Macé. Un poivrot, sorte de brute à la lèvre baveuse et aux yeux éteints, les cheveux et la barbe sales, en désordre, et à qui un effroyable nez, un pif vineux et bourgeonnant, faisait une trogne bouffie de polichinelle de cauchemar, aux enluminures de sang.

Il habitait une proprette petite maison, entourée de champs qu'il cultivait, vivotant du maigre revenu de ces terres qui lui avaient été octroyées en manière de salaire.

Naturellement, c'était lui-même qui avait sollicité le poste de bourreau, lorsqu'il était devenu vacant. Echoué au bagne pour assassinats, il trouvait

dans l'exercice de son nouveau métier la satisfaction de ses sanguinaires instincts de tuerie.

— Ah! cette joie de couper des cabèches! ricanaît-il, et une flamme mauvaise allumait son regard.

Celui-là, certes, avait la vocation. On sentait en lui la férocité d'un tigre. Et il pouvait s'en donner à cœur joie de faire couler le sang, sans avoir à redouter, désormais, les foudres de la justice. Il tuait, maintenant, avec la loi pour lui.

— Comme ça... on peut « travailler » tranquille... faire de la belle ouvrage...

Et il riait, la lèvre relevée d'un pli féroce et gai.

Un tic étrange, pourtant, faisait que, quand il marchait, tous les trois pas, brusquement, il tournait la tête et regardait, anxieux, derrière lui, comme s'il craignait un coup de couteau.

C'est que les bagnards ne l'avaient pas précisément « à la bonne », comme il disait lui-même. Mais il était sur l'œil, et d'attaque!...

— Les salauds... ils peuvent venir! les défiait-il, d'un accent qui donnait comme une morsure aux mots.

Mais, alors, là-bas au bagne, comme en France, à vrai dire, on ne guillotinaît plus. Et si le bourreau existait toujours, c'était un peu à l'état de figurant. Aussi Macé se plaignait que la clémence présidentielle l'empêchât de « s'occuper » et en même temps de gagner les dix francs qu'il touchait par exécution, avec deux bouteilles de vin et une boîte de sar-

dines. Et puis, il y avait les bénéfiques accessoires, tels que le « pâté du diable » que demandait toujours le condamné et qu'il finissait, lui, le bourreau fin gourmet...

— C'est la « mouise »... gémissait-il.

Et comme je le regardais, tout crasseux, dépeigné, dans son vieux costume à petits carreaux, passé de couleur, souillé, troué par places, il a deviné ma pensée :

— Oh ! non... monsieur... non... quand je « travaille », c'est pas avec ça... avec ces sales frusques...

En deux enjambées rapides, Macé est allé à une armoire qu'il ouvre toute large. Et le voici, une redingote, un gilet, un pantalon noirs, en mains... Précautionneusement, il les déploie devant moi. Puis :

— Regardez... Deibler n'a pas mieux!... s'enorgueillit-il...

Sa seule distraction était de monter et démonter sa guillotine que, sans se lasser, il astiquait, il fourbissait, et qu'il voulait coquette et belle, comme une femme aimée...

Son plus grand bonheur était, naguère, lorsqu'il exécutait un condamné, d'avoir autour de lui des personnages de marque.

Aujourd'hui, il en était réduit, pour faire admirer sa maîtrise, à dresser ses bois de justice et à guillotiner... « une botte de paille ».

Il y avait quelque temps, à un archiduc autrichien, il avait donné cette représentation. Et comme

ce haut personnage le complimentait, le bourreau, modeste, avait avoué :

— Non, ça n'est plus ça... Je me rouille, Altesse!

LA GUILLOTINE AU BAGNE

J'avais visité l'emplacement où, si souvent, Macé, d'un cœur léger, avait dressé la guillotine et déclenché le sinistre couteau. C'était une espèce de cour entre deux bâtiments massifs, avec, en face, le mur d'enceinte du Pénitencier, percé d'une lourde porte de fer.

Macé était positivement aux regrets de ne pouvoir, dans ce cadre, me donner le spectacle d'une exécution capitale.

— Que voulez-vous... s'excusait-il... c'est la faute aux pères-la-grâce de l'Elysée...

Puis, soudain, mordu par une idée, de la même armoire d'où il avait retiré ses frusques des grands jours, il sortit un journal qu'il me tendit :

— Tenez!... vous verrez là-dedans... C'est pas mal... ça rend bien la chose...

C'était un vieux numéro d'une feuille locale qui, après une exécution capitale, en avait publié un compte rendu dû à la plume d'un haut fonctionnaire de l'Administration pénitentiaire, M. de La Lozère, qui se piquait d'avoir des lettres, et qui en avait.

La porte de fer, gardée par deux factionnaires, s'est ouverte dans le mur d'enceinte.

Le directeur de la transportation est entré, accompagné de quelques fonctionnaires, magistrats, chefs de service, médecins, dont les règlements exigent la présence.

Pas un invité : personne, à moins d'un privilège spécial.

Ils se placent à gauche. Près du terre-plein faisant suite à ce groupe, une trentaine de surveillants se tiennent, l'arme au pied. Quelques instants après, une compagnie d'infanterie, commandée par un chef de bataillon et un capitaine, vient se former sur la droite, adossée au monticule.

Dès que les soldats ont pris possession de leur poste, on entend la sourde rumeur d'une foule qui se rapproche. Ce sont les forçats qu'on amène sur le lieu de l'exécution. Ils arrivent en colonne serrée, font demi-tour à gauche et se trouvent en face de la guillotine. Un commandement retentit; soldats et surveillants chargent leurs armes, et les fusils s'abaissent.

Le jour s'est levé tout à coup — dans les pays tropicaux il n'y a pas d'aurore — et le soleil brille déjà au-dessus de la mer. Le commandant du pénitencier fait un signe; l'un des surveillants se détache, gravit le monticule, et, tournant l'angle de la maison centrale, disparaît.

Plusieurs minutes s'écoulent dans un silence solennel; puis on aperçoit, tout en haut du chemin, une sorte de procession qui s'avance lentement. Au centre est un homme vêtu de blanc. A mesure que cette

théorie descend le chemin qui se déroule en serpentant, on en distingue mieux les personnages : voici le condamné, dont la face est couleur de cire ; à côté de lui marche l'aumônier, récitant la prière des agonisants et tenant élevé un grand crucifix noir ; derrière, des surveillants, le revolver au poing. Quelques pas encore et ils seront dans la cour.

Une voix s'élève :

— Condamnés, à genoux ! Chapeau bas !

Les forçats se prosternent.

Le condamné est maintenant tout près de la guillotine. Il la regarde avec assurance et sans un tressaillement sur son visage de cadavre. Le greffier s'avance et se place devant lui.

— Portez armes ! commande l'officier.

Le greffier donne lecture de la sentence. Fonctionnaires et magistrats se découvrent.

Ce moment est d'une poignante émotion : les cœurs se serrent, les gorges se sèchent ; on sent peser, en quelque sorte matériellement, sur toute cette scène, l'Inexorable.

La lecture est terminée.

— Avez-vous quelque déclaration à faire ? interroge le commandant.

— Je voudrais adresser quelques mots à mes camarades.

Et alors, d'une voix ferme, cet homme, qui n'a plus que deux minutes à vivre, fait tomber sur cette foule de misérables, agenouillée devant lui, des paroles qui empruntent une singulière éloquence à ce

fait que l'orateur, dont la bouche sera close tout à l'heure pour toujours, les prononce du seuil de l'éternité.

Faisant un pas, le dernier, il s'approche de l'aumônier qui l'embrasse, et, de lui-même, se place devant la planche funèbre placée verticalement. Un roulement de tambour se fait entendre; puis, avec une rapidité extraordinaire, la planche bascule, l'homme y est couché de tout son long, on le pousse comme un pain qu'on met au four, son cou est emprisonné dans la lunette, et Macé, pressant un bouton, déclenche le lourd couteau qui tombe en foudre, avec le bruit d'une étoffe qu'on déchire.

Ceux qui ne détournent pas les yeux peuvent voir l'aide du bourreau saisir la tête au milieu d'un flot de sang, la montrer un instant, puis la rejeter dans le panier.

C'est fini. Les forçats se relèvent et vont reprendre leur tâche quotidienne.

Dans le même journal, j'ai cueilli une anecdote qui a bien une saveur de bagne.

Un jour, comme Macé se disposait, son « travail » terminé, à s'en aller, laissant à son aide le soin de démonter la machine, il s'aperçut qu'un jet de sang avait maculé sa redingote. Il lança un regard inexprimable au panier qui contenait la chair palpitante de son client, et lui jeta :

— Sale cochon!...

Eh! oui, il y avait, en cet étrange bourreau, des coins de nature effrayants...

IX

Des forçats transformés en fonctionnaires

A CHACUN SON LOT

Un homme — un médecin — qui, de par ses fonctions, a vécu longtemps côte à côte dans les bagnes guyanais, avec les forçats, et a pu les étudier à loisir, a bien voulu me communiquer ses impressions, ainsi que les notes qu'il a prises, au jour le jour, sur de grands criminels qui, en leur temps, ont défrayé la chronique judiciaire.

Et ce sont les impressions et les notes de ce médecin du bague que je vais transcrire en ces pages qui, — comme toutes les autres pages de ce livre, — en dehors de toute autre prétention, ont celle d'exprimer des vérités, de peindre les choses telles qu'elles sont, — dans toute leur réalité.

*
**

A la Guyane, comme à la Nouvelle, l'adminis-

tration pénitentiaire berce les forçats qui ont la cote d'amour d'une douce sollicitude. Et elle se montre pour eux maternelle, au point de sacrifier délibérément les fonctionnaires qui n'apprécient pas de façon suffisante la beauté du système de la régénération et du relèvement moral.

C'est ainsi qu'elle rabroua d'importance un surveillant qui avait osé renvoyer devant la commission disciplinaire, chargée de faire respecter les règlements, un propriétaire du bagne qui, sans permission ni motif, s'était clandestinement absenté pendant trois jours de sa concession, qu'il n'a pas le droit de quitter.

Ainsi, non seulement le pain et le couvert sont assurés aux criminels, mais encore on s'ingénie, aussi bien à la Guyane qu'en Nouvelle-Calédonie, à leur faire l'existence douce et exempte de soucis. Parfois même, on les transforme en fonctionnaires.

En fonctionnaires?... Parfaitement!... Il suffit qu'ils aient l'échine souple.

Car tout est là, je le répète encore. Il faut savoir obéir passivement. Or, la souplesse d'échine est surtout la caractéristique des malfaiteurs professionnels. Les autres, — ceux qui ont tué parce qu'il y a eu, dans leur vie, une minute rouge, ou ceux qui ont volé, dans un moment d'aberration ou de folie, — ne se plient pas aussi facilement que les chevaux de retour, qui ont passé déjà par la prison et la maison centrale, aux exigences des règlements. Et on les envoie travailler aux mines, ou on les relègue à l'île

du Diable avec les « incorrigibles ». Pour ceux-là, le bagne est vraiment un enfer... Ce n'est que pour le malfaiteur de profession, tout comme à la Nouvelle, qu'il devient un paradis. L'illogisme du système de la transportation est donc, là aussi, doublement immoral.

Et puis, un beau jour, dans les hautes sphères de la Pénale, surgit un illuminé — un fou... Il posa en principe que les véritables aptitudes d'un criminel sont dévoilées par la nature même de son crime. Et il partit de cette donnée pour lui confier des fonctions en rapport avec ses aptitudes.

Ainsi Manda. Il fut chef d'une bande d'apaches. Il terrorisa longtemps les quartiers de la Roquette et de Belleville, en livrant, avec ses troupes, de véritables batailles rangées à la bande rivale, commandée par Leca. Il s'agissait, on s'en souvient, de savoir à qui appartiendrait une pierreuse, surnommée Casque d'Or, qui, à l'époque où elle régnait sur ces malfaiteurs, fit couler autant d'encre que de sang.

L'administration pénitentiaire avait découvert que Manda avait des aptitudes spéciales pour le commandement, et elle en avait fait un porte-clefs. Il exerçait donc, aux îles du Salut, une autorité égale à celle d'un surveillant militaire, et il ne lui manquait que de toucher des émoluments et de porter l'uniforme pour être un budgétivore complet!...

Et Galley?... Cet extraordinaire employé de banque qui avait inventé et appliqué le système des détournements par virements de comptes, pour payer

les fantaisies luxueuses de son existence de snob mégalomane... et sa croisière à travers les océans. L'administration reconnut ses aptitudes financières, et elle en fit un commis affecté au service de la comptabilité!... « A chacun son lot », telle est la devise des dirigeants du bagne. Et Galley donna toute satisfaction à ses chefs hiérarchiques, qui l'en récompensèrent par de l'avancement... On l'éleva au poste envié de porte-clefs, tout comme un ancien chef d'apaches — poste qu'il occupa jusqu'au jour où il a été ramené en France — doux pays! — aux frais des contribuables.

Hubac, ce jeune fils de famille qui, avec la complicité de la femme de sa victime, empoisonna, à Marseille, le commissaire de la marine Massot, devait être fatalement un chimiste de première force. C'avait été l'avis de l'administration, qui l'avait affecté à la distribution des remèdes à l'hôpital du pénitencier de Saint-Laurent. Il était donc aide-pharmacien, et exigeait qu'on lui donnât du « monsieur » à tour de bras quand on s'adressait à lui pour l'exécution d'une ordonnance.

Quant à Trubert, ce croque-note qui, à Alger, assassina et dépeça sa maîtresse, ses aptitudes musicales ne le désignaient pour aucune spécialité. Il n'y a pas encore de fanfare de forçats à Saint-Laurent-du-Maroni. Quelque temps l'administration fut perplexe. Puis elle songea que ce découpeur de cadavre devait avoir une connaissance parfaite de l'anatomie humaine, et elle le plaça au service anthropo-

métrique... Et, depuis, il photographie et mesure les nouveaux pensionnaires du bagne guyanais. Mieux, chaque soir, sa besogne terminée, il met moyennant finances sa science de la photographie récemment acquise à la disposition du public. Nul doute qu'avec de la conduite et de l'économie il ne finisse — étant nourri et logé gratuitement — par placer de l'argent à la caisse d'épargne du bagne, où, ainsi que je l'ai dit, le taux de l'intérêt en vaut la peine.

Il arrivait aussi, naguère, de croiser sur les rares routes du territoire du Maroni, un homme barbu, coiffé d'un casque éblouissant, de mise recherchée et chaussé de superbes bottes. C'était « monsieur » Cauchois, faisant fonction d'agent voyer. Et il donnait des ordres aux surveillants militaires chargés des services de voirie.

Or, cet élégant fonctionnaire n'était autre qu'un condamné en cours de peine.

Aussi s'explique-t-on mal que des forçats poussent parfois l'ingratitude jusqu'à s'évader. Car il en est qui prennent la clé des champs. Et l'administration maudit alors le bon La Fontaine, dont *le Chien et le Loup* a sans doute donné à ses pensionnaires l'idée fautive que mieux vaut la liberté sans bien-être que le bien-être sans la liberté...

QUELQUES HOTES DE LA-BAS

Les pénitenciers de la côte s'étendent sur la rive droite du Maroni, mettant dans ce paysage de forêt vierge et de terres en friche comme une lèpre de crime. Et, dans chacun de ces « villages », la tourbe des forçats s'agite, traçant des routes, défrichant, cultivant le manioc, les patates et le café.

En voici un grand, solide, bien découplé. Il accueille les visiteurs d'un regard ferme.

C'est Marcel Jadot. Aujourd'hui confondu dans la foule des bagnards employés aux corvées, il avait été placé tout d'abord à la pharmacie de l'île Royale, comme aide-pharmacien. Mais il était paresseux, bavard et de notoire inconduite. Ce qui explique sa disgrâce.

On se rappelle son crime. Hâbleur, beau parleur, il avait capté la confiance d'une honorable famille de Dijon, où il s'était lié d'amitié avec le fils, un adolescent, qu'il corrompit. La nature répugnante de leurs relations ne tarda pas à être percée à jour. Et on jeta dehors le misérable... Pour se venger, à coups de revolver, il tua le père de son ami et son ami lui-même. C'est ce double crime qu'il expie à la Guyane.

Là-bas, il affecte la soumission, tout en opposant la force d'inertie aux ordres des surveillants.

— Je vis, répète-t-il, comme en état de somnambulisme. Je subis ce que je ne puis empêcher et je

n'en souffre pas. Mon corps est au bain, mon esprit est ailleurs.

Et, volontiers, il raconte qu'il n'a éprouvé jamais qu'une douleur — une seule. Ce fut lorsque le transport *La Loire*, avec sa cargaison de forçats, fit escale à Alger, où il était venu l'année qui précéda son crime, en compagnie de ses victimes. Il revécut là les heures tranquilles et douces passées à l'époque où tout en lui respirait le bonheur et la joie de vivre. Et il souffrit — prétend-il...

C'est possible. Mais il semble s'accommoder assez bien de son existence mécanique, automatique presque. Son grand souci est d'étudier ses compagnons de bain. Il se considère comme bien supérieur à eux.

— Leur mentalité, prononce-t-il, est une mentalité d'aliénés...

Lui, taquine parfois la muse, aux heures de repos. Voici des vers qui, ma foi, ne sont pas plus mauvais que ceux de beaucoup de rhétoriciens :

*Je suis celui qui passe et qu'on oublie,
Celui qui marche en insensé,
Celui dont le cœur est brisé,
Celui que ronge la Folie...*

*Je suis celui que l'on maudit,
Celui qui pleure et dont on rit.
Celui dont la Douleur blasphème,
Celui qu'on hait parce qu'il aime!...*

Jadot se targue de « qualités » littéraires. Sa physionomie s'éclaire d'un sourire, dès qu'on y fait allusion. Il se pique de savoir-vivre et en cela fait tache sur les bagnards illettrés qui l'entourent. Son aisance, dans ce milieu, dénote bien une absence absolue de sens moral.



Un autre type de criminel, tout différent de celui qu'incarne Jadot, c'est Taillefer, le prédécesseur d'Albinet dans le vol des trains postaux. Ce cambrioleur professionnel inaugura la « manière » qui devait être si tragiquement continuée par ses émules. En gare de Toulouse-Matabiau, il pénétra subrepticement dans le fourgon destiné au transport des valeurs et déroba 5.000 francs. Puis il s'enfuit à Alger. On ne l'eût sans doute jamais retrouvé s'il n'avait éprouvé le besoin de se faire calamistrer la chevelure. En effet, par un de ces hasards que bénissent tous les policiers du monde, il alla confier sa tête justement à un coiffeur qui le connaissait — et qui le dénonça.

Au bagne, où il est pour vingt ans, Taillefer apparaît comme le criminel qui affecte de n'avoir rien de commun avec l'apache vulgaire. Et c'est d'autant plus bizarre qu'il n'a reçu aucune éducation et n'a jamais travaillé qu'avec le rossignol et la pince-monseigneur. Son abord n'est pas dépourvu d'une certaine morgue élégante. Il parle poliment et exige

qu'on lui parle de même. Ses compagnons ne se hâsardent pas, d'ailleurs, à enfreindre ses exigences, car il est solidement bâti, bien portant et pourvu par la nature d'une paire de poings vigoureusement emmanchés. Il n'a qu'un regret :

— Pourquoi diable, déplore-t-il parfois, me suis-je fourvoyé chez ce coiffeur-là, alors qu'il y en a tant d'autres à Alger ?

Il exécute les corvées, au Maroni, avec une douce et sereine résignation, comme si le bagne devait être fatalement l'aboutissant de sa vie...

*
**

Torlet, lui, est un lettré comme Jadot... Un lettré — et un raté... Il apparaît comme une de ces victimes du mirage littéraire, qui pullulent à Paris.

Il vivait misérablement au Quartier Latin, écrivant, non sans une certaine habileté, de petites pièces dont quelques-unes, paraît-il, ont vu à l'époque les feux de la rampe. Mais le produit de ces timides essais d'art scénique était insuffisant pour lui permettre de manger à sa faim.

Un jour, il rencontra, sous les ombrages du Luxembourg, proche la classique fontaine de Médicis, le tentateur, sous la forme d'un camarade, qui lui tendit une boîte d'allumettes contenant... de fausses pièces de 10 francs.

Torlet se laissa aller à écouler, puis à fabriquer de ces fausses pièces. Ce fut sa perte.

L'auteur dramatique, échoué au Maroni, est là-bas le type du bagnard sympathique. Très intelligent, très doux, très docile, très résigné, il accomplit sa tâche quotidienne sans un murmure.

Il a conservé, vivaces au cœur, ses impressions de procès et d'après-procès. Et, complaisamment, il expose ses colères irréfléchies de la Cour d'assises — colères qui lui ont valu l'antipathie des magistrats et du jury — et ses désespérances de la prison. Il croyait en être quitte à meilleur compte. Pour ce pauvre diable d'écrivain, inaccoutumé à la vie pratique, écouler de la fausse monnaie n'était pas un grand crime!... Il fut surpris d'entendre le président de la Cour le condamner pour cela — cet e bagatelle, pensait-il — à 20 ans de bagne... Et ce qui lui fut le plus douloureux, ce fut, à la sortie de la salle d'audience, la fureur de la foule!...

— Oh ! cette foule !... frissonne-t-il encore... Quel bien-être je ressentis quand je pris la mer et fus séparé du monde par quelques brasses d'eau!...

Il dit volontiers son dégoût pour ses compagnons, dont il résume ainsi les tares : saleté physique, pourriture morale.

Son grand espoir est d'échapper un jour à cette promiscuité et d'être « embusqué » aux écritures dans les bureaux de la Pénitencière...

*
**

Bondy, lui, fait contraste avec Jadot, Torlet et

Taillefer. C'est la brute dans toute l'acception du terme. Un jour, il tenta d'assassiner, à coups de marteau, un garçon de recettes de Nancy. Et il faut l'entendre raconter son crime, de sa voix traînante et lourde de paysan lorrain.

— J'y ai « mis » quatre coups de marteau sur la tête pour l'étourdir!...

Ce martèlement d'un crâne humain lui paraît chose normale.

Bondy, naturellement, s'accommode très bien du régime du bagne. Il vit, là-bas, mieux peut-être qu'il ne vivait en France.

Il en est de même d'Antonetti. Grand et robuste, d'abord sympathique, ce dévoyé, d'origine corse, vivait du produit de la prostitution de sa sœur et d'une maîtresse...

Sa sœur devint un jour l'amie d'un officier. Antonetti le tua.

Son crime, il l'explique par la « vendetta ».

— Le lieutenant avait séduit ma sœur, gronde-t-il. Je l'ai tué.

Ce qu'il omet de dire, ce sont les essais préliminaires de chantage, qui enlèvent à son acte meurtrier tout caractère... insulaire.

UN ANARCHISTE

Il y a, au bagne, parmi les criminels de droit commun, des anarchistes. Tel Law, qui, un Pre-

mier Mai, aux abords de la Bourse du travail, place de la République, tira du haut d'un omnibus deux coups de revolver — heureusement presque inoffensifs — sur des soldats postés là pour assurer le service d'ordre.

Originaire de Russie, mais naturalisé Américain, Jacob Law exerçait à Paris la profession d'ouvrier tailleur pour dames.

La Cour d'assises l'envoya au bagne, et il était occupé aux travaux de la route que faisait tracer l'Administration, de Cayenne au pénitencier de Kourou.

— Je suis un anarchiste, déclare-t-il avec une fierté superbe; je ne suis pas un criminel.

Il regarde avec mépris les forçats qui l'entourent et qui se plient, dociles, à la discipline du bagne. Lui ne travaille que sous la menace. Et encore exige-t-il une tâche particulière, qui lui permette de s'isoler.

— Mes idées, proclame-t-il, s'opposent à ce que je coopère à un travail en commun.

Ce révolutionnaire russe réalise, en effet, le type de l'individualiste. Il se défend de faire partie de l'organisation de combat du parti socialiste — cette organisation à laquelle on doit, entre tant d'autres, les attentats contre de Plehve et le grand-duc Serge. Law était un « solitaire ».

— J'ai voulu, explique-t-il, manifester ma haine de la tyrannie en tirant sur des soldats...

Car, dans son esprit d'auto-suggestionné, la « sol-

datesque » — comme il dit — symbolise la force mise au service du Capital.

Law demeure silencieux des journées entières, dédaignant de répondre à ses compagnons, auxquels il manifeste à toute occasion son dégoût.

Son grand crève-cœur est de n'être point aux îles du Salut, où on parquait naguère les anarchistes.

— Je ne suis pas venu de si loin, regrette-t-il, pour ne point voir ce coin de terre où mes frères ont été massacrés et qu'ils ont arrosé de leur sang.

Il fait allusion à la révolte, en 1894, des anarchistes que, par cargaisons, on avait expédiés à la Guyane, à l'époque où l'anarchie était autre chose qu'un « bluff » et où les bombes, un peu partout, éclataient, meurtrières. On les traqua comme des fauves à travers toute l'île, trois jours et trois nuits. Et Simon, dit Biscuit, le fameux élève de Ravachol, grimpé dans un arbre pour échapper à la poursuite des surveillants, en avait été dégringolé à coups de revolver. Il y eut aussi des morts parmi les surveillants. Et l'un des révoltés, Girier, but dans unealebasse du sang de la première victime.

A vrai dire, Law n'appartient pas à la même école que ses devanciers à la Guyane, communistes exaspérés, poussés à la violence par l'impatience. Il est tout différent également des Ortiz et autres cambrioleurs anarchistes, — car il se garderait de donner à un vol le prétexte de ses opinions...

SINISTRE TRIO

Tout autres sont, au bagne, les bandits de Langon. Leur crime, classé parmi les « célèbres », a fait, en son temps, les frais de la chronique judiciaire. Ils avaient attiré dans l'auberge tenue par Branchery — l'Auberge rouge — un agent d'assurances, l'avaient assassiné et avaient jeté son corps dans la Gironde.

Branchery, le chef de la bande, est un ancien lutteur. Il est admirablement bâti et donne une impression très nette de force physique, d'énergie et de volonté. C'est, au point de vue moral, un simple, dominé par les sens. Il était l'esclave de sa femme Lucia, sémillante et voluptueuse. Elle avait de gros besoins d'argent et se servit de lui comme d'un instrument docile pour les satisfaire. Et Branchery, criblé de dettes, acculé à des expédients malhonnêtes et criminels, entra dans l'assassinat tout naturellement.

Il est actuellement à l'île Saint-Joseph, avec ses complices Parrot et Gazol. C'est là qu'on parque tout d'abord les bagnards nouvelles recrues, à côté des bâtiments de « la réclusion ». Ils sont là, répartis dans huit grandes cases, qui peuvent en contenir chacune 100 ou 150.

A Saint-Joseph, on fait la sélection suivant les besoins des directeurs de travaux. On dirige les con-

damnés sur le Maroni ou sur Kourou, au fur et à mesure des entreprises. Et le grand inconvénient de cette façon de faire est que les complices d'un même crime demeurent ensemble. Branchery sera envoyé à un bagne quelconque, en compagnie de Gazol et de Parrot.

— Je ne veux pas me séparer du p'tit, répète-t-il sans cesse.

Le « p'tit », c'est Parrot. Il exerçait chez Branchery les fonctions de garçon de café.

Les heures de sieste, il les passent étendus côte à côte, se rappelant mutuellement les souvenirs de Langon, où la belle Lucia — femme de Branchery et maîtresse de Parrot — régnait toute-puissante, dans l'auberge sanglante. Leur amitié est étroite. Et l'ancien cabaretier s'évertue à éviter au « p'tit » les corvées par trop dures.

— Avec un physique comme ça, admire Branchery, on peut se la couler douce!

C'est que l'ancien garçon limonadier, bellâtre, a, en effet, séduit le mari, là-bas, après avoir, à Langon, séduit la femme.

Son histoire est celle de beaucoup de criminels. Tout jeune, il fut poussé à la rue par des parents qui se désintéressèrent de lui. Toujours, il vagabonda et vécut de rapines. Puis, il demanda à l'exploitation de la prostitution des ressources malpropres. Et il ne fait que continuer au bagne le métier de paresseux qu'il exerçait en France. Encore n'a-t-il pas besoin de recourir à l'expédient auquel il

était obligé de ce côté-ci de l'Océan, où, pour donner à sa vie la façade d'une profession, il feignait parfois de se livrer à celle de limonadier.

Le bagne ne l'amendera pas, surtout en la compagnie démoralisante du « patron ». Il se dégènera plus encore et sera bientôt — si ce n'est déjà fait — un de ces lamentables androgynes, comme on en rencontre tant sur les pénitenciers, un de ces individus qui peu à peu perdent toute qualité virile et finissent par sombrer dans la dégradation absolue, dans l'abjection sans remède.

Gazol, le troisième des bandits de Langon, manque d'intérêt. Il n'a même pas ce relief de sensibilité qui fait ressortir les physionomies de l'ancien lutteur et du « p'tit ». Il est au bagne dans son élément.

Un jour, sur un chantier, on le vit, lâchant brusquement sa pioche, s'élançant au cou d'un autre bagnard :

— Nous v'là en famille! se réjouit-il.

C'était son frère, condamné pour vol, que Gazol venait de retrouver.

En somme, il se confond dans la tourbe des forçats vulgaires : il en a toutes les tares et tous les vices...

SOLEILLAND ET C¹⁰

A la Guyane, comme en Nouvelle-Calédonie, les criminels les plus odieux sont, le plus souvent,

les mieux traités. Une nouvelle preuve?... Elle est vivante et s'appelle Soleilland.

Le satyre de Charonne fut placé, dès son arrivée, au pénitencier « de choix » du bagne guyanais, — c'est-à-dire à l'île Royale. Il est là, sur « le plateau », qui émerge de l'épaisse ceinture des cocotiers géants, en pleine mer, et respire de tous ses poumons la brise du large. Seuls, les moustiques se montrent pour lui plutôt cruels.

— Sans ces maudits insectes, se plaît-il à reconnaître, je serais ici comme un coq en pâte.

Le fait est que sa vie s'écoule douce, paisible, au pénitencier des Iles, où il exerce, comme avant sa condamnation, la profession de peintre en bâtiments et de maçon.

Soleilland, à l'instar d'Henri IV, qui estimait que « Paris vaut bien une messe », a jugé qu'un traitement de faveur au bagne vaut bien une abjuration. Et il s'est, aussitôt après sa condamnation, converti au protestantisme. Il y a gagné d'être, là-bas, le favori du pasteur.

Le jour où mouilla en rade des Iles le bateau qui amenait le satyre, le ministre du Seigneur attendait, au débarcadère de Saint-Joseph, les lourds chalands qui amenaient les forçats. On lui montra Soleilland.

— Allez, Soleilland!... allez, mon ami!... le flattait-il, avec un geste onctueux de la main.

Grand, sec, le regard terne, fuyant, l'immonde

assassin affecte d'être doux et poli. Aussi est-il bien noté.

Au fond, il est flatté de sa renommée. Il éprouve une joie malsaine à se dire qu'après tout il a été pendant un moment « l'homme du jour ». Naturellement, il remplit avec ponctualité tous ses devoirs religieux.

— Ce n'est pas que j'y croie, gouaille-t-il dans l'intimité, mais comme ça on me soigne... et j'ai du « pognon »...

A presque tous les courriers, en effet, arrivent de France, pour lui être remis, des cadeaux et des subsides. Une bonne dame de la haute société, — qui croit sans doute à la possibilité du relèvement et qui appartient à la religion réformée, — travaille à sauver l'âme du pécheur, en lui faisant une rente qui lui permet de se payer du tabac et des douceurs.

Soleilland ne manque donc de rien aux Iles, où il demeurera longtemps, sans doute. Car c'est là encore une des anomalies du système pénitentiaire actuel, que l'on affecte cette résidence aux criminels célèbres. Sous prétexte d'empêcher leur évasion, — rendue impossible, là, par les courants, la grosse mer et les requins, — on fait se goberger ainsi, sous le climat le plus sain de la Guyane, de misérables assassins, alors qu'on envoie dans les pénitenciers de Kourou ou du Maroni — où sévit la fièvre paludéenne — les cambrioleurs et les voleurs vulgaires.

Il serait plus rationnel, semble-t-il, de proportionner le châtement à la gravité du crime. Mais

allez donc demander à la Pénitenciaire, aussi bien guyanaise que calédonienne, d'être logique.

Soleilland, d'abord employé à la construction d'une maison sur le port, pouvait se croire encore à l'époque où il « bossait à Paname ».

— Si on avait le « bistro » ici, ce serait tout à fait comme autrefois, regrettait-il.

De bonne heure, le matin, il sortait de son bagnedortoir, aux fenêtres grillagées, et était conduit sur le chantier. Il y demeurait jusqu'à 10 heures. C'est alors le premier repas : lard, endaubage, légumes secs ou bœuf du Venezuela, — menu que le satyre pouvait agrémenter de quelques suppléments gastronomiques, pris à la cantine. Il ne s'en privait pas et était certes, matériellement parlant, plus heureux là-bas qu'en France.

Il payait de temps à autre un verre à un de ses compagnons. Aussi était-il bien vu des autres forçats qui disaient de lui :

— Soleilland!... un bon zig!...

Après le repas, il faisait la sieste jusqu'à 3 heures. La grosse chaleur passée, il retournait au chantier jusqu'à 6 heures du soir. Il dînait alors, puis était parqué à nouveau.

La maison du port achevée, Soleilland fut occupé à la construction d'un puits dans la cour du pénitencier qui est sur le plateau de l'île Royale.

Jamais il n'a un mot de regret du crime abominable qui l'a amené là. Il vit de son existence végétative, n'aspirant qu'à augmenter la somme de bien-

être que lui assurent sa soumission passive et les bienfaits de celle qui a égaré sur lui ses sentiments philanthropiques.



Par contre Vouquier, qui, lui, s'il est un satyre, n'a jamais été un assassin, est accablé de remords. Il se souvient, mélancolique, qu'instituteur dans un village de l'Eure, il souilla des fillettes confiées à ses soins.

— Ce qui m'a le plus profondément humilié, se plaint-il, c'est la traversée... Quelle infecte promiscuité!...

Plein de la meilleure volonté, parfaitement inoffensif, il fut tout de suite employé comme scribe à Cayenne, où il est considéré et traité à peu près comme naguère, lorsque à ses fonctions d'instituteur il joignait celles de secrétaire de la mairie. Et il évite avec soin la promiscuité, qui lui répugne tant, des autres bagnards.

— On devrait, dès le départ à Saint-Martin-de-Ré, conseille-t-il, faire une sélection. On la fait uniquement pour les hommes dangereux, et c'est insuffisant. Il faudrait séparer les irrémédiablement mauvais de ceux qui veulent revenir au bien.

Et, carrément, il se donne en exemple :

— Regardez-moi. Je souffre non pas physiquement, mais moralement. Vivre avec des gens sans aveu est déprimant...

Vougier espère fermement revoir la France. Il n'a été, en effet, condamné qu'à sept ans de bagne.

...Un autre satyre, Cambrai, qui répond au prénom aussi ultra-catholique que prétentieux d'« Archange », n'a pourtant rien d'archangélique. La bestialité de sa physionomie est encore accentuée par la forme bizarre, « en cuvette », des oreilles. Et, certes, il ressemble plus à un singe qu'à un habitant du céleste séjour.

Alcoolique et dégénéré, il ne regrette de sa bonne ville de Lens, où il exerçait la profession de débardeur, que les petits verres de genièvre, — les « bistouilles » d'estaminet. Travailleur, — bûcheur, comme dit le peuple, — il passe, là-bas, pour un bon sujet et on l'utilise, au Maroni, aux grosses corvées et au débarquement des chalands.

Condamné pour attentats à la pudeur sur ses deux fillettes, il plaide volontiers « non coupable ».

— C'est les médisances qui m'ont perdu, déplore-t-il. A preuve... mes petites filles qui m'écrivent... Elles m'aiment toujours...

...Pour le même crime qu'Archange Cambrai, Bilars est au bagne. Mais il se différencie sensiblement du débardeur lensois. Il réalise le type du paysan vicieux et sournois. Il parle onctueusement, avec des mines cafardes. Peu aimé de ses compagnons, il se confond dans la tourbe des forçats du Maroni.

Lui, également, est, à l'entendre, une victime des « mauvaises langues ».

...Assem, un magnifique nègre du Sud-Tunisien, a été condamné pour avoir pris de force une femme indigène et — ce qu'il y de plus grave — l'avoir presque assommée. C'est une brute noire, dont les lèvres sensuelles s'ouvrent, en un perpétuel sourire, sur la blancheur des dents.

— Y a bon, remercie-t-il, quand on lui offre une cigarette. Y a bon...

Il a tous les vices du noir et « chaparde » volontiers le tabac de ses compagnons, — quitte, s'ils protestent, à les rouer de coups. Car sa force est herculéenne.

Assem se pose, lui aussi, en victime.

— Macache coupable, affirme-t-il. J'ti jure, macache!

Et il s'en va, souriant toujours, vers le port où Cambrai et lui — les deux hercules — abattent plus de besogne à eux seuls que toute la corvée de forçats...

ULLMO, GENTLEMAN-FARMER

— Ullmo était au quai il n'y a qu'un instant. Il vient seulement de regagner sa case...

Et le surveillant indique d'un geste la petite habitation aux fenêtres grillées où le condamné de Toulon expie sa trahison. Chaque fois, en effet, qu'une embarcation administrative amène vers l'île quelque visage inconnu, Ullmo se terre et attend qu'on vienne l'arracher à sa solitude...



Après avoir franchi le goulet qui separe l'île Royale de l'île Saint-Joseph, parmi les remous et les courants, heurtée, cahotée, la chaloupe à vapeur qui, pour les besoins de l'approvisionnement, conduite par des forçats, part du pénitencier de Kourou pour l'île du Diable, venait d'aborder — avec l'homme dont je tiens ce récit — devant l'ancienne case du capitaine Dreyfus, construite à vingt mètres à peine du rivage.

Cette case fut jugée, à un certain moment, comme trop proche de la mer. On redoutait alors l'évasion du prisonnier et on lui construisit, à trente mètres plus haut, sur le flanc de la colline, une autre habitation.

C'est là qu'est Ullmo. La case primitive est affectée au logement des rares condamnés laissés au « Diable » pour les corvées...

Une chambre éclairée de fenêtres grillées et percée d'une porte, qu'on laisse ouverte dans le jour; une cuisine accotée à la maisonnette, — voilà tout le logement du traître.

C'est éclatant de blancheur, sous un récent badigeon de chaux vive. Et, comme continuant la crudité hurlante des murs, sur l'herbe, autour de la case, sèchent des serviettes, des draps, des chemises. C'est jour de lessive.

Ullmo, prévenu par le gardien, paraît. Ce n'est

plus le condamné du conseil de guerre, qui, mal rasé, amaigri, comme diminué dans son éternel complet gris et sous son feutre marron, traînait dans les prisons de France, et sur le bateau qui l'amenait à la Guyane, sa valise jaune et son paquet de livres. Sans doute, il a puisé dans ses philosophes la force de se ressaisir. Car, ses auteurs préférés sont Kant, Fichte, Schelling et toute la pléiade des métaphysiciens. Et les *Conditions et Limites de la Certitude logique*, la *Critique de la Raison pure*, l'*Histoire et la Solution des problèmes métaphysiques*, — toutes les idées qui ont germé, qui se sont épanouies sous la plume du pasteur d'âmes de Kœnigsberg et de ses disciples, se sont cristallisées en lui en une philosophie douce et résignée, dont son visage garde le reflet.

S'il n'est plus la bête traquée, morne, voûtée, semblant porter sur ses épaules la charge de son crime, il apparaît du moins sans morgue. Il a reconquis sa personnalité. C'est maintenant quelque officier dans un poste colonial, ou quelque colon amateur et qui a des « moyens », villégiaturant sur une côte exotique. Il est chaussé de bottines blanches, longues et fines et élégamment vêtu d'un complet impeccable de blancheur.

Il prend grand souci de sa santé et passe de longues heures à sa toilette. Et puis il s'occupe de rendre sa case aussi confortable que possible. Audessus d'une table-toilette encombrée de brosses et de flacons, une pointe-sèche de Helleu, longue et

fine, et qui a quelque vague ressemblance avec Lison, — la belle Lison qui lui avait fait perdre la tête et trahir — met une note de parisianisme dans ce décor d'outre-mer. Le bureau, dont les planches supportent toute une bibliothèque, est surmonté de portraits de famille.

Au fond de la chambre, le lit cédé par l'administration avec l'indispensable moustiquaire.

Sur une planche posée contre le mur s'érige toute une théorie de bottines blanches et fauves. Puis, — voilà qui témoigne des soins que le condamné prend de son estomac, — un garde-manger offre une appétissante provision d'œufs frais, de beurre, de conserves et de charcuterie.

Ullmo reçoit chaque jour sa ration alimentaire, analogue à celle d'un surveillant; une chaloupe la lui apporte de l'île Royale, avec les vivres des gardiens. Cette ration se compose de 750 grammes de pain, 250 grammes de bœuf, endaubagé ou lard salé, de 50 centilitres de vin rouge, d'un peu de sel et de café. Parfois, elle se complète de quelques légumes secs, haricots ou lentilles.

Mais, plus heureux que ses surveillants, le traître a la faculté, grâce à l'argent qu'il reçoit des siens, chaque mois, d'agrémenter son menu de suppléments de choix. Aussi bien l'administration a mis à sa disposition un condamné qui lui sert de cuisinier et de domestique, et qui, celui-là encore, m'a tout l'air de purger, à la douce, sa peine de « travaux forcés ».



A l'extérieur de la case, dans la cour, sont alignées des caisses grillagées où grouille tout un peuple de volailles. C'est Ullmo qui, lui-même, les nourrit. Et il a fait venir des chèvres afin de s'assurer du lait frais et des fromages.

Ses journées s'écoulent monotones, toutes semblables. Il se lève tard et, après sa toilette, vaque à ses occupations domestiques. Meticuleusement, il commande le menu de ses repas, puis il visite son poulailler, ses chèvres et déjeune, vers onze heures. Ensuite, il fait la sieste jusqu'à quatre heures. A cinq heures, il accomplit sa promenade quotidienne...

C'est le long du sentier qui longe la mer et s'enfonce dans les bois de cocotiers que, sous les rayons déclinants du soleil moins ardent, Ullmo promène sa rêverie. Chaque jour, il se rend au rivage occidental de l'île et s'assied sous les cocotiers géants, sur le banc de Dreyfus, un banc qu'on avait construit là, sur la fin de l'exil de l'ex-capitaine, — aujourd'hui réhabilité, — lorsque l'administration plus clémentaire l'avait autorisé à sortir de son enceinte de palissades.

De là, le traître de Toulon regarde l'astre incandescent s'éteindre derrière la montagne d'Argent.

Quand la nuit tombe, on l'enferme dans sa case, et, après le dîner, ce sont, jusqu'au sommeil, de longues lectures.

Il est en bons termes avec ses deux gardiens. Peu causeur, il condescend pourtant, de temps à autre, à jouer avec eux aux cartes. Aussi bien, le gardien chef est un de ses coreligionnaires. Et puis, c'est pour eux presque une sinécure que la garde de leur prisonnier. Mariés l'un et l'autre, ils habitent avec leur famille une grande case voisine de celle d'Ullmo, case spacieuse et surmontée d'un mirador qu'on avait, au temps de Dreyfus, armé d'un canon-revolver.

Ullmo n'a pas seulement ses bouquins de chevet. A cette extrémité morale du monde, il se tient au courant de toutes les nouveautés littéraires, et on lui envoie régulièrement, chaque mois, un colis de livres récemment parus. Les surveillants les visitent minutieusement avant de les lui remettre, — ainsi que toute sa correspondance.

C'est sans doute ce chaînon qui le rattache à la vie... Il lit et en lisant, il oublie...

— Et, a noté l'homme qui, comme médecin, lui a donné ses soins, Ullmo n'a pas perdu l'espoir de revoir la France...



**La faillite des « travaux forcés »
qui sont des « loisirs forcés »**

L'APPLICATION D'UNE PARABOLE

Un défi aux honnêtes gens!... Voilà à quoi aboutit le système d'insuffisante répression et de préservation sociale illusoire que nous devons à la loi sur la transportation de 1854 et à la loi sur la relégation de 1885.

Et l'on s'étonne que la criminalité s'accroisse dans des proportions effrayantes; que chaque jour compte sa série d'attentats de toutes sortes contre les propriétés et les personnes; que l'escroquerie, le vol, le meurtre, l'assassinat, assurent, hélas! aux tribunaux et aux cours d'assises une clientèle de plus en plus nombreuse.

Oh! je sais bien! la difficulté de vivre, la frénésie de jouissance dont, depuis la grande guerre, certains nouveaux riches donnent l'exemple, sont pour beaucoup dans cette recrudescence de délits et de forfaits.

Mais la cause première, la cause profonde, c'est que le châtement n'a plus force d'exemple.

A quoi tendait la loi sur la relégation ? A mettre hors d'état de nuire, en l'expédiant aux pays des bagnes, le gibier malfaisant de correctionnelle qui apparaît comme devant devenir bientôt gibier sanglant de cour d'assises.

Mais il y a les amnisties imprudentes et maladroites qui ont fait passer tant de malfaiteurs à travers les mailles du filet de la répression. Et puis la relégation a été illogiquement, déplorablement, appliquée.

Avec quel entrain, dès la promulgation de la loi, on se débarrassa des « chevaux de retour » de la petite criminalité qui encombraient les prétoires, les prisons... et les dépôts de mendicité!... Mais on a gardé, chez nous, les pires malandrins — les criminels « en puissance ».

C'est ainsi qu'un Landru, escroc dangereux, qui était relégable et qui n'a pas été relégué, s'est transformé en un effroyable assassin.

Et, en ces dernières années, combien d'autres bandits, également récidivistes, qui, browning au poing, ont cambriolé, pillé, assassiné!...

Par contre, on expédiait impitoyablement au bagne d'inoffensives et lamentables épaves sociales : mendigots professionnels, vagabonds incorrigibles, ivrognes invétérés et autres « chevaux de retour » sur les boulets et sans ressorts. Telles furent les inviolables cargaisons qui tombèrent, là-bas, sous la

coupe des apôtres de la régénération quand même, des « soigneurs d'âmes » qui en firent des bouillons de culture pour le triomphe de leurs théories extravagantes.

La relégation, c'est pour ces déchets et ces rebuts d'humanité le pain assuré, le droit de retraite — les Invalides!... La relégation, c'est le couronnement de la carrière, dans la paix et la tranquillité d'une nature merveilleuse, sous la caresse du soleil bien-faisant, et dans la douceur du farniente, pour tous les crève-misère et traîne-vices qui, ici, dans la métropole, aux approches de la rude saison, venaient purger une condamnation dans des prisons repérées d'avance, où ils savaient trouver meilleur gîte et meilleure soupe.

Car la même invraisemblable mansuétude, qui est de règle au bagne, a débordé sur la France et a éclaboussé jusqu'aux géôles qu'on a parfois aménagées avec un souci exagéré du confort moderne.

Et c'est si vrai, qu'il est arrivé qu'on a fait évacuer, pour cause d'insalubrité, d'anciens couvents transformés en prisons; qu'on a casé ailleurs les criminels qu'elles abritaient — et qu'on y a entassé, pêle-mêle... de nos soldats!...

La loi de 1885 a donc fait faillite. Et c'était à prévoir. Car la relégation était venue se greffer sur la transportation, née bien avant une autre loi, celle de 1854, qui déjà avait donné de déplorables résultats.

*
**

Le législateur de 1854 n'était-il pas imbu des idées romantiques qui prévalaient alors?... Alexandre Dumas, dans sa *Dame aux Camélias*, avait montré la régénération de la courtisane par l'Amour. Le parlementaire de l'époque a voulu, lui, obtenir la régénération du criminel par la Chiourme!

Il se garda de toucher au Code pénal, d'adoucir ses rigueurs : il ne fallait pas effrayer la population saine.

Mais quelle revanche il prit, en ce qui touche l'application de la peine!... Car l'homme qui a volé, pillé, tué, une fois condamné, échappe à la vue du public.

Le faiseur de lois pouvait donc, en toute tranquillité, déverser alors sur lui le trop plein de sa mansuétude débordante.

Et il appliqua, littéralement, la parole du Christ, — simple parabole : « Il y a plus de joie dans le Ciel pour un pécheur qui se repent que pour mille justes entrant dans le royaume de mon Père. »

Tout naturellement, il dépassa le but — à tel point que le bagne apparaît aujourd'hui comme un paradoxe vivant et monstrueux. La répression y est devenue une fiction. Que dis-je? une espérance.

Parfois oui, certes!... Qu'on se rappelle Soleil-land, l'immonde satire assassin, et l'épître qu'il

adressait à l'un de ses proches — et que toute la presse reproduisit à l'époque :

« Au bagne, on peut y prospérer, y vivre à l'aise, y gagner même de l'argent... Ça n'est pas un châtiment si on se montre docile. »

C'était un pasteur protestant qu'il avait vu dans sa prison et qui, ayant visité les colonies pénitenciaires, l'avait renseigné sur l'existence du forçat au bagne de la Guyane où il allait purger sa peine.

Et voici une anecdote que me contait un gouverneur, lors d'un de mes passages à Nouméa...

Comme il parcourait l'île, en tournée d'inspection, il eut l'occasion d'interroger un bagnard, ancien valet de ferme, condamné pour assassinat, — et mué là-bas en concessionnaire rural. Il était là, fumant sa pipe devant sa case confortable et saine, au milieu d'un paysage d'idylle, pendant qu'à l'intérieur sa femme préparait un fricot dont on humait les senteurs appétissantes.

— Eh bien! La récolte de maïs?... remarqua le haut fonctionnaire. Elle s'annonce bien?...

Aussitôt l'autre, avec un hochement de tête approbatif, de sourire candidement :

— Pour sûr qu'ça marche?... « môsieu » le gouverneur... Et j'suis p'us chez les autres... J'suis ben heureux, ici!

Et dans les paroles du forçat-propriétaire-fermier, il y avait eu comme un regret de n'y être pas venu plus tôt!...

Parbleu! Il ne pouvait, s'il était demeuré hon-

nête, aspirer à d'autre avenir qu'à celui de tous les ouvriers agricoles. Il lui aurait fallu peiner, des années et des années, pour assurer aux siens et à lui-même le nécessaire, juste le nécessaire. Et encore lui eût-il fallu compter avec le chômage, avec la maladie, avec tout ce qui ajoute à la misère... Jamais la certitude du pain pour le lendemain!...

Tandis que, au bagne, délivré de tout souci, il a une vie douce, facile, et il le doit à son crime.

Ce simple parallèle ne suffit-il pas à juger le système absurde de la transportation...

COMME ON FAIT SON LIT, ON SE COUCHE...

Qu'on poursuive la régénération, si possible, des criminels, soit!... Mais, tout de même, ne faudrait-il pas, d'abord, commencer par appliquer pour de bon le châtement des travaux forcés?...

Le bagne est un peu comme les bâtons flottants du bon La Fontaine. De loin, c'est quelque chose... Il évoque des visions dantesques. Mais, de près, ce n'est plus rien... Il n'a même pas la physionomie rébarbative d'une prison.

Un jour, un ministre des Colonies, exactement renseigné — tout arrive — voulut mettre fin à cette anomalie pénale et télégraphia ce qui suit dans l'une et l'autre de nos colonies pénitentiaires :

« ...Dans la pensée que la peine des travaux

forcés — telle qu'elle est subie habituellement — est moins répressive que celle de l'emprisonnement ou de la réclusion, j'avais songé à proposer de déroger aux principes du droit pénal et d'interrompre la peine des travaux forcés pour faire subir l'emprisonnement ou les peines de la réclusion qui seraient prononcées par les tribunaux de la colonie pour de nouveaux méfaits.

« M. le Garde des Sceaux ayant exprimé des scrupules sur la légalité de cet expédient, j'ai porté, devant le Conseil des ministres, la question de savoir si nous n'avons pas au moins le droit d'imposer le régime de l'incarcération d'une manière permanente aux individus condamnés aux travaux forcés et principalement à ceux dont la conduite et les dispositions menacent la sécurité publique. Le conseil a reconnu, sans hésitation, que la peine des travaux forcés étant la plus élevée parmi les peines privatives de liberté, impliquait naturellement le droit absolu de retirer toute liberté à celui qui en était frappé... J'entends profiter de cette décision le plus promptement et le plus énergiquement possible. »

Ainsi donc, ce ministre, en conformité de pensée avec les autres membres du cabinet, reconnaissait officiellement que la peine des travaux forcés — la plus élevée du Code après la peine de mort — est moins répressive que celle de l'emprisonnement ou de la réclusion, et que l'esprit de la loi, conséquemment, était faussé.

Au bagne, devenu une peine illusoire, on allait substituer la maison centrale.

Ce fut l'abomination de la désolation. Mais, comme « il n'y a de chance que pour la canaille », — à ce que proclame le vieux proverbe — le ministère réformateur fut renversé. Et le premier geste du nouveau président du Conseil fût de câbler qu'on tint pour nulle et non avenue la fameuse circulaire perturbatrice de la quiétude de MM. les transportés.

— Je ne veux pas qu'on fasse, du paradis, un enfer, s'était dit ce premier ministre...

Parbleu! le gaillard avait eu un frisson rétrospectif, — en même temps qu'il songeait à l'avenir.

C'est qu'il avait déjà pris — pour le reprendre plus tard — le chemin du cabinet du juge d'instruction, qui, celui-là, conduit parfois beaucoup plus loin qu'à Rome. Et la pelure d'orange... judiciaire est toujours à redouter pour qui s'emplit les poches en brassant de louches combinaisons financières.

Aussi, sagement, il avait réfléchi :

— Comme on fait son lit on se couche...

Et pour qui se rappelle l'histoire politique et judiciaire de la fin du siècle dernier, le geste de ce gouvernant ne saurait étonner.

Car, à l'instar de la faux de la Mort qui « n'épargnait pas nos rois », la poigne du gendarme n'a pas toujours épargné nos ministres.



Et voilà comment on continua à voir, dans nos colonies pénitentiaires, des criminels, condamnés à plus de 150 ans de travaux forcés, comparaître devant le tribunal maritime spécial qui, gravement et suivant les impassibles formes légales, à nouveau les condamnait à 10 ou 20 ans de la même peine!... Devaient-ils donc atteindre le grand âge de Mathusalem?...

Mieux. On a connu, au bagne, des condamnés à perpétuité dont, pour des forfaits nouveaux, par trois fois, la tête aurait dû tomber, et qui, par trois fois également, ont été graciés, — puis remis en liberté sur les routes, comme cantonniers, ou employés comme écrivains dans les divers services de l'administration pénitentiaire.

On a peine à croire à de pareilles énormités.

RENVOYEZ-MOI AU BAGNE!...

Mais voici la démonstration, une fois de plus — presque tragique — de cette vérité que les conditions d'existence, aux antipodes, du bagnard concessionnaire sont préférables à celles dans lesquelles sont placés, de ce côté-ci de la terre, les honnêtes gens, ouvriers et employés, dont les pouvoirs publics, si doux, si paternels aux criminels, se détournent avec indifférence, — avec dédain!...

Et cette démonstration me fut apportée par un homme — injustement condamné et que j'avais sorti du bagne — le pharmacien Danval.

Le 14 février 1911, il était venu, chez moi, me donner lecture de cette lettre :

« A M. le Président de la République,

« Monsieur le Président,

« Je viens solliciter de votre haute bienveillance la faveur de retourner au pays du bagne.

« Innocent, reconnu tel, grâcié comme tel, mais non encore réhabilité, ma vie est, désormais, sur cette terre de France que, pendant vingt-cinq années, j'ai aspiré à revoir, celle d'un désespéré.

« Je ne puis plus lutter, je suis à bout de forces. Je vous demande, monsieur le Président, de vouloir bien me permettre de retourner là-bas.

« Vingt-cinq ans, pendant vingt-cinq ans, j'ai crié mon innocence. Un homme vint enfin, qui entendit mon appel, il s'appelait Jacques Dhur. Il démontra l'inanité de l'accusation abominable qui m'avait fait condamner, et, grâce à lui, je pus espérer que l'heure de la justice allait enfin sonner pour moi.

« J'ai voué à Jacques Dhur, si désintéressé et même si généreux, une infinie reconnaissance.

« Je revis la France.

« Je demandai aussitôt la révision de mon procès. Sans aucun doute, celle-ci ne pouvait plus être

qu'une formalité. Et pendant des semaines, des mois, des années, — ayant pour moi l'opinion de savants tels que les Cornil, les Galippe, les Bouis, les Gallard, les Béhal, etc., — soutenu par mes bienfaiteurs de la première heure, par le corps pharmaceutique, par les étudiants de nos écoles, par des amis connus et inconnus même, j'attendis cette revision, but unique de toute mon existence.

« Déception plus terrible que ma condamnation même : la Cour de Cassation, méconnaissant l'évidence des faits, s'est retranchée derrière la casuistique juridique.

« Désormais l'espoir s'est enfui de ma pensée. Je ne puis abuser plus longtemps du dévouement et des ressources de ceux qui, après m'avoir enlevé du bagne, m'ont soutenu jusqu'à ce jour... Je demande à retourner là-bas.

« Je demande à retourner à Bourail, pour y retrouver tout au moins la sécurité du lendemain.

« Certes, les vingt-cinq ans que j'ai passés là-bas ont été pour moi vingt-cinq années d'épouvantables tortures, — tortures d'un innocent condamné à vivre dans un milieu démoralisant, — tortures d'une conscience en perpétuelle révolte contre un sort épouvantable.

« Matériellement, je n'ai en réalité, pas souffert. Ici, à Paris, dans cette ville immense et généreuse, mais où ma plainte n'a plus que de rares échos, il ne me reste en perspective que la misère — jusqu'à la mort!...

« *La soif de justice qui me dévorait m'a fait fuir avec joie, à l'annonce de la signature de ma grâce, l'aisance relative dans laquelle je vivais.*

« *Espérant que mon inique procès — revisé déjà, grâce à la courageuse campagne de Jacques Dhur devant l'opinion publique — serait bientôt revisé officiellement par la Cour suprême, j'ai sacrifié tout ce que j'avais acquis pendant vingt-cinq ans de labeur ininterrompu.*

« *Mon espoir a été déçu.*

« *Je n'ai plus qu'une ressource, monsieur le Président :*

« *Innocent, gracié, mais vaincu par une implacable destinée, je viens vous demander très humblement la faveur de retourner au pays du bagne.*

« *Veillez agréer, monsieur le Président, l'hommage très respectueux et désespéré de votre très humble serviteur.*

« DANVAL,

« *Ancien pharmacien.* »

Pendant qu'il lisait, sa voix s'était altérée; peu à peu, des sanglots, retenus d'abord, se pressaient dans sa gorge, le faisaient hoqueter à chaque phrase.

Quand il eut terminé, levant vers moi un regard inquiet, presque craintif, il me demanda :

— *Qu'en pensez-vous?...*

Je réfléchis un instant. Puis, simplement :

— *Je vous approuve!...*



On se rappelle l'affaire Danval.

Avec, à mes côtés, les plus hautes sommités scientifiques, soutenu par tout le corps médical et pharmaceutique, et encouragé par l'enthousiasme généreux des étudiants, j'avais arraché au baigne calédonien l'ex-pharmacien Danval, condamné aux travaux forcés à perpétuité, en 1878, par la Cour d'assises de la Seine, — sous prétexte qu'il avait empoisonné sa femme avec de l'arsenic.

Il semblait que l'innocent — rentré en France au milieu des acclamations enthousiastes de la foule — n'eût plus, désormais, qu'à se laisser vivre, et que la société, qui l'avait lésé, lui accorderait, sans conteste, la réparation qu'elle lui devait.

Mais la magistrature veille avec un soin jaloux sur son prestige. Danval, parce que condamné, pour elle était coupable.

La Cour suprême s'inclina devant l'autorité de la chose jugée. Elle déclara insuffisants les faits nouveaux allégués — les découvertes récentes de la science dans le domaine de la toxicologie — et Danval, affaîsé, meurtri une fois encore, s'éloigna de la barre, portant sa tare, comme devant!...

Cependant, ses maigres ressources s'étaient épuisées peu à peu. Des amis généreux devaient venir en aide au malheureux et à sa famille, suppléant ainsi au manque de cœur de l'organisme judiciaire, qui

en interprétant dans le sens le plus restrictif la loi de 1895 avait condamné Danval et les siens à la mort lente par la misère!...

La grâce avait été pour l'innocent le coup de grâce!...

Et, enfin, désespéré, n'ayant même plus conservé l'espoir d'une revision, d'une réhabilitation possible, il jetait cette prière poignante :

— Renvoyez-moi au bagne!...

*
**

C'est que, là-bas, presque au lendemain de son arrivée, on en avait fait un fonctionnaire. La sollicitude de l'administration s'était abattue sur lui, — comme sur les autres. Pharmacien de l'hôpital de Bourail, il menait une vie qu'eût envié un « portard » de France. Pas de clientèle grincheuse et pressée à satisfaire... Une besogne mécanique, toujours la même; une bibliothèque à sa disposition; la permission de sortir et de se promener.

Il ne souffrait que d'être plongé dans l'atmosphère du bagne!...

Puis, comme les autres condamnés aux travaux forcés à perpétuité, on en faisait, cinq ans après son entrée au pénitencier, un propriétaire rural. Il l'eût été plusieurs années plus tôt, s'il n'eût préféré, à la situation d'agriculteur, celle qu'il avait à la pharmacie.

Il était concessionnaire, tout près de Bourail, de-

puis une quinzaine d'années, lorsque, — je l'ai conté, — par hasard, ne le connaissant pas, je le rencontrai.

Il s'était fait une nouvelle existence. Remarié et père de trois enfants, il habitait une maison large, confortable. Des constructions légères abritaient un cheval et seize têtes de bétail... Dans la basse-cour, picoraient deux cents volailles de toutes sortes... Et, tout alentour, s'étendaient sept hectares de terres fertiles, en plein rapport, où Danval récoltait du café, du tabac, des céréales, qu'il vendait par l'intermédiaire du Syndicat des forçats-proprétaires.

Il vivait là en laboureur, aidé d'un domestique qu'il m'apprit être un libéré. Et celui-ci s'apitoyait sur cette anomalie d'un homme, qui, en somme, avait payé sa dette, obligé, pour manger, de se mettre au service d'un condamné en cours de peine!...

Sur cette concession, — type de celle donnée à tous les forçats calédoniens, transformés, par l'administration, en propriétaires ruraux, — Danval qui, lui, était travailleur et économe, avait prospéré.

Lors de mon passage là-bas, il en était arrivé à être à la tête d'un petit capital destiné à fructifier. Il marchait vers une large aisance, — presque la fortune.

— Resté concessionnaire, me disait-il, j'aurais aujourd'hui plus de 50.000 francs.

Maintenant, il vivotait d'un modeste emploi que lui avait procuré la générosité d'un négociant. Et

il devait demeurer tout le jour courbé sur des chiffres, — lui qui durant tant d'années avait vécu de la vie des champs, sous le soleil bienfaisant, dans un climat merveilleux.

Sa pensée, seule, souffrait au pays du bagne. Et pourtant un espoir l'avait soutenu : atteindre enfin au sommet du calvaire et se débarrasser de la lourde croix de sa tare imméritée.

Mais voici que les magistrats lui avaient barré la route, et qu'il ne pouvait plus continuer sa lente et pénible montée vers la libération morale.

Alors?... Puisque aussi bien l'honneur ne lui serait pas officiellement rendu, l'innocent se prenait à songer au bien-être d'autrefois, et il adressait à la Société cette émouvante requête :

— Renvoyez-moi au bagne!...



Là-bas, avec la possibilité de tenter à nouveau la fortune, il aurait la caresse de la brise embaumée du large, les senteurs saines des niaoulis aux membres d'argent, la vision de ces paysages de rêve où saignent, dans la verdure sombre, les feuillages éclatants des flamboyants.

Là-bas, ce serait pour lui, la vie assurée, loin des aléas du chômage, loin de la misère qui guette les travailleurs vieillis, meurtris par les heurts du mauvais sort.

Et l'innocent demandait à retourner parmi ses

compagnons d'autrefois qui, flétris, honnis et méprisés, mangeaient à leur faim, vivaient quasi-libres, aimaient avec l'estampille officielle, — et n'avaient pas à prendre souci de l'avenir de leurs enfants.

Qui donc l'eût blâmé de son geste — la plus éclatante justification, d'ailleurs, de l'opportunité de ce livre?...

Ah! combien je comprenais cette plainte de l'innocent, — que la grâce avait condamné à la misère :

— Renvoyez-moi au bagne!...

DE CHARYBDE EN SCYLLA

Positivement, on croit rêver quand, dans l'exposé des motifs de la loi du 30 mai 1854, sur la transportation, on trouve, sous la plume du rapporteur, ces considérations :

Les travaux forcés, qui devraient être pénibles, ne sont plus qu'une tâche facile que le forçat acquitte en plein air, avec les ouvriers du port, dans une sorte de demi-liberté...

Qu'on ne s'étonne donc pas s'il préfère le bagne à la Maison centrale et la peine des travaux forcés à celle de la réclusion, de l'emprisonnement même.

Déjà?... Eh! oui, en 1854.

Alors, et les Vautrin, les « fanandels » de Bal-

zac, toutes ces longues théories de forçats enchaînés qui, dans l'horreur des bagnes de nos ports militaires, expiaient leurs crimes dans d'atroces souffrances, — de la légende tout ça!...

Toujours est-il, — les textes officiels en font foi, — que l'introduction de la transportation dans notre système pénal n'avait pour but que de rendre la peine des travaux forcés plus efficace et d'essayer de la moraliser en l'utilisant au progrès de la colonisation.

Ça vous a tout l'air d'une formidable plaisanterie.

Le législateur ne pouvait, en effet, plus mal tomber de Charybde en Scylla. Il est vrai qu'il n'avait pas prévu les étranges et prétentieux apôtres de la Science pénitentiaire, dont l'imagination délirante dans l'application de la loi est allée jusqu'à l'extravagance.

Si bien que le bagne, loin d'être un épouvantail, constitue, pour les criminels, un attrait. Il a l'attirante douceur d'une promesse. Et, plus que jamais, les chevaliers du surin et du revolver établissent avec complaisance le parallèle entre la vie ici, dans les murs d'une prison de la métropole, avec son dur régime et l'obligation, sous la menace du cachot, de tresser interminablement des chaussons de lisière, et la vie, là-bas, au grand air, avec le travail aimable, sous l'illusoire surveillance d'un garde-chiourme qui n'ose pas sévir.

Comment donc hésiter?... Qu'est-ce que quel-

ques gouttes de sang de plus ou de moins sur la « conscience » d'un bandit, si elles doivent lui ouvrir les portes, toutes grandes, du bagne?

Et puis, contrairement au vœu du législateur, les forçats ne sont pas punis pour les crimes qu'ils ont commis. Aucun compte, non plus, n'est tenu de la peine encourue. Tous font, d'abord, partie de la même classe, où ils grouillent pêle-mêle. Là, ils sont cotés bons ou mauvais sujets, par la garde chiourme. La pierre de touche? C'est l'échine du condamné; et, plus elle est souple, plus la cote d'amour est élevée.

Tous ceux, à de rares exceptions près, dont la jalousie, la haine, la passion, ont armé le bras, et qui, là-bas, malgré tout, conservent leur dignité d'hommes, le souvenir de ce qu'ils furent autrefois, sont voués aux corvées pénibles et accumulent sur leurs têtes toutes les sévérités du règlement.

Au contraire, les plus criminels, parce qu'ils sont les plus lâches, parce que, vite, ils savent contracter le pli administratif, sont comblés d'une foule d'avantages, de récompenses et de faveurs.

Au bout de quelques semaines, tout au plus de quelques mois, ils sont « embusqués » dans les divers services de la Pénale, ou nourris et entretenus comme domestiques, chez des habitants de la colonie. C'est un commencement de la liberté, dont ils jouiront, pleine et entière, le jour de leur accession à l'état de propriétaires.

Le forçat n'est même plus cet objet de répulsion

dont l'aspect terrorisait les enfants et faisait se signer les bonnes femmes.

Et un délégué de la Nouvelle-Calédonie au Conseil supérieur des colonies a pu dire du forçat :

Il jouit d'une situation, il jouit de privilèges, il a ses droits à lui...

Le forçat est une personnalité, un pensionnaire de l'Etat, absolument comme peut l'être un invalide auquel on « passe » le coucher, la ration et quatre sous pour le tabac, à condition qu'il donnera un coup de balai dans la cour ou un coup de râteau dans le jardin. Seulement, comme l'invalide n'est pas redoutable, et comme on peut le mettre à la porte, on est très exigeant à son égard, tandis que, le forçat étant dangereux et ne pouvant être remercié, on le flatte et on l'engraisse pour avoir la paix.

Mieux : si le forçat se croit victime d'une injustice, il peut réclamer directement — et sous pli fermé — auprès du procureur général, chef du corps judiciaire dans la colonie.

Et l'Administration pénitentiaire, qui, à l'instar des autres administrations, n'aime pas les « histoires » est obligée de compter avec lui.

Donc, échec complet, absolu, de la Transportation, au point de vue pénal.



Le système de l'envoi au bague a-t-il davantage réussi au point de vue de la régénération?

Non!... Car les transportés qui pouvaient être régénérables, après le crime, ne le sont plus après être passés par le pénitencier.

C'est que là, il y a la promiscuité — la hideuse promiscuité de la case, avec ses brimades monstrueuses et ses mœurs infâmes. Tous, plongés dans cette horreur, se dépravent, se pervertissent, se dégradent mutuellement.

Un forçat concessionnaire, qui avait appartenu à la meilleure classe de la société, me disait :

— Au pénitencier, le premier jour, on a la sensation déchirante d'une chute épouvantable dans le vide. Après, c'est une odeur de vice fumant autour de soi. Et, bientôt, on est enveloppé de tous côtés, englué par une marée montante de boue humaine, où écument de grands courants de vases grouillantes qui emportent tout, à la dérive. Pas une recrue nouvelle — à moins de circonstances particulièrement heureuses — n'échappe à cette contagion qui vous pourrit jusqu'aux moelles...

Puis, une honte pesant sur son front, il prononça :

— Voyez-vous... le pénitencier... ça vous laisse comme une lèpre à l'âme!...

Certes, j'ai montré, parmi les concessionnaires,

quelques forçats prospérant, s'enrichissant, mais, hélas! sans s'améliorer moralement. Encore ceux-là, le plus souvent, avaient-ils de l'argent, provenant de leur patrimoine ou des vols qui les avaient amenés au bagne. Et ils avaient pu se muer, sur leurs terres, en gentlemen-farmers avec domestiques et hommes de peine.

Mais combien d'autres, vivant grassement dans l'oisiveté et le vice pendant le temps que l'Administration leur octroie la subsistance — puis, cette ressource épuisée, retournant se faire nourrir au pénitencier...

Rien n'est plus éloquent que les chiffres des dépossessions, depuis l'origine de la transportation, jusqu'à ma visite au bagne.

Il y en avait eu, à la Guyane, 1.520; à la Nouvelle-Calédonie, 2.400.

Ainsi 3.920 criminels « régénérés » suivant la formule administrative, et dont on avait fait — avec notre argent — des propriétaires, avaient dû être dépossédés!

La régénération par le travail?... Il faut avoir vu à l'œuvre les condamnés employés à des travaux publics, dans un camp volant. C'est tout simplement un simulacre de travail, où chacun se borne à changer ses outils de place lorsque, par hasard, passe le surveillant.

Et encore tous essaient-ils de se soustraire à ce semblant de corvée, au moyen de subterfuges qui

leur réussissent le plus souvent. Si bien qu'un ministre des colonies a pu, un jour, se plaindre que, à la Nouvelle-Calédonie, et sur un effectif de *sept mille* condamnés, *trois cent soixante* seulement étaient employés aux travaux des routes.

Eh! parbleu oui... ce qui se fait le moins dans nos colonies pénitentiaires, ce sont les travaux publics, en un mot : « les travaux forcés » !...

J'exagère?... Que non pas. Oyez plutôt ce que disait, après son enquête à la Guyane, où il avait dû laisser toutes ses illusions sur la Transportation, le regretté et célèbre criminaliste, M. Léveillé, qui, jusqu'à sa mort fut vice-président de la Commission permanente chargée de préparer — sans jamais aboutir — les bases de la réorganisation du service pénitentiaire aux colonies :

Pourquoi donc les condamnés se gêneraient-ils? L'administration exige d'eux peu d'efforts, et, en retour, elle leur assure l'habillement, le logement et la nourriture.

J'interpellai un jour un de ces hommes qui, couché sur sa brouette, faisait une sieste prolongée : je lui demandai pourquoi il se croisait les bras : « Bah! me répondit-il, pourquoi m'épuiserai-je? A cette heure, les paysans de France travaillent pour moi. »

En vérité, en fait de Régénération, on assiste au bagne, suivant le mot d'un sous-directeur de l'Ad-

ministration pénitentiaire : « à cette comédie d'un résultat immoral : le condamné aux travaux forcés ne faisant rien ».

Et les libérés, pour qui, en somme, la transportation est faite, et qui, après leur dette payée, en sont réduits à vagabonder dans la colonie, vivant de rapines et de vols, est-ce que ceux-là, encore, les soigneurs d'âmes du bagne les ont régénérés...



Enfin le bagne a-t-il servi à assurer le peuplement des terres lointaines? A-t-il ouvert, là-bas, la porte à la colonisation?... Nullement. Et c'était à prévoir. Les colonies prospères ont été, par tous pays, fondées par des éléments en pleine vigueur et en pleine force. Le colon doit être d'une parfaite santé physique et morale pour résister aux chocs des multiples difficultés qui l'assaillent outre-mer.

Et c'était un non-sens, un défi à la logique, que d'envoyer, sur des territoires tout neufs, des rebus sociaux, des hommes marqués de toutes les tares.

Mais si l'on n'avait abouti qu'à un échec complet du système de la transportation, il n'y aurait eu que demi-mal!

Le pire c'est qu'on a découragé les colons volontaires et arrêté le flot de l'immigration libre. La crainte des rapines perpétuelles dont se rendent coupables les libérés et les évadés et le mauvais vouloir

des dirigeants du bagne atteints de mégalomanie, et aspirant avant tout à être seigneurs de la colonie, ont empêché la mise en valeur normale de territoires fertiles.

C'est ainsi que s'obstinant à gaspiller la main-d'œuvre pénale, l'administration s'est fait, à l'île Nou, — tout comme à Cayenne, — construire une véritable flotte. Et, tout le long du jour, oisifs sur le pont de ces bateaux pour la plupart inutiles, des bagnards transformés en matelots d'opérette, la chique gonflant la joue, attendent le bon plaisir d'un haut personnage de la Tertiaire en mal de promenade en mer.

Le bagne a donc été non seulement inutile, mais encore nuisible. Et il a éloigné de nos possessions d'outre-Océan une foule d'énergies et de capitaux demeurés improductifs.



En matière pénale, comme en beaucoup d'autres, la France, d'ailleurs, retarde.

L'Angleterre a renoncé à temps à peupler l'Australie de convicts — d'épaves sociales échouées sur les bas-fonds du crime et emmagasinées, au delà des mers, sur des terres vierges qu'elles souillaient, qu'elles contaminaient, qu'elles gangrenaient.

Car c'est là une légende que l'Australie a été fondée par les convicts. J'ai, il y a quelques années,

parcouru le continent océanien. Et j'ai pu constater que les provinces les plus riches et les plus civilisées sont celles qui avaient, les premières, refusé de recevoir des transportés. La Tasmanie, par exemple, où, longtemps, on a envoyé des forçats, est parmi les régions les moins prospères. Et Sydney, Melbourne, toutes les grandes cités australiennes, avec leurs gigantesques maisons « gratte-ciel », ont comme surgi du sol du jour où des colons libres ont remplacé là les convicts.

L'Angleterre n'a conservé comme bagne que celui des îles Andaman, rochers perdus et désolés, au milieu de l'océan Indien. Et là, ce n'est même plus le bagne, c'est la réclusion collective!...

La Russie, elle aussi, paraissait — avant que ne fût instauré le régime des soviets — vouloir renoncer à la transportation en Sibérie et à l'île Sakhaline. Une commission officielle avait conclu à sa condamnation et à l'exécution des travaux forcés dans les prisons...

En Espagne et au Portugal la transportation ne paraît pas avoir donné satisfaction, pas plus au point de vue pénitentiaire qu'au point de vue colonial.

Quant aux autres nations européennes, elles n'ont jamais admis la transportation. Et, en Allemagne, le célèbre Holtzendorff qui, au début, avait été un partisan résolu de la colonisation pénale, a brûlé, lui aussi, en des Congrès internationaux, ce qu'il avait adoré — comme le Sicambre de l'histoire.

Aussi bien, le dernier Congrès de Posen, avant la guerre, avait voté cette résolution significative :

La transportation n'est pas un bon moyen de répression... Il n'y a pas lieu de faire l'expérience de cette peine.

Voilà qui est net. Et, certes, l'exemple de la France a dû être pour beaucoup dans le vote de la résolution des congressistes teutons.

Chez nous, en dépit des résistances officielles dues à la routine, beaucoup de bons esprits ont, eux aussi, renoncé à la théorie du peuplement des terres nouvelles par les criminels. Et j'ai voulu à mon tour démontrer, par des exemples topiques et des documents indiscutables, l'inefficacité et même le danger du système actuellement en vigueur.

Le bagne est donc condamné. Condamné par les faits comme il l'était déjà par la logique. Les « travaux forcés » ne sont que des « loisirs forcés » !...



Que faire?... Pour moi, comme pour beaucoup de gens avertis, la solution de la question est bien simple.

Il conviendrait de supprimer la transportation et de faire subir leur peine aux condamnés dans les

maisons centrales de France, qui leur inspirent une salutaire terreur.

Ensuite de parquer — comme l'a fait l'Angleterre à Port-Blair — dans un coin de terre, en plein Océan, toute la tourbe pénitentiaire. On laisserait là les forçats attendre la fin de leur peine, — ou la mort.

Près de Nouméa, à l'île Nou — ainsi que je l'avais réclamé, naguère — on a mis tous les condamnés qui restaient encore dans la colonie, quelques années après qu'on eut cessé d'y envoyer de nouveaux transportés.

Que n'agit-on de même à la Guyane, où les îles du Salut, — toutes trois avec leur air salubre et leur étendue d'une quinzaine de kilomètres — paraissent avoir été placées là pour le même usage, aujourd'hui.

Sur ces coins de terre, le condamné — qu'on ne l'oublie pas! — continuerait à expier un crime, et l'administration pénitentiaire ne devrait lui fournir que le pain, quitte à rémunérer chacun suivant son labeur. Ainsi, au lieu de croupir dans une scandaleuse oisiveté, en se bornant le plus souvent à un simulacre de travail, le forçat serait dans la nécessité de travailler, si, comme dit le peuple, il voulait mettre du beurre sur son pain ou manger quelque chose avec, de la viande et des légumes, — et se procurer du vin et du tafia, voire du tabac.

Qu'on ne vienne pas crier à l'inhumanité. Hé! quoi, est-ce que, chez nous, même son pain, le tra-

vailleux, qui n'a jamais failli, ne doit pas, suivant le mot des Écritures, le « gagner à la sueur de son front »... Et puis, la vie des bagnards dans ces îles n'est-elle pas préférable encore à la vie dans les maisons centrales!...

C'est de l'humanitarerie que de s'apitoyer sur les seuls rebuts de la société. Et l'humanité vraie n'est-elle pas de protéger les braves gens contre les condamnations à mort que prononcent, celles-là, les criminels, — qui ne gracient pas?...

On aura ainsi débarrassé nos possessions coloniales de l'élément corrupteur qui les souille, les ronge, arrête leur développement et les empêche de prospérer. Et on aura enfin endigué, chez nous, par la menace d'une répression vraiment efficace, la marée montante et redoutable de la criminalité.

Et puis, il y a la question budgétaire. Le bagne coûte 20 millions chaque année.

En réalisant la réforme que je préconise, — réforme accomplie pour le bagne calédonien, — c'est-à-dire limiter jusqu'à extinction de forçats, mis dans la nécessité de travailler, le bagne guyanais aux îles du Salut, les dépenses seraient singulièrement réduites.

Or, depuis plus de vingt ans, les faits ont mis en évidence la faillite de la transportation — c'est-à-dire du bagne. Si, depuis lors, on avait épargné les millions ainsi gaspillés, on aurait eu de quoi accomplir des améliorations sociales que, vaine-

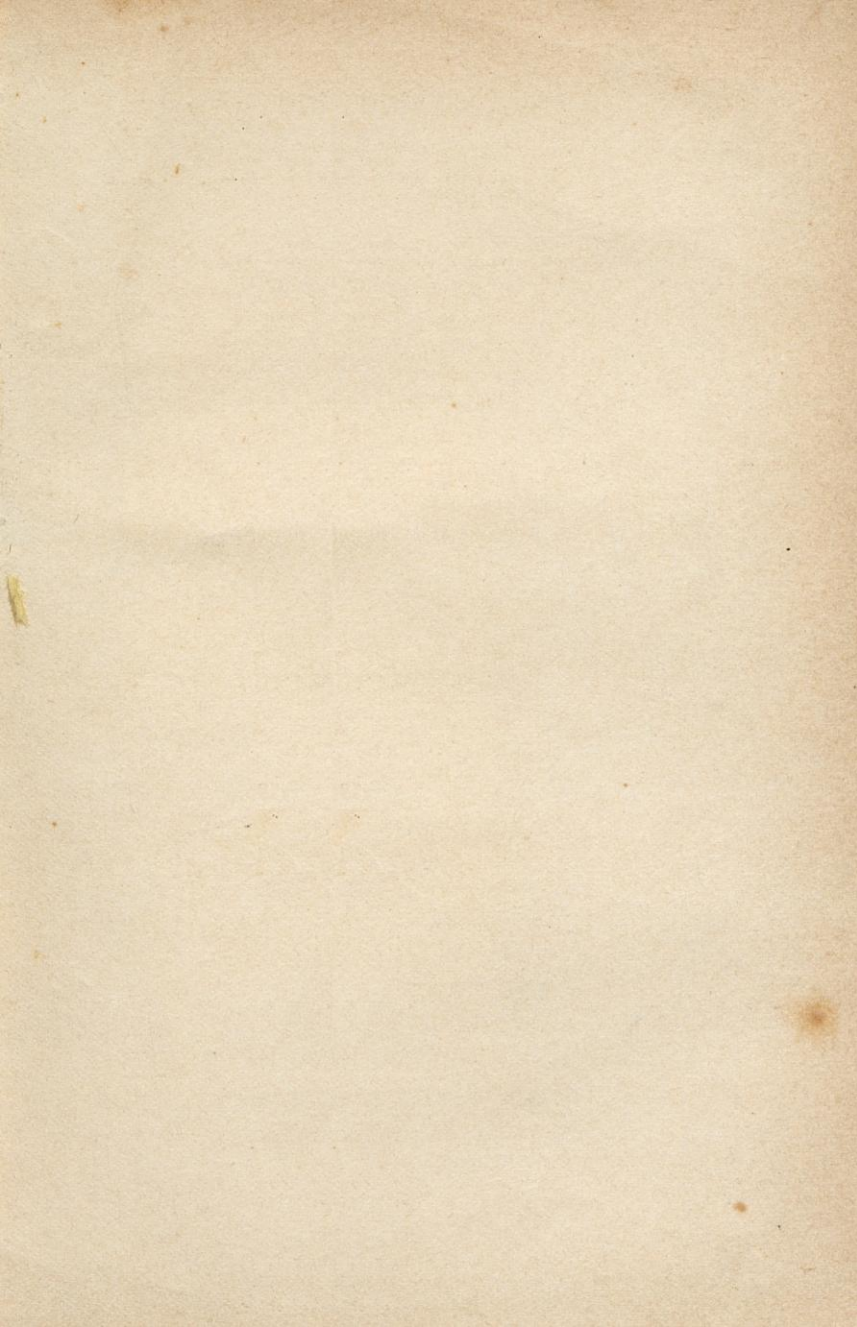
ment, attendent des tas de braves gens de travailleurs, demeurés honnêtes malgré leur misère.

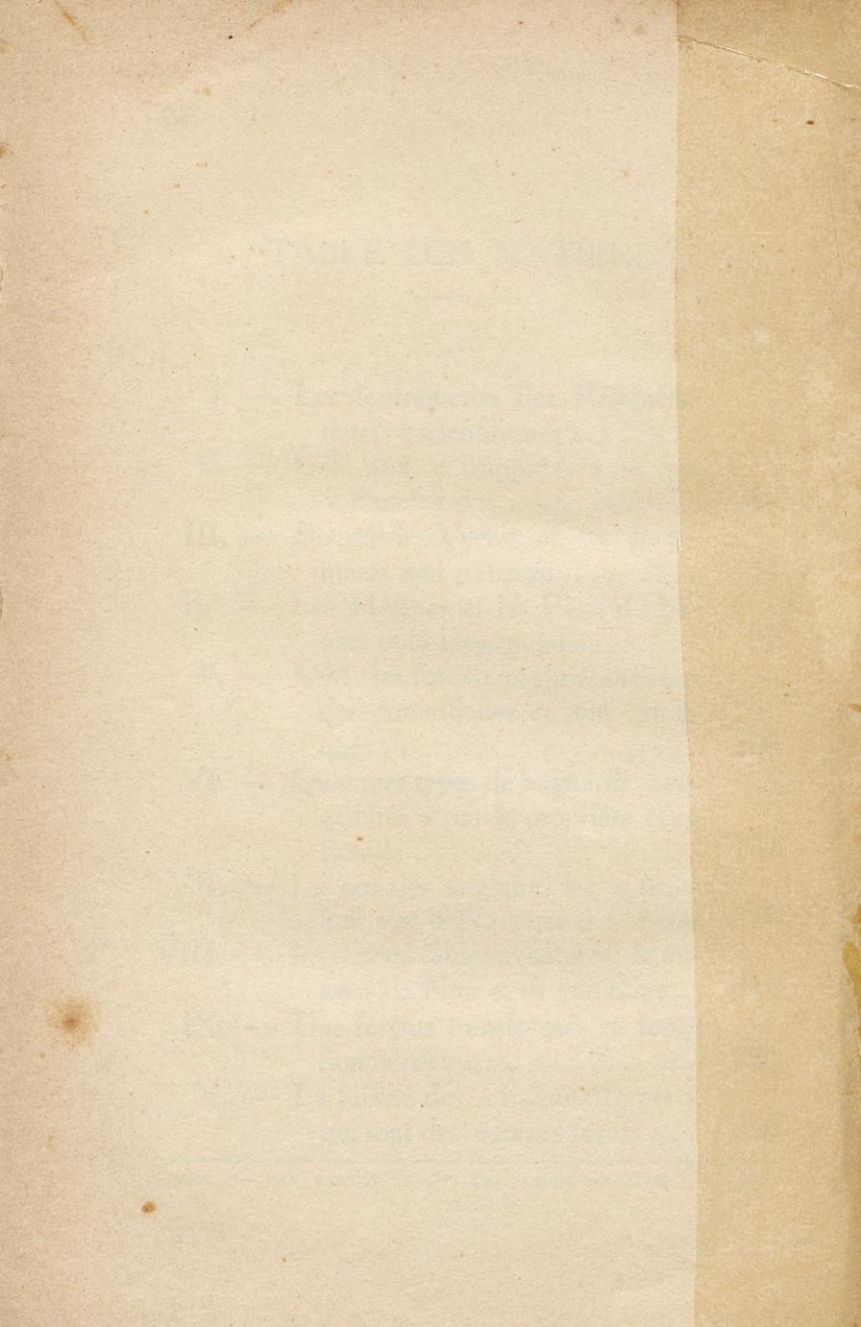
Mais pendant combien d'années encore verrons-nous la sollicitude gouvernementale s'écartant, ici, des masses laborieuses, aller, là-bas, au bagne, tout entière aux criminels?...

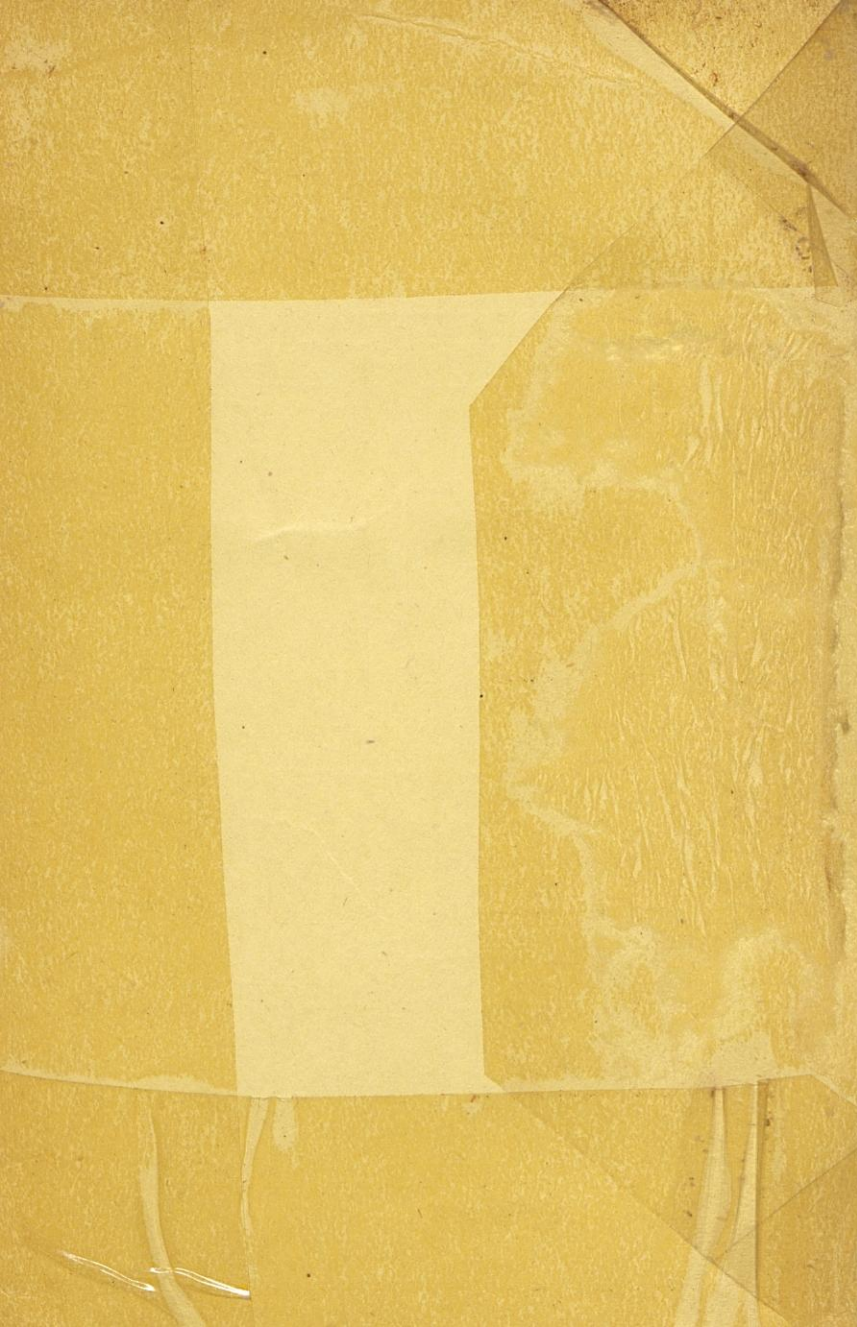
FIN

TABLE DES MATIERES

	PAGES
I. — Les loufoqueries des Régénérateurs « scientifiques »	7
II. — L'île aux « trappistes » et aux « fiancées »	37
III. — Bourail-les-Vertus et ses boutiquiers non patentés.	51
IV. — Les Hélènes et les Pâris du baigne, et la Repopulation	92
V. — MM. les forçats propriétaires ont des domestiques et sont syndiqués	108
VI. — Quelques types de bagnards « régénérés » par la propriété et la famille	144
VII. — La semaine anglaise, les « trois-huit » et le Nanterre des libérés	179
VIII. — In vraisemblables aventures; Monsieur de Nou et sa guillotine . .	215
IX. — Des forçats transformés en fonctionnaires	231
X. — La faillite des « travaux forcés » qui sont des « loisirs forcés » . .	258







J. FERENCZI & FILS, ÉDITEURS
9, Rue Antoine-Chantin, 9 — PARIS (14°)

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

FRANCIS CARCO
PERVERSITÉ

Roman

MARION GILBERT
LE JOUG

Roman

ALBERT ERLANDE
**T. W. FAIR,
SA MORT ET SA FEMME**

Roman

MARCEL LAURENT
LA DÉFENSIVE

Roman

JOSÉ GERMAIN
LE ROI DES ROSIERS

Roman
